

RD 519

AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE ROUTIER

Secteur Marcilloles est - carrefour Rival



DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Phase 1 et 2

SETIS
20, rue Paul Helbronner
38100 GRENOBLE



☎ 04 76 23 31 36
☎ 04 76 23 03 63
Réf: 0D5190014I01

Décembre 2017

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
MILIEU PHYSIQUE.....	5
1 . SITUATION TOPOGRAPHIQUE	5
2 . CONTEXTE INSTITUTIONNEL	5
3 . RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES	7
4 . HYDROLOGIE ET QUALITE DES EAUX	7
4.1 . Débits.....	8
4.2 . Qualité	9
4.3 . Usages.....	9
5 . RISQUES NATURELS.....	9
5.1 . Risque inondation	9
5.2 . Risque de glissement de terrain	11
6 . ASSAINISSEMENT	11
7 . SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU MILIEU PHYSIQUE	12
ETAT DES LIEUX SOCIO-ECONOMIQUE.....	15
1 . ECONOMIE ET DEMOGRAPHIE	15
2 . AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	22
3 . URBANISME	25
RECENSEMENT DES SERVITUDES	29
1 . CANALISATIONS.....	29
2 . LIGNE ELECTRIQUE	30
3 . SERVITUDE DE DEGAGEMENT DE L’AEROPORT DE SAINT-ETIENNE-DE-SAINTE-GEORGES.....	31
4 . SERVITUDE DES TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES	32
5 . TERRAIN RIVERAIN DES COURS D’EAUX NON DOMANIAUX	32
6 . LIGNE DE CHEMIN DE FER	33
PAYSAGE ET PATRIMOINE.....	47
1 . ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	47
1.1 . Site classé, site inscrit	47
1.2 . Monuments historiques	47
1.3 . Aire de Valorisation de l’Architecture et de Patrimoine	47
1.4 . Zones de présomption de prescriptions archéologiques.....	49
1.5 . Carte de synthèse des contraintes patrimoniales	49
2 . ETAT DES LIEUX PAYSAGER	53
2.1 . Les entités paysagères : documents de référence.....	53
2.1.1 . Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes	53
2.1.2 . Les chemins du paysage : outils de connaissance des territoires de l’Isère	53

2.1.3 .	Les enjeux paysagers du SCoT	53
2.2 .	Contexte local du site d'étude	54
2.2.1 .	Ambiance paysagère.....	54
2.2.2 .	Perceptions visuelles.....	56
MILIEU NATUREL.....		61
1 .	ZONES NATURELLES REMARQUABLES.....	61
1.1 .	Zonages réglementaires.....	61
1.2 .	Zonages d'inventaires	61
2 .	FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES, CORRIDORS ET DEPLACEMENTS FAUNISTIQUES.....	64
2.1 .	Généralités	64
2.2 .	Documents cadres.....	64
2.2.1 .	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Rhône-Alpes	64
2.2.2 .	Le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise	66
2.2.3 .	Contrat vert et bleu de Bièvre-Valloire 2016-2020	67
2.2.4 .	Les corridors migratoires	69
2.3 .	Analyse à l'échelle du site d'étude	69
3 .	HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE	73
3.1 .	Biotopes agricoles	73
3.2 .	Biotopes prairiaux	75
3.3 .	Biotopes aquatiques	76
3.4 .	Biotopes boisés	79
3.5 .	La flore.....	81
3.6 .	Arbres remarquables	81
3.7 .	Petit bâti agricole	82
4 .	SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE D'ETUDE.....	87
5 .	ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE.....	91
6 .	ESPECES VEGETALES AU DROIT DU SITE D'ETUDE – DONNEES DU PIFH	92
7 .	ESPECES ANIMALES RECENSEES DANS LA BASE DE DONNEES DE LA LPO ISERE AU 11 DECEMBRE 2017.....	95
PROPOSITION METHODOLOGIQUE DETAILLEE POUR LES INVENTAIRES FAUNE-FLORE ...		115
1 .	HABITATS NATURELS.....	115
2 .	INVENTAIRE FLORISTIQUE.....	115
3 .	INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	116
3.1 .	Oiseaux.....	117
3.2 .	Amphibiens	118
3.3 .	Reptiles.....	118
3.4 .	Mammifères	118
3.5 .	Insectes	119

PREAMBULE

Le secteur 1 d'aménagement de la RD519 se situe entre Marcilloles Est et le carrefour du parc d'activités du Rival, soit environ 6 km.

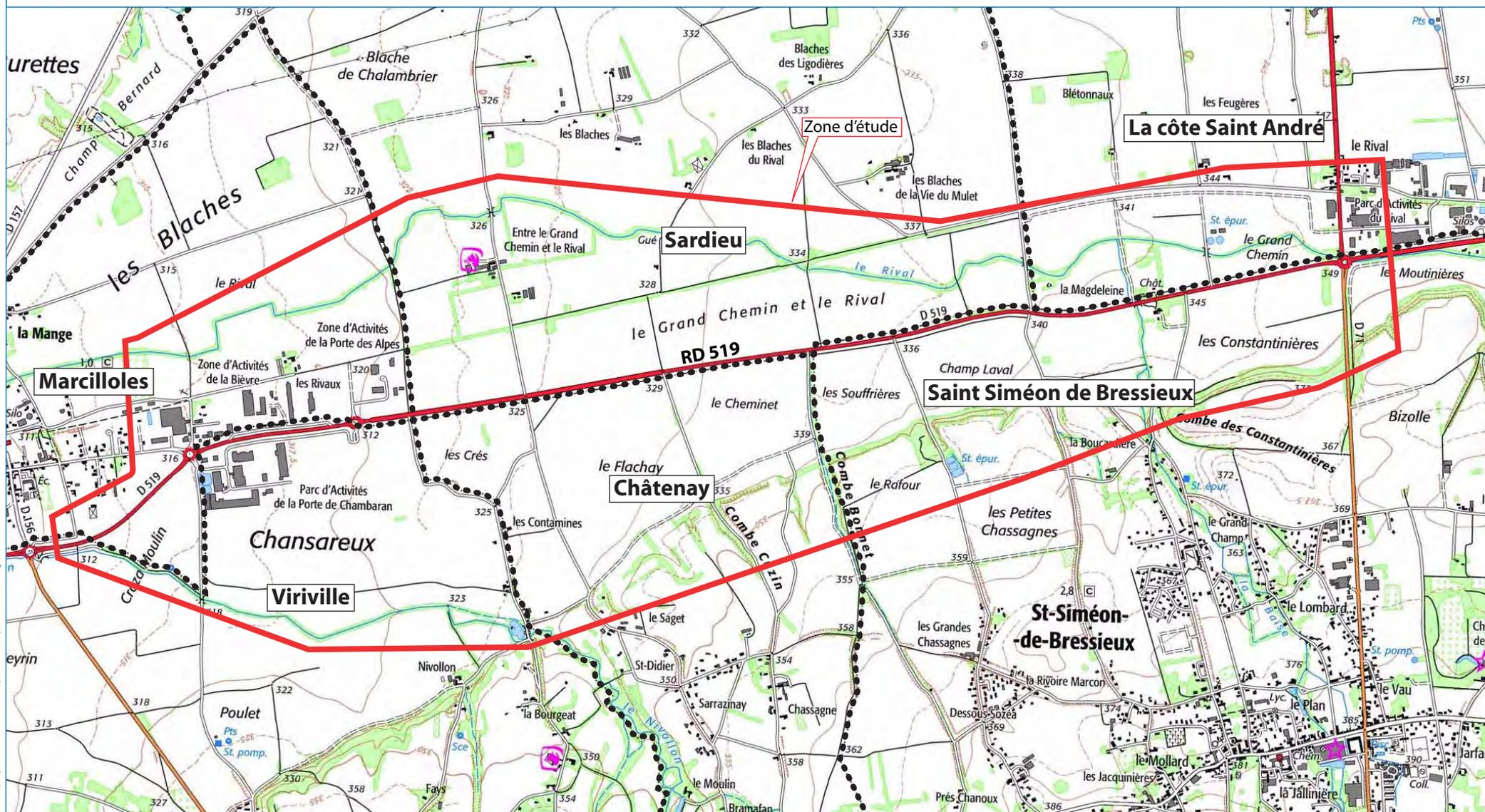
La superficie de la zone d'étude est de 985 ha. Elle englobe la RD519 sur le tracé étudié ainsi qu'une zone tampon d'environ 1 km de part et d'autre de la voirie.

Six communes iséroises de la plaine agricole de Bièvre sont ainsi concernées : Marcilloles, Sardieu, Saint-Siméon-de-Bressieux, Châtenay, Viriville et La-Côte-Saint-André.

Les cours d'eau du Rival, du Nivollon et de la Baïse sont également inclus pour partie dans la zone d'étude.

Ce chapitre a pour but d'effectuer un état des lieux global des différentes thématiques environnementales et un pré-diagnostic des enjeux écologiques du projet d'aménagement de la RD519.

CARTE DE LOCALISATION



Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



MILIEU PHYSIQUE

Ce chapitre a pour but d'effectuer un état des lieux des enjeux liés d'une part à la protection et à la gestion des eaux superficielles et souterraines, et d'autre part aux risques naturels du projet d'aménagement de la RD519 entre Marcilloles Est et le carrefour du Parc d'Activités du Rival, soit sur un linéaire d'environ 6 km.

1 . SITUATION TOPOGRAPHIQUE

L'altitude du secteur d'étude est d'environ 350 mNGF au carrefour du Rival, et la topographie descend de manière régulière vers l'ouest jusqu'à Marcilloles où l'altitude est d'environ 320 mNGF. La pente moyenne sur ce tronçon est très faible et de l'ordre de 1‰ vers l'ouest.

2 . CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le secteur du projet d'aménagement de la RD519 est concerné par les documents cadres relatif à l'eau suivants :

- **SDAGE¹ Rhône-Méditerranée 2016-2021 :**

Approuvé le 03/12/2015, il fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin ainsi que les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2021. Il décrit neuf orientations fondamentales qui répondent aux objectifs environnementaux de préservation et de restauration de la qualité des milieux, de réduction des émissions de substances dangereuses, de maîtrise du risque d'inondation, de préservation des zones humides et de gouvernance de l'eau. Les projets intègrent les orientations fondamentales du SDAGE afin que le développement du territoire s'effectue en adéquation avec l'atteinte des objectifs fixés par ce document de planification.

- **SAGE² Bièvre Liers Valloire :**

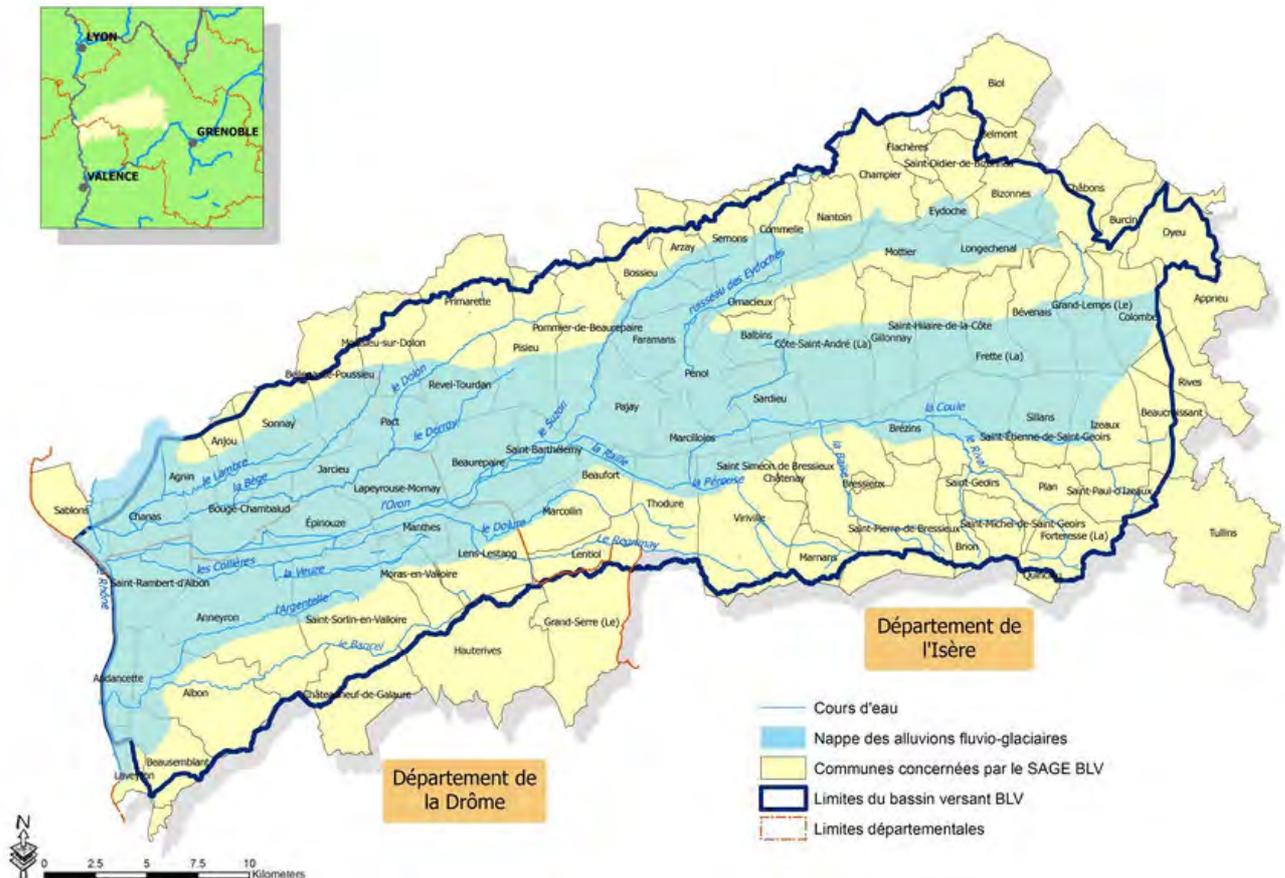
Actuellement en cours d'élaboration, ce SAGE couvre une superficie d'environ 900 km², concerne 83 communes (71 dans le département de l'Isère et 12 communes dans celui de la Drôme) et compte plus de 100 000 habitants. Ses objectifs sont :

- La restauration de la qualité des eaux souterraines et superficielles.
- La préservation de la ressource en eau potable pour le présent et le futur.
- L'amélioration de la gestion quantitative afin de rétablir l'équilibre entre les ressources et les besoins en eau.
- La préservation et la restauration des caractéristiques physiques des cours d'eau et des zones humides.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- La protection des personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire.
- La mise en place d'une gestion de l'eau collective et responsable en impliquant les différents acteurs de l'eau du bassin Bièvre Liers Valloire.



Délimitation géographique du SAGE Bièvre Loers Valloire - SAGE Bièvre Liers Valloire

• **PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondations) Rhône-Méditerranée 2016-2021**

Approuvé le 07/12/2015, il a pour vocation d'encadrer et d'optimiser les outils existants et de structurer la gestion des risques d'inondation à travers la définition de stratégies, à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et à l'échelle locale. Les principales grandes orientations de prise en compte du risque inondation sont l'amélioration de la résilience des milieux exposés et la préservation des zones d'expansion des crues et des zones inondables. Les documents d'urbanisme intègrent les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le PGRI.

Le secteur du projet n'est pas classé comme Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) et ne fait donc pas l'objet d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Aucun contrat de milieu n'existe sur le secteur d'étude.

3 . RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES

Le secteur d'étude est implanté au droit de la nappe des **alluvions fluvio-glaciaires Bièvre Liers Valloire**. Cette masse d'eau est référencée FRDG303 selon le SDAGE 2016-2021. Selon les données du SAGE Bièvre Liers Valloire, la masse d'eau constitue une ressource majeure pour l'alimentation en eau potable des communes de la vallée.

D'après les données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, la nappe des alluvions fluvio-glaciaires Bièvre Liers Valloire est en bon état quantitatif mais en état médiocre d'un point de vue qualitatif. La principale cause de pollution de l'eau souterraine est l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Par ailleurs, cet aquifère ne dispose pas d'une formation de couverture de faible perméabilité (argile, limon) permettant une protection naturelle de l'eau souterraine vis-à-vis des pollutions de surface.

Dans la zone d'étude, aucun captage d'alimentation en eau potable (AEP) n'est présent. En revanche, le secteur d'étude intercepte une partie d'un périmètre de protection rapproché d'un captage AEP. Il s'agit du captage référencé BSS001WNNR dans la banque de données du sous-sol du BRGM, situé au lieu-dit « Poulet », sur la commune de Viriville. Il capte la nappe des alluvions fluvio-glaciaires Bièvre Liers Valloire. Ce captage est identifié comme prioritaire par le SDAGE 2016-2021 : dégradé par des pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides), il doit faire l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de son aire d'alimentation.

Ce captage est protégé par un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique datant du 04/09/2012.

Par ailleurs, la zone d'étude recoupe une Zone majeure d'intérêt Actuel (ZIA) et d'Intérêt Futur (ZIF) (cf. carte de synthèse ci-après). Les ZIA et ZIF ont été définies lors d'une étude des « zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future » par les bureaux d'étude ANTEA et SEPIA en 2012. Il s'agit de zones de qualité chimique conforme, de quantité d'eau importante et situées géographiquement proches de zones de forte consommation actuelles et futures.

Le secteur d'étude intercepte un périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP ainsi que les périmètres de ZIA et ZIF. Cependant, le tracé de la RD519 n'est présent ni sur la ZIA et ZIF, ni dans le périmètre de protection rapproché du captage AEP.

La ressource souterraine au droit du secteur d'étude présente une sensibilité importante. Elle est en effet très vulnérable aux pollutions d'origine anthropiques, et notamment agricoles dans ce secteur. L'eau souterraine présente un état chimique médiocre. Elle est essentielle pour l'alimentation en eau potable, sa préservation constitue donc un intérêt majeur.

4 . HYDROLOGIE ET QUALITE DES EAUX

Trois cours d'eau permanents se situent au sein de la zone d'étude (cf. carte de synthèse ci-avant) :

- Le Rival, présent en partie nord de la zone d'étude et s'écoulant d'est en ouest ;

- Le Nivollon, présent en partie sud-ouest de la zone d'étude, et s'écoulant d'est en ouest, du lieu-dit « Nivollon » à Marcilloles. Ce cours d'eau rejoint le Rival en aval de Marcilloles ;
- La Baïse, présente à l'est de la zone d'étude, elle s'écoule du sud au nord et rejoint le Rival en aval du lieu-dit « La Magdeleine ».

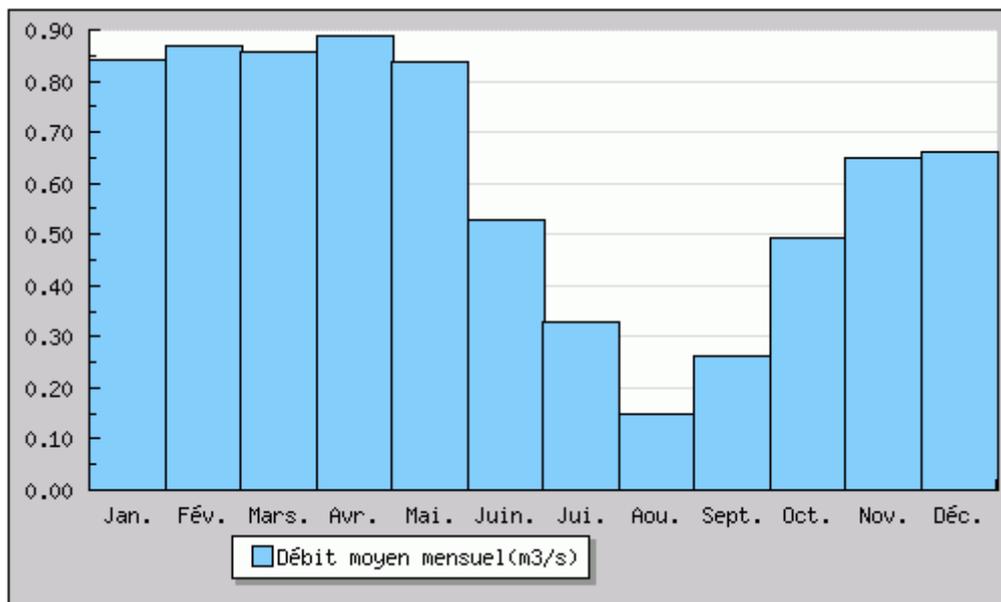
Un cours d'eau temporaire appelé « Combe Bonnet », s'écoule également depuis Saint Siméon de Bressieux jusqu'à la RD 519.

Une carte du réseau hydrographique est disponible sur la carte de synthèse précédemment présentée.

4.1 . Débits

La station hydrologique la plus représentative du régime du Rival au droit de la zone d'étude est celle de Brézins, située à environ 3 km à l'ouest du carrefour du parc d'activités du Rival. Les données de cette station montrent :

- un régime de type pluvial avec un fort contraste entre les hautes eaux de l'automne-hiver et un seul étiage en été (juillet à septembre) ;
- un module (débit moyen interannuel) de $0.61 \text{ m}^3/\text{s}$;
- un débit mensuel minimal avec une période de retour de 5 ans (QMNA5) de $0.037 \text{ m}^3/\text{s}$;
- un débit maximum journalier (QJ) pour une crue quinquennale de $7.1 \text{ m}^3/\text{s}$.



Débit du Rival à la station de Brézins, données 1976-2017 – Banque Hydro

Peu de données de débits de La Baïse sont disponibles. Selon une étude réalisée en 2017 par Tereo et intitulée « Restauration de la Rivière Vieille », les débits de crues de périodes de retour 10 ans et 100 ans de la Baïse sont respectivement de $15.5 \text{ m}^3/\text{s}$ et $33 \text{ m}^3/\text{s}$. Son débit mesuré le 19/09/2013 était de 78 l/s .

4.2 . Qualité

Selon les données de l'agence de l'eau, la qualité des cours d'eau est la suivante :

- **le Raille (le Rival prend le nom de Raille en amont de La Bourgeat) à Saint Barthélémy de Beaurepaire** : état écologique médiocre et état chimique indéterminé. Les paramètres en cause de la dégradation de la qualité sont l'altération de la morphologie et de la continuité du cours d'eau, la présence excessive de nutriments (azote, phosphore, nitrates), de pesticides et d'éléments chimiques (Benzo(g,h,i)perylène+ Indeno(1,2,3-cd)pyrène). L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2021 par le SDAGE ;
- **Le Nivollon** : bon état chimique et écologique ;
- **La Baïse** : bon état chimique et état écologique moyen. La dégradation de la morphologie du cours d'eau et une concentration excessive en matière organique et oxydable sont en cause. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2021.

Il est à noter que le Rival jusqu'à sa confluence avec la Coule a été classé réservoir biologique dans le SDAGE.

4.3 . Usages

Le Rival et ses affluents sont fréquentés pour la pratique de la pêche amateur. D'après le SAGE Bièvre Liers Valloire, on dénombre 10 associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA). Aucun des cours d'eau recensés dans la zone d'étude n'est équipé d'ouvrage hydroélectrique.

Les cours d'eau existants sur la zone d'étude présentent un état écologique et/ou chimique bon à médiocre. L'atteinte des objectifs du SDAGE en termes de bon état des eaux et des milieux aquatiques nécessite la mise en œuvre d'actions de restauration des continuités écologiques, ainsi que des mesures de réduction des rejets de polluants dans l'eau.

5 . RISQUES NATURELS

Aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) n'existe pour les communes occupant le secteur d'étude. Des cartes d'aléas sont toutefois disponibles.

5.1 . Risque inondation

Le risque inondation de plaine est le risque principal sur le secteur d'étude. Il est lié à la présence du Rival et de ses affluents. La majorité du tracé de la RD519 est situé en dehors des zones à risques fort d'inondation (cf. carte ci-après) à l'exception des zones suivantes :

- la traversée de La Baïse au niveau du hameau du Château ;
- la traversée du rond-point du parc d'activités du Rival par le Rival.

Par ailleurs, un risque faible et moyen d'inondation par ruissellement de versant est identifié aux lieux dits « Les Crés », « Le Flachay » et « Le Cheminet » (cf. carte).

Les aléas de certains secteurs restent non cartographiés ; il s'agit :

- du secteur entre les limites communales de la Côte-Saint-André et Saint-Siméon-de-Bressieux. Au regard des cartes disponibles pour ces deux communes, il peut être supposé que les abords de la Baïse restent en aléa fort d'inondation et que les aléas moyen et faible s'étendent en forme de « cône » dans la plaine jusqu'au cours d'eau le Rival.
- du secteur appartenant à la commune de Sardieu et dont le degré de risque d'inondation n'est pas différencié. De la même manière, il peut être supposé que les abords du Rival sont en aléa fort et que le degré d'aléa diminue en s'éloignant des abords du Rival, comme cartographié à l'est sur la commune de la Côte-Saint-André et à l'ouest sur la commune de Marcilloles.

5.2 . Risque de glissement de terrain

Un risque faible de glissement de terrain est identifié sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux, sur les versants au débouché de la Baïse dans la plaine et au niveau de la D71. Ce risque est toutefois situé en-dehors du tracé de la RD519.

6 . ASSAINISSEMENT

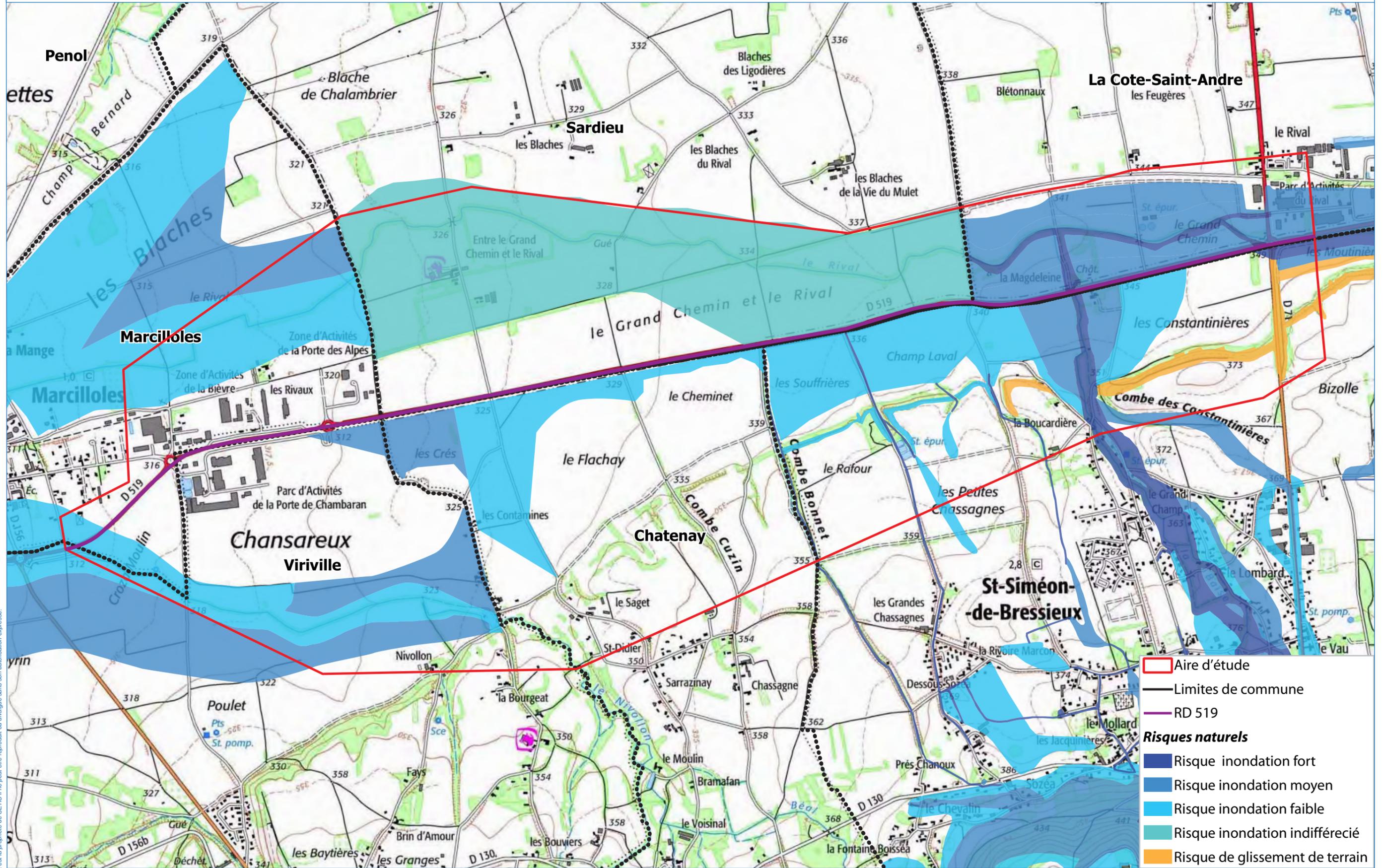
Dans le secteur d'étude, deux stations d'épuration (STEP) ont été identifiées :

- **STEP du Rival**, située sur la commune de La Côte Saint André, à l'ouest du parc d'activités du Rival. Selon les données du portail assainissement de l'Etat, la capacité nominale de cette station est de 14600 Equivalent Habitant (EH) et la charge hydraulique entrante était de 8923 EH en 2015. Son rejet s'effectue dans le Rival.
- **STEP de Saint Siméon de Bressieux / Chassagnes**, située au sud de la zone d'étude, près du lieu-dit « Les Petites Chassagnes ». La capacité nominale de cette station est de 317 EH et sa charge hydraulique entrante était de 295 EH en 2015. Il s'agit de trois lagunes naturelles. Le rejet s'effectue dans un fossé situé en bordure des lagunes.

7 . SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

Analyse de l'état initial	Sensibilités de l'état initial	Niveau de contrainte
Milieu physique		
Captages AEP		
Forage du lieu-dit « Poulet » utilisé pour l'AEP	<p>Sensibilité forte : Périmètre de protection rapproché et Zones majeures d'Intérêt Actuel et Futur situés au sein de l'aire d'étude.</p> <p>Linéaire strict de la RD 519 en dehors de ces emprises</p>	<p>Protection qualitative de la ressource en eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter la réglementation définie par l'instauration du périmètre de protection du captage. Mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion pluviale et de prévention des pollutions accidentelles.
Eaux superficielles		
Cours d'eau : le Rival, Le Nivollon et La Baïse	<p>Sensibilité qualitative forte.</p> <p>Sensibilité quantitative faible.</p>	<p>Protection qualitative des eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> limiter le ruissellement, mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion pluviale contribuant à préserver la qualité des milieux récepteurs
Risques naturels		
Cartes d'aléas pour les six communes concernées	<p>RD519 située en-dehors des zones à risque fort d'inondation, à l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> La traversée de la RD519 par la Baïse au niveau du hameau du Château. La traversée du rond-point du parc d'activité du Rival par le Rival. <p>Sensibilité moyenne</p>	<p>Protection de la RD519 contre les inondations, adapter les traversées de cours d'eau pour permettre le transit des crues sans dommage sur la voirie et les terrains limitrophes.</p> <p>Préserver les axes d'écoulements préférentiels en maintenant la transparence hydraulique de la RD 519 vis-à-vis de ces écoulements.</p>

CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS



Legend

- Aire d'étude
- Limites de commune
- RD 519

Risques naturels

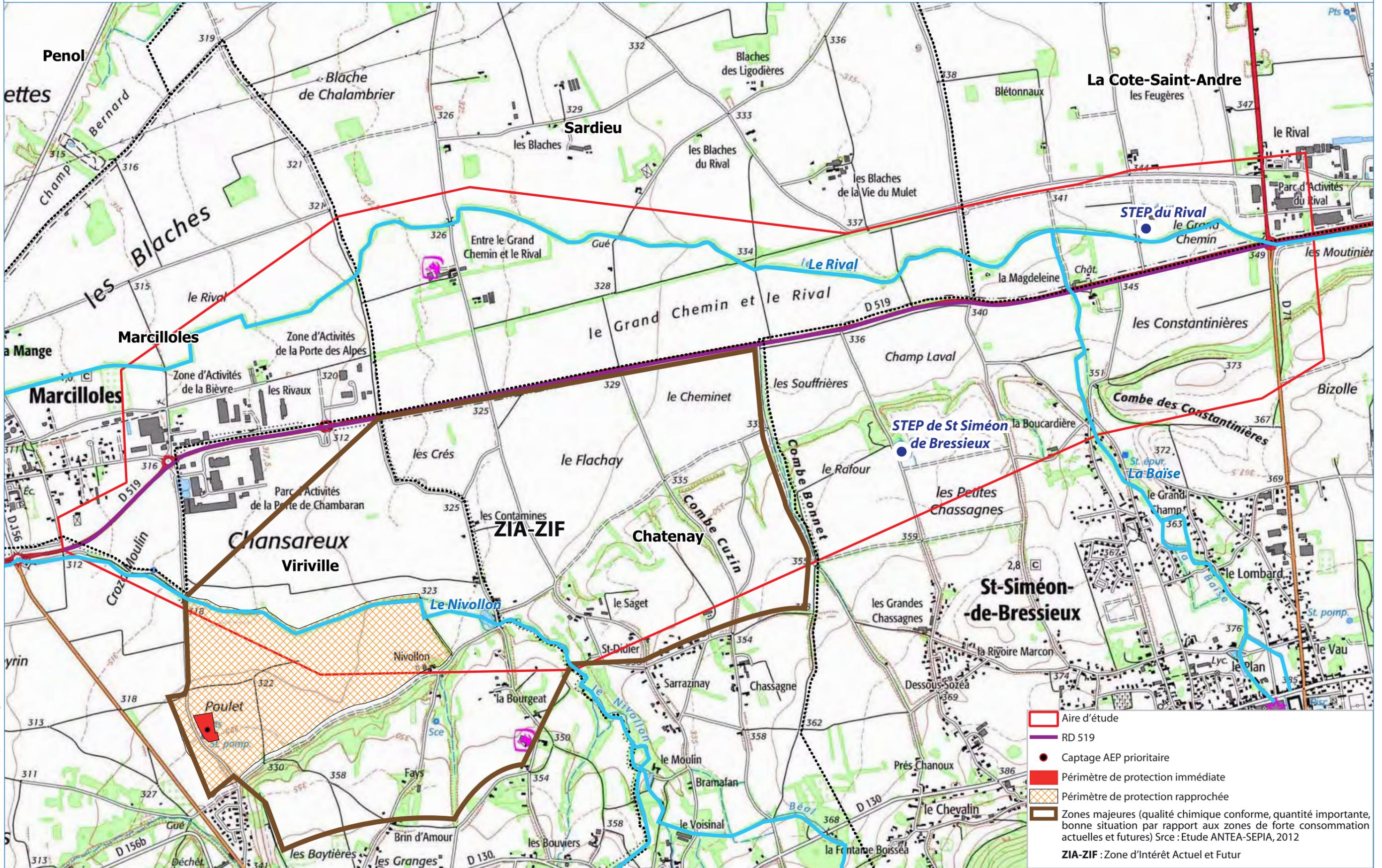
- Risque inondation fort
- Risque inondation moyen
- Risque inondation faible
- Risque inondation indifférencié
- Risque de glissement de terrain



Ce document est la propriété de SETIS. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



LOCALISATION DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE



- Aire d'étude
- RD 519
- Captage AEP prioritaire
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Zones majeures (qualité chimique conforme, quantité importante, bonne situation par rapport aux zones de forte consommation actuelles et futures) Srce : Etude ANTEA-SEPIA, 2012
- ZIA-ZIF : Zone d'Intérêt Actuel et Futur**

ÉTAT DES LIEUX SOCIO-ECONOMIQUE

1 . ECONOMIE ET DEMOGRAPHIE

Le site d'étude est localisé entre les métropoles grenobloise et lyonnaise, position géographique favorable au développement économique.

Les six communes concernées par le projet d'aménagement de la RD519 : Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, La Côte-Saint-André et Saint-Siméon-de-Bressieux, appartiennent au territoire de Bièvre Isère communauté, lequel dénombre 54 communes et près de 55 000 habitants. Les 6 communes représentent ainsi plus de 20% de la population totale du vaste territoire de Bièvre Isère.

Néanmoins, le secteur concerné par l'aménagement de la RD519 ne concerne que très peu d'habitations. Seules quelques fermes isolées sont présentes en périphérie du site dont le poney club de Sardieu. Deux vastes habitations sont présentes le long de la RD519 dont une classée à l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Côte Saint André (cf. chapitre paysage et patrimoine, paragraphe 1.3.). Elles sont les principales concernées par la traversée de la RD519.



Localisation des zones d'activités et des zones d'habitat au droit de la zone d'étude

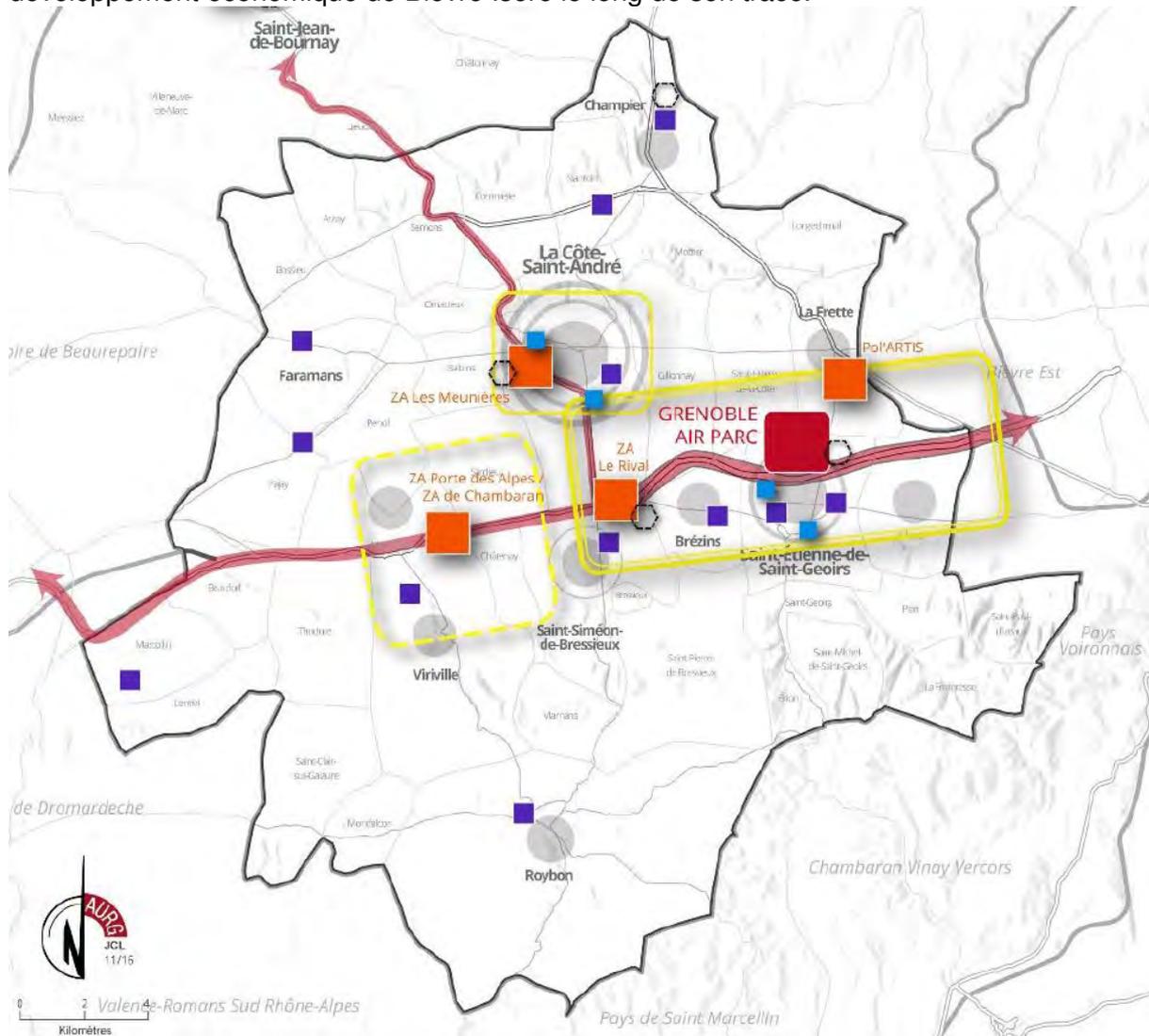
La RD519 dessert deux zones d'activités structurantes jouant un rôle fondamental dans le développement économique du territoire : la ZA portes des Alpes /de Chambarans et la ZA du Rival.

En 2016, 379 entreprises ont été créées sur le territoire de Bièvre Isère, témoignant de la dynamique locale, dont 87 pour les 6 communes et donc directement desservies par le tronçon de la RD519 étudié.

Communes concernées par le projet d'aménagement de la RD 519	Nombre d'habitants	Création d'entreprises en 2016
Châtenay	443	6
La-Côte-Saint-André	4737	39
Marcilloles	1029	8
Saint-Siméon-de-Bressieux	2852	17
Sardieu	1078	6
Viriville	1634	11
TOTAL	11 773	87

Le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi du territoire de Bièvre Isère identifie les secteurs à développement économique prioritaire dont fait partie la zone d'activité du Rival et son extension. La zone d'activité de Porte des Alpes est quant à elle d'ores et déjà reconnue comme secteur de développement projeté.

La commune de La-Côte-Saint-André forme un « pôle d'emploi principal » pour laquelle un projet d'extension de la ZA des Meunières est prévu, tandis que Saint-Siméon-de-Bressieux forme un « pôle d'emploi structurant ». La création de l'Axe de Bièvre contribue au développement économique de Bièvre Isère le long de son tracé.





Carte de principe de la structuration du développement économique – source PADD du PLUi Bièvre Isère, décembre 2016

Les deux zones d'activités identifiées de part et d'autre du tronçon concerné par l'aménagement de la RD519 sont composées de plus de 70 entreprises décrites et localisées ci-dessous. Les secteurs pressentis pour l'installation de nouvelles entreprises sont identifiés dans le chapitre 3. « Urbanisme ».

Entreprise	Activité
ZA Porte des Alpes	
Auto contrôle service	Contrôle technique des véhicules
Bouchard bois scierie traitement	Scierie fabrique de piquets bois traitement négoce découpe de bois en gros et détail
France Alu Color Thermolaquage sur Profilés en Aluminium	Prestataire de traitement et finition de surfaces métalliques
Garage Flacher - citroën	Entretien réparation véhicules légers
La pierre d'Antan	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
M. Moreau Jean-François	Entretien et réparation automobile montage et vente de pneumatiques vente d'accessoires automobiles
Sarl Raboterie de la Bièvre	Raboterie industrielle négoce de bois et de machine a bois construction de maison a ossature bois fabrication de pellet
Sb chaudronnerie - tuyauterie	Chaudronnerie tuyauterie industrielle
Scierie des Blaches	Sciage et rabotage du bois
Secti environnement	Détention et gestion de participations dans le capital de toute société, administration et gestion de filiales et opérations s'y rattachant
Tranchand	Travaux publics maçonnerie charpente métallique désamiantage carrières location de matériel
Vds invest	Activités des sièges sociaux
Vintage auto	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
Manchon Funéraire	Service de crémation
Quad action polaris 38	Concessionnaire de quads
Dijon céréales meunerie	Meunerie achat vente fabrication de farine
GARAPON meubles	Travaux de menuiserie bois et pvc
GELAS dépannage	Service de dépannage, remorquage automobiles
Station Elan	Station-service

ZA Portes de Chambarans	
Attila système	Travaux de couverture par éléments
Bafiplast	Négoce de matière et produits inhérents au domaine de l'emballage et du conditionnement
Cecim Dauphine	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
Chambaran chauffage et sanitaire	Plomberie climatisation chauffage sanitaire génie climatique zinguerie
Coprodis	Atelier de carrosserie automobile
Dauphidrom	Coopérative agricole
Ets Jacomelli	LOCATION IMMOBILIERE
Eurobroche	Réparation de machines et équipements mécaniques
France Structure Acier	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
Geodis logistics rhone alpes	Entreposage stockage produits frigorifiques
Etablissements Granger	Transports routiers et fret interurbains
Konnect sarl	Decoupage emboutissage
L'annexe	Activites des societes holding
Loy t.p.	Travaux de terrassements courants et travaux préparatoires
Moreau Pneus Services	Garage automobile
RB LOG	Service logistique : entreposage et stockage non frigorifique
Royot Transports	Société de transport routier
Sci les chansareux	Location de terrain et d'autres biens immobiliers
Sofkang sarl	Programmation informatique
SOURCELEC	Commerce matériel électrique
Trans Agri	Société de transport routier
ZA du Rival	
ACMS	Entreprise de construction
Animal services	Soins vétérinaires
ARES TP	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
Autosecuritas - docauto	Contrôle technique automobile
BDI sarl	Location de terrains et autres biens immobiliers
Bièvre auto-pièce	Atelier de carrosserie automobile - commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
Bois développement Isère BDI	Fabrication d'emballages en bois
Cemex Béton unité de production	Fournisseur de béton prêt à l'emploi
CESEC	Activités de soutien aux cultures
Christian Guillaud traiteur	Traiteur - restauration collective sur contrat
Cmra	Construction de locaux modulaires
Com europ équipement sarl	Fournisseur de matériel agricole
Coopérative dauphinoise	Coopérative agricole
Dauphine béton 38	Fournisseur/fabricant de béton prêt à l'emploi
Développement nutrition animale	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
Etablissements Danthon frères	Magasin de matériaux de construction
EURL Romain Rocheton	Travaux de revêtement des sols et des murs
Euro building construction	Travaux de maçonnerie et gros œuvre du bâtiment
Eurobéton france	Constructeur de structures en béton
Fera 38	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
Garnier travaux publics	Travaux publics terrassements démolition VRD
Isère sols	Travaux de maçonnerie et gros œuvre du bâtiment
Jean Bouvier sas	Fournisseur de matériel agricole
La boucherie du rival	Commerce de gros de produits à base de viande

La dauphinoise	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacture, de semences, et d'aliments pour le bétail
Langai	Magasin de matériaux de construction
LNCR	Travaux menuiserie bois pvc
LV TEC	Location et location bail matériels et équipements de la construction
Patrice Vincent	Travaux d'installation électrique, plomberie, maçonnerie, carrelage, faïence, plâtrerie, pose de plaques de plâtre, menuiserie et peinture.
Restaurant le rival	Bar restaurant pizzeria grill. Plats cuisines sur place ou à emporter.
SAGGAM	Grillage antichute rochers
Sarl rival façades traitements	Travaux de rénovation et de ravalement de façades et peintures extérieures
Station-service Total	Station-service
VRTP location	Location matériel TP



Entreprises de la ZA Porte des Alpes/ de Chambarans – source Google

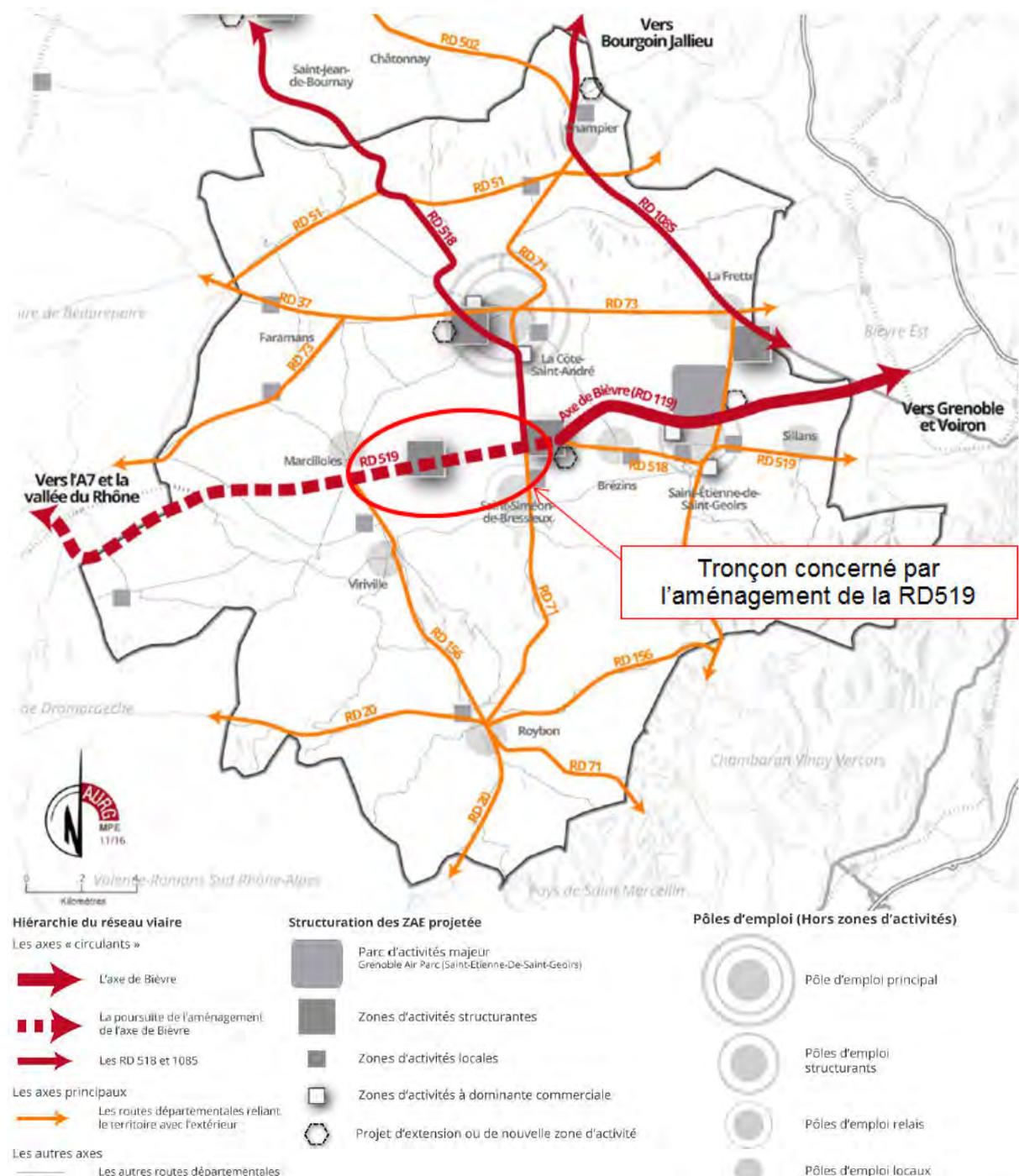


Entreprises de la ZA du Rival, secteur est – source Google

2 . AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La RD519 est un axe routier est/ouest structurant du territoire de Bièvre Isère, situé en continuité de l'axe de Bièvre (RD119). Il permet de relier Grenoble et Voiron à la vallée du Rhône.

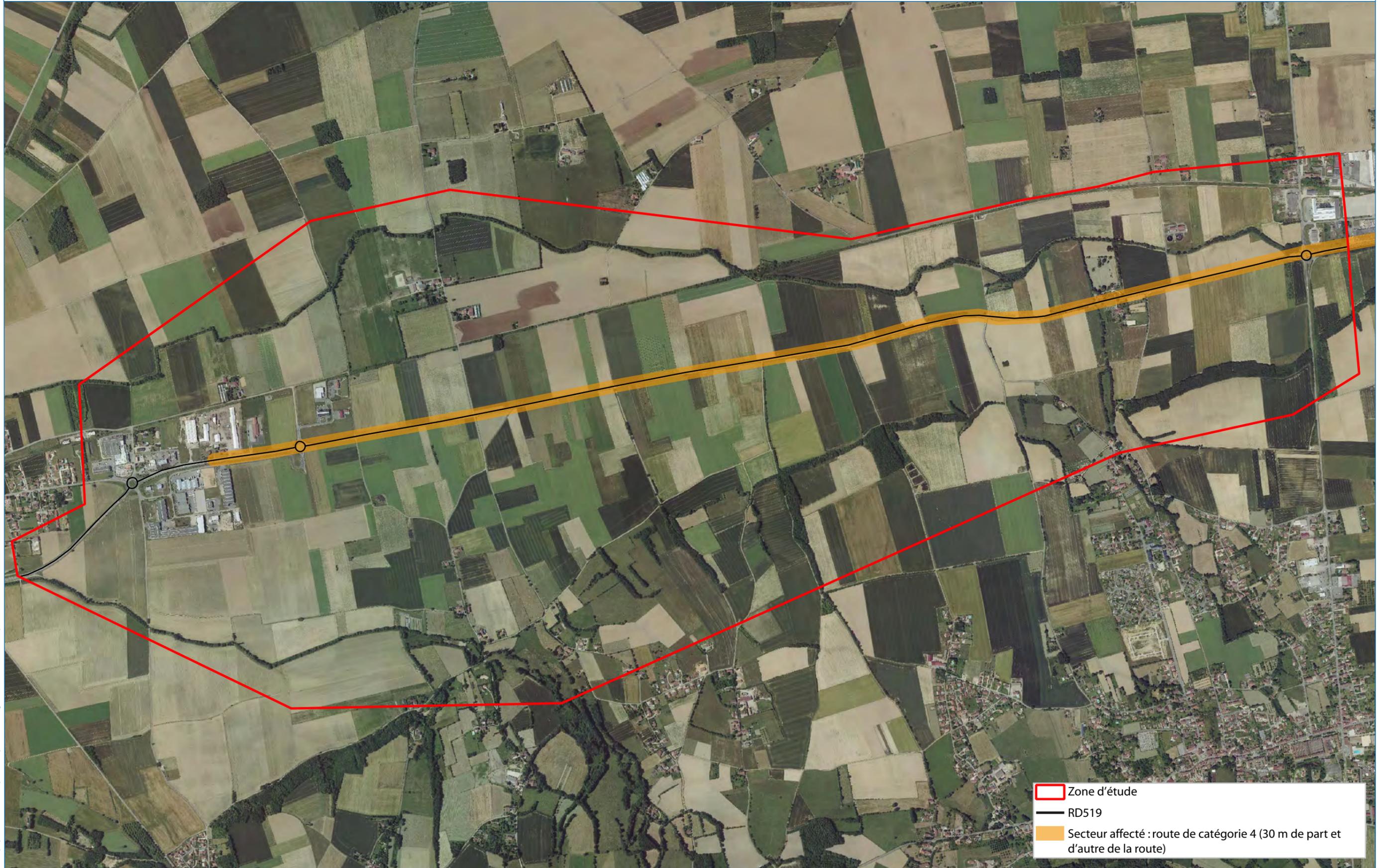
La poursuite de l'aménagement de l'axe de Bièvre est prévue dans le PADD du PLUi du territoire.



Carte de principe de la hiérarchie viarie au service de l'attractivité du territoire et du dynamisme économique – source PADD du PLUi Bièvre Isère, décembre 2016



CLASSEMENT SONORE DES VOIRIES



 Zone d'étude
 RD519
 Secteur affecté : route de catégorie 4 (30 m de part et d'autre de la route)

Le carrefour du rival permet de rejoindre la RD518 vers le nord, axe reliant la commune de Saint-Jean-de-Bournay tandis que la RD71 vers le sud rejoint Roybon et les Chambarans.

En outre, la RD519 permet de relier deux zones d'activités structurantes : ZA Le Rival et ZA Porte des Apes/de Chambarans, autour desquels des développements futurs et extensions sont projetés.

L'ensemble des activités situées le long de l'axe de Bièvre, et notamment les deux pôles d'activités formés par les ZA du Rival et de Porte des Alpes, sont identifiées comme secteur prioritaire de développement économique. Le trafic de l'axe de Bièvre est ainsi susceptible d'augmenter considérablement.

Actuellement classée comme infrastructure de catégorie 4 au classement sonore des voiries, cette réglementation impose un isolement acoustique pour les bâtiments d'habitation et les établissements sensibles dans un secteur de 30 mètres de part et d'autre de la voirie.

3 . URBANISME

Dans les années 70, seules quelques fermes isolées et dispersées sont présentes au droit de la zone d'étude ainsi que la bâtisse classée à l'AVAP de la Côté-Saint-André. Aucune zone d'activité ou hameau dense d'habitat ne sont en place.

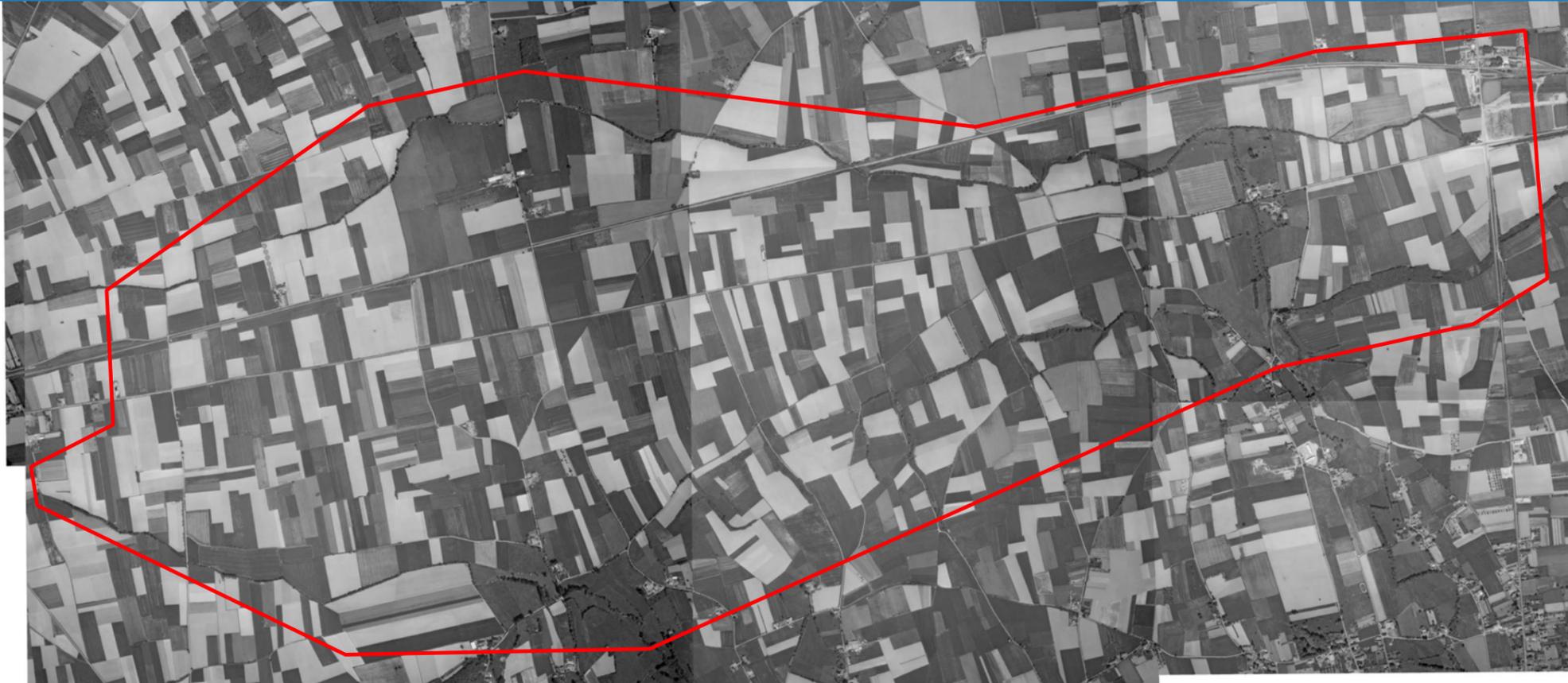
Trente ans plus tard, dans les années 2000, les premières entreprises de la ZA Porte des Alpes et du Rival font leur apparition tandis que des hameaux d'habitations denses sont également construits sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux, hors zone d'étude. Le périmètre d'étude reste dominé par une vaste plaine agricole et ses quelques fermes.

Au cours des 20 dernières années, l'évolution est peu perceptible au-delà de la densification des zones d'activités.



ÉVOLUTION PASSÉE DE L'HABITAT

1970



2003





ÉTAT DES LIEUX PAYSAGER

2009



2015



RECENSEMENT DES SERVITUDES

Les servitudes d'utilité publique (SUP) sont des limitations administratives au droit de propriété autorisées par la législation au bénéfice de personnes publiques (État, collectivités locales, établissements publics), de concessionnaires de services ou de travaux publics, de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires d'énergie hydraulique, de canalisations de transport de produits chimiques, etc.).

Elles imposent soit des restrictions à l'usage du sol (interdiction et/ou limitation du droit à construire), soit des obligations de travaux aux propriétaires (installation de certains ouvrages, entretien ou réparation) ou encore de les obliger à laisser faire l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages.

Les servitudes d'utilité publique sont cartographiées par commune et annexées à ce présent document.

Le site d'étude est concerné par les servitudes :

- canalisation de gaz,
- canalisation de transport de produits chimiques (saumure et éthylène)
- lignes de transport d'électricité
- dégagement de l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
- zone de protection des transmissions radio-électriques
- terrain riverain des cours d'eaux non domaniaux
- ligne de chemin de fer

1 . CANALISATIONS

Pour les canalisations, la réglementation fixe deux contraintes d'occupation des sols :

- La **contrainte faible** sur une bande de dix mètres de part et d'autre des canalisations d'éthylène et de propylène et de quinze mètres de part et d'autre de la canalisation d'hydrocarbure. **Ces bandes doivent rester accessibles en permanence pour interventions ou travaux.**
- La **contrainte forte** sur une bande de cinq mètres de part et d'autre de la canalisation qui doit rester **non aedificandi et non plantandi**.

Tout projet de travaux à proximité de ces canalisations doit faire l'objet au préalable d'une Déclaration de projet de Travaux (DT) et d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès du gestionnaire de l'ouvrage. Cette déclaration a pour objet de demander aux exploitants d'ouvrages, leurs recommandations ou prescriptions techniques avant d'entreprendre des travaux à proximité de leurs ouvrages. Ces recommandations ont pour but d'assurer la sécurité des personnes et d'éviter tous dommages aux ouvrages. Ces canalisations font l'objet par les exploitants d'une surveillance stricte et de contrôles réguliers au sol et par moyens aériens.

La zone d'étude est concernée par quatre canalisations de transport de matière dangereuse :

- Transport de gaz naturel haute pression Thodure-Moirans, diamètre nominal 500
- Transport de gaz naturel haute pression Tersanne-Moirans, diamètre nominal 400
- Transport de produit chimique éthylène Le Grand Serre-Pont de Claix
- Transport de produit chimique saumure Hauterives-Pont de Claix

Les zones de dangers

Les canalisations de transport de matières dangereuses sont soumises à des réglementations et restrictions (article R.123-11b du code de l'urbanisme) en relation avec leur niveau de danger. La saumure n'est pas considérée comme matière dangereuse et les saumoducs ne disposent donc pas de zone de danger.

Trois niveaux de danger pour les personnes ont été identifiés avec les dispositions suivantes :

- Dans la **zone des dangers significatifs** pour la vie humaine correspondant aux effets irréversibles, le transporteur devra être informé de tous projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation. Chaque gestionnaire de canalisation est susceptible d'émettre des recommandations en matière de densité urbaine.
- Dans la **zone des dangers graves** pour la vie humaine correspondant aux premiers effets létaux, la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public de la 1ère à la 3ème catégorie, doit être proscrite.
- Dans la **zone des dangers très graves** pour la vie humaine correspondant aux effets létaux significatifs, la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes doit être proscrite.

Le tableau suivant récapitule les distances correspondant aux servitudes et à chaque effet sans protection :

	DN	ELS	PEL	IRE
Artère de Savoie - doublement Thodure-Moirans	500	140 m	195 m	245 m
Artère Tersanne-Annecy – tronçon Tersanne-Moirans	400	100 m	145 m	185 m
Éthylène		230 m	270 m	470 m
Saumure	600	/	/	/

IRE : distance correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation

PEL : distance correspondant aux effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation

ELS : distance correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation

2 . LIGNE ELECTRIQUE

La zone d'étude est concernée par deux lignes de transport d'électricité : une qui longe la RD519 et une qui traverse le territoire de Châtenay.

Ces lignes ligne électrique aérienne de tension inférieure à 130 kilovolts doivent respecter les servitudes I4 suivantes :

- **servitude d'ancrage** permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité, soit à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, soit sur les toits et terrasses des bâtiments,
- **servitude de surplomb** permettant de faire passer les conducteurs d'électricité au-dessus des propriétés privées,
- **servitude de passage ou d'appui** permettant d'établir à demeure des canalisations souterraines, ou des supports pour conducteurs aériens, sur des terrains privés non bâtis, qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes,
- **servitude d'élagage et d'abattage d'arbres** permettant de couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

Il s'agit de servitudes n'entraînant aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de **prévenir le concessionnaire un mois avant de démarrer les travaux**

3 . SERVITUDE DE DEGAGEMENT DE L'AEROPORT DE SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS

Les servitudes T5 sont instituées en application des articles L. 6351-1 et L. 6351-2 à L. 6351-5 du Code des transports (anciens R. 241-1 à R. 242-3 du Code de l'aviation civile). Il s'agit de servitudes, dites « servitudes aéronautiques de dégagement », créées afin d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

Elles sont définies par un plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) établi pour chaque aérodrome visé à l'article L. 6350-1 du Code des transports (ancien R. 241-2 du Code de l'aviation civile).

Ces servitudes aéronautiques de dégagement sont identifiées à l'est de la zone d'étude et comportent l'interdiction de :

- créer ou l'obligation de modifier, voire de supprimer, des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité (lumineux, radioélectriques ou météorologiques) établis dans l'intérêt de la navigation aérienne,
- de réaliser sur les bâtiments et autres ouvrages frappés de servitude aéronautiques des travaux de grosses réparations ou d'amélioration exemptés du permis de construire sans autorisation de l'autorité administrative.

4 . SERVITUDE DES TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES

Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux, des servitudes PT1 sont instituées en application des articles L. 57 à L.62-1 du code des postes et des communications électroniques afin de protéger les centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques pouvant résulter du fonctionnement de certains équipements, notamment électriques.

Un centre radio électrique est présent sur la commune de Marcilloles imposant deux servitudes à la zone d'étude : zone de garde de 1000 m et zone de protection de 3000 m.

La servitude a pour conséquence :

- l'obligation de faire cesser les perturbations électromagnétiques : tout propriétaire ou usager d'une installation électrique produisant ou propageant des perturbations gênant l'exploitation d'un centre de réception est tenu de se conformer aux dispositions qui lui seront indiquées par le ministre en charge de l'exploitation ou du contrôle du centre en vue de faire cesser le trouble;
- l'interdiction faite dans les zones de protection radioélectrique, aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec son exploitation;
- l'interdiction, dans les zones de garde radioélectrique, de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques ou d'y apporter des modifications sans l'autorisation du ministre en charge de l'exploitation du centre.

Le projet d'aménagement de la RD519 n'est pas de nature à porter atteinte à la transmission radio électrique.

5 . TERRAIN RIVERAIN DES COURS D'EAUX NON DOMANIAUX

La servitude A4 est une servitude de passage (maximale de 6 mètres) pour permettre la gestion de la ressource en eau :

- au sens des articles L. 151-37-1 et R. 152-29 du Code rural, c'est-à-dire « permettant l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages ainsi que le passage sur les propriétés privées des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, des entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que des engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des opérations ».
- et instaurées dans le cadre de la gestion des eaux, domaniales ou non, pour permettre «l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence» et visant les

compétences mentionnées à l'article L. 211-7 (I) - alinéas 1° à 12 du Code de l'environnement.

Le Rival et la Baïse sont concernés par cette servitude.

6 . LIGNE DE CHEMIN DE FER

Bien que désaffectée sur le tracé, la servitude T1 applicable à la ligne de chemin de fer 907000 reliant Saint Rambert d'Albon à Rives est toujours applicable.

Il s'agit de servitudes concernant les propriétés riveraines des chemins de fer et instituées dans des zones définies par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et par l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques à savoir :

- Interdiction de procéder à l'édification de toute construction, autre qu'un mur de clôture, dans une distance de deux mètres d'un chemin de fer (art. 5 de la loi du 15 juillet 1845),
- interdiction de pratiquer, sans autorisation préalable, des excavations dans une zone de largeur égale à la hauteur verticale d'un remblai de chemin de fer de plus de trois mètres, largeur mesurée à partir du pied du talus (art. 6 de la loi du 15 juillet 1845),
- interdiction d'établir des couvertures en chaume, des meules de paille, de foin, et tout autre dépôt de matières inflammables, à une distance de moins de vingt mètres d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, largeur mesurée à partir du pied du talus (art. 7 de la loi du 15 juillet 1845),
- interdiction de déposer, sans autorisation préfectorale préalable, des pierres ou des objets non inflammables à moins de cinq mètres d'un chemin de fer (art. 8 de la loi du 15 juillet 1845),
- Servitudes de visibilité au croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée (art. 6 du décret-loi du 30 octobre 1935 et art. R. 114-6 du code de la voirie routière), servitudes définies par un plan de dégagement établi par l'autorité gestionnaire de la voie publique et pouvant comporter, suivant le cas conformément à l'article 2 du décret).

DEPARTEMENT de L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
MARCILLOLES

N° INSEE
218

Service de l'Urbanisme et de la Prospective
Bureau des Documents d'Urbanisme (SUP/BDU)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.76.70.76.70 fax: 04.76.70.79.10

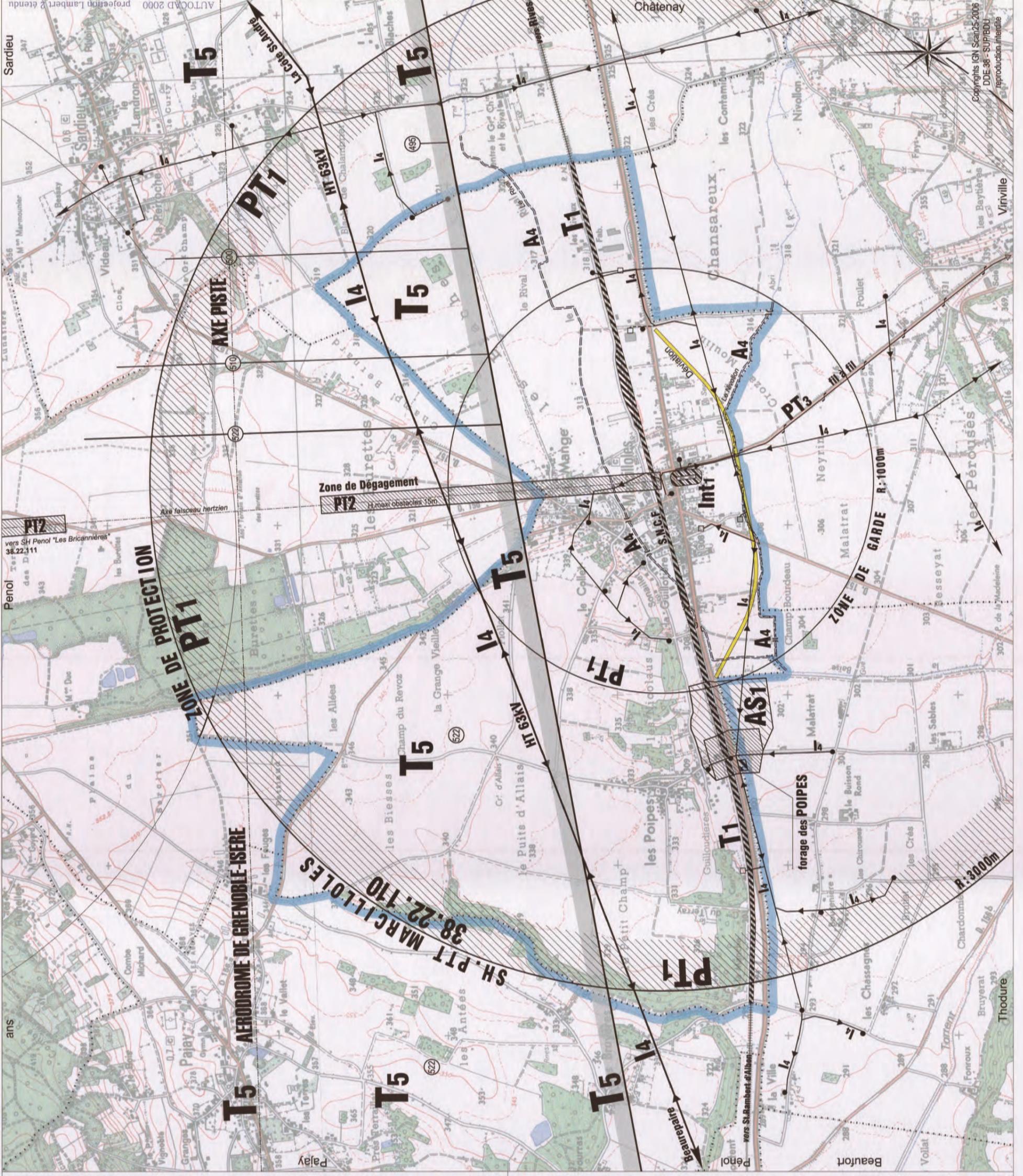
SYMBOLE CODE	INTITULE	SYMBOLE CODE	INTITULE
A2	Bats et batiments au régime forcé	I1	Travaux d'entretien, travaux de réparation
A3	Plans de cantonnements souterrains d'irrigation	I2	Ouvrages (DUP) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
A4	Terrains réservés des canaux d'irrigation	I3	Transport de gaz
A5	Terrains réservés des cours d'eau non domaniaux	I4	Transport d'électricité
A8	Canalisations publiques d'eau potable	I5	Transport de produits chimiques
AC1	Zones agricoles protégées (ZAP)	Int1	Voltage des câbles
AC2	Protection des monuments historiques	JS1	Installations sportives
AC3	Protection des sites et monuments naturels	PT1	Protection contre les perturbations électromagnétiques
AC4	Réserves naturelles	PT2	Transmissions radio-électriques
AR5	Protection de patrimoine architectural et urbain	PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
AR6	Fortifications - Ouvrages militaires	PT4	Eclairage relatif aux lignes télécom
AS1	Champs de tir	T1	Chemins de fer
EL2	Première de protection des eaux potables et minérales	T2	Sarclat de télégraphiques
EL3	Zones subaquatiques alignées d'habitats bioclimatiques	T4	Aéromodèles de ballage
EL4	Habitat et marais	T5	Aéromodèles de dégivrement
EL6	Remontées mécaniques et pistes de ski	T6	Radiotechniques : protection des installations de navigation et d'émission
EL7	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		
EL10	Alignements		
	Piers nationaux		

ECHELLE : 1/10.000 [ETABLI le : 01.12.08] [MODIFIE le : 01.12.2008]

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date code	nature
03.11.81	T5 Aéronautiques définitives de l'aérodrome de Grenoble St-Geoirs.
10.02.98	Elaboration du P.O.S.
05.05.98	I5 Mise à jour Suppression du saumoduc
01.12.08	PT3 Mise à jour pour Elaboration du PLU. Mise à jour câble aérien T1 à Marcilloles-Virville. Pour info Aérodrome de Grenoble-St-Geoirs devient Aérodrome de Grenoble-Isère (AM de 16.01.2008)



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SARDIEU

473

MINISTRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
groupe d'études et de programmation-cellule réseaux
et servitudes - 9, quai Créqui, BP 45 x, 38040 GRENOBLE

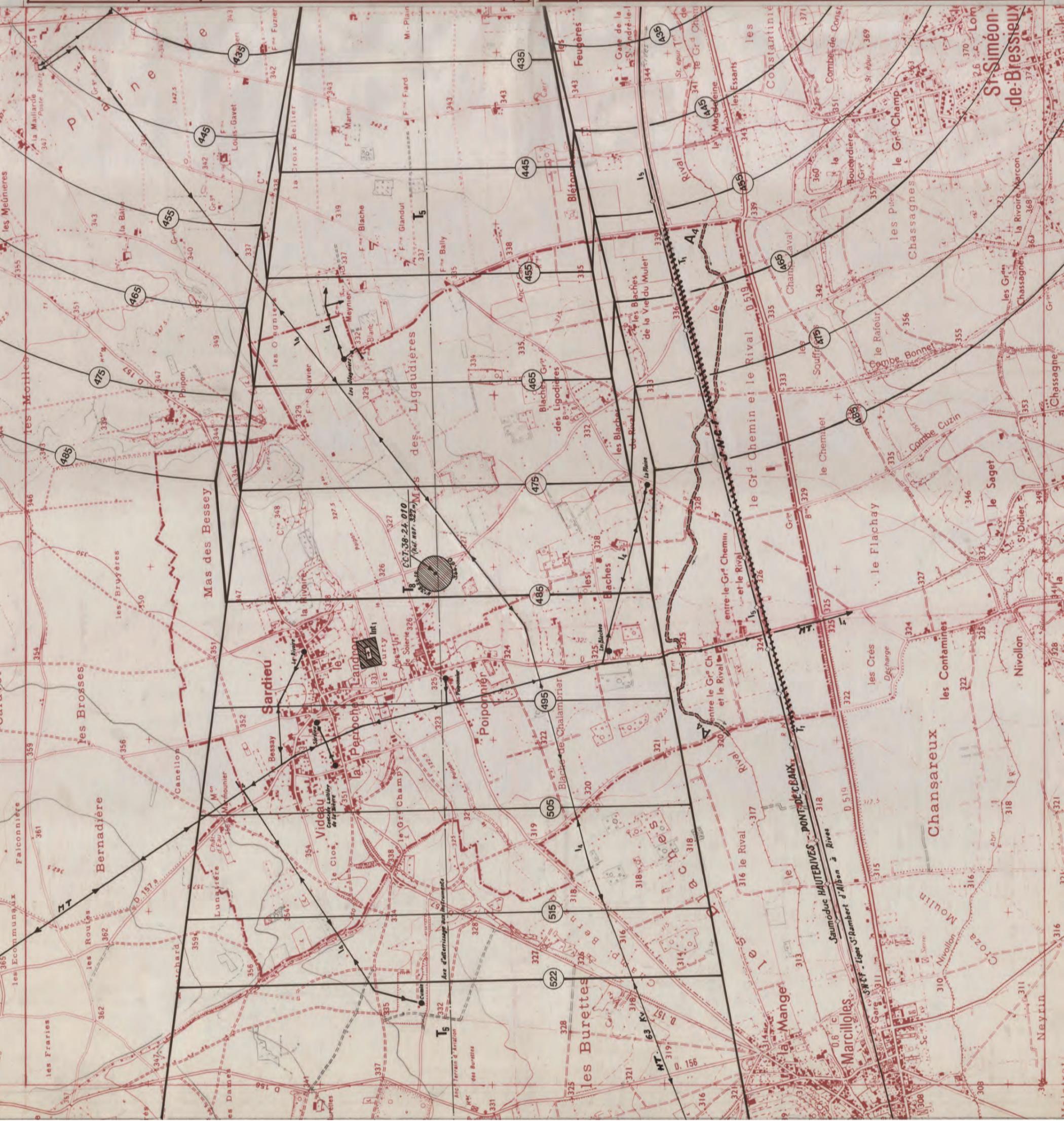
SYMBÔLE	CODE	INTITULE	SYMBÔLE	CODE	INTITULE
	A1	Prévision des bords et bords, toitures en sautoir, verrière		I1	Prévisions d'urbanisme: limites de l'habitat, communication et exploitation de type, sans parcellaire (arrêté 1957) (sauf les cas de non droit)
	A2	Voie de circulation, accès, accès à l'habitat		I2	Prévisions de voirie
	A3	Travaux de terrassement, accès à l'habitat		I3	Prévisions de voirie
	A4	Travaux de terrassement, accès à l'habitat		I4	Prévisions de voirie
	AC1	Prévision des réseaux souterrains		I5	Prévisions de voirie
	AC2	Prévision des réseaux souterrains		I6	Prévisions de voirie
	A73	Magasin à paille de 7 ans		Inf1	Prévisions des voiries
	A74	Travaux d'entretien et accès au terrain		JS1	Prévisions des voiries
	A75	Fertilisation, travaux agricoles		PT1	Prévisions des voiries
	A76	Travaux d'entretien et accès au terrain		PT2	Prévisions des voiries
	A77	Travaux d'entretien et accès au terrain		PT3	Prévisions des voiries
	A78	Travaux d'entretien et accès au terrain		T1	Prévisions des voiries
	A79	Travaux d'entretien et accès au terrain		T2	Prévisions des voiries
	A81	Prévision de prévision des cas particuliers		T3	Prévisions des voiries
	EL2	Travaux d'entretien et accès au terrain		T4	Prévisions des voiries
	EL3	Travaux d'entretien et accès au terrain		T5	Prévisions des voiries
	EL4	Travaux d'entretien et accès au terrain		T6	Prévisions des voiries
	EL5	Travaux d'entretien et accès au terrain		T7	Prévisions des voiries
	EL6	Travaux d'entretien et accès au terrain		T8	Prévisions des voiries
	EL7	Travaux d'entretien et accès au terrain			

LE G E N D R E

ECHELLE: 1:10.000 ETABLISSEMENT le 22-10-1979 MODIFIE le 5-6-1985

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes instruits de la servitude.

MODIFICATIONS	
date	nature
9 Juin 1985	Mise à jour pour "Arrêté de la connaissance" (P.A.C.)



DEPARTEMENT de L'ISERE
**SERVITUDES
 D'UTILITE PUBLIQUE
 VIRIVILLE**

561

Service de l'Urbanisme et de l'Habitat
 Cellule Etudes Générales et PAC (SUH 6)
 17, bd Joseph Vallier, BP 45-38040 GRENOBLE cedex 9
 tel 76 70 76 76 fax 76 70 76 97

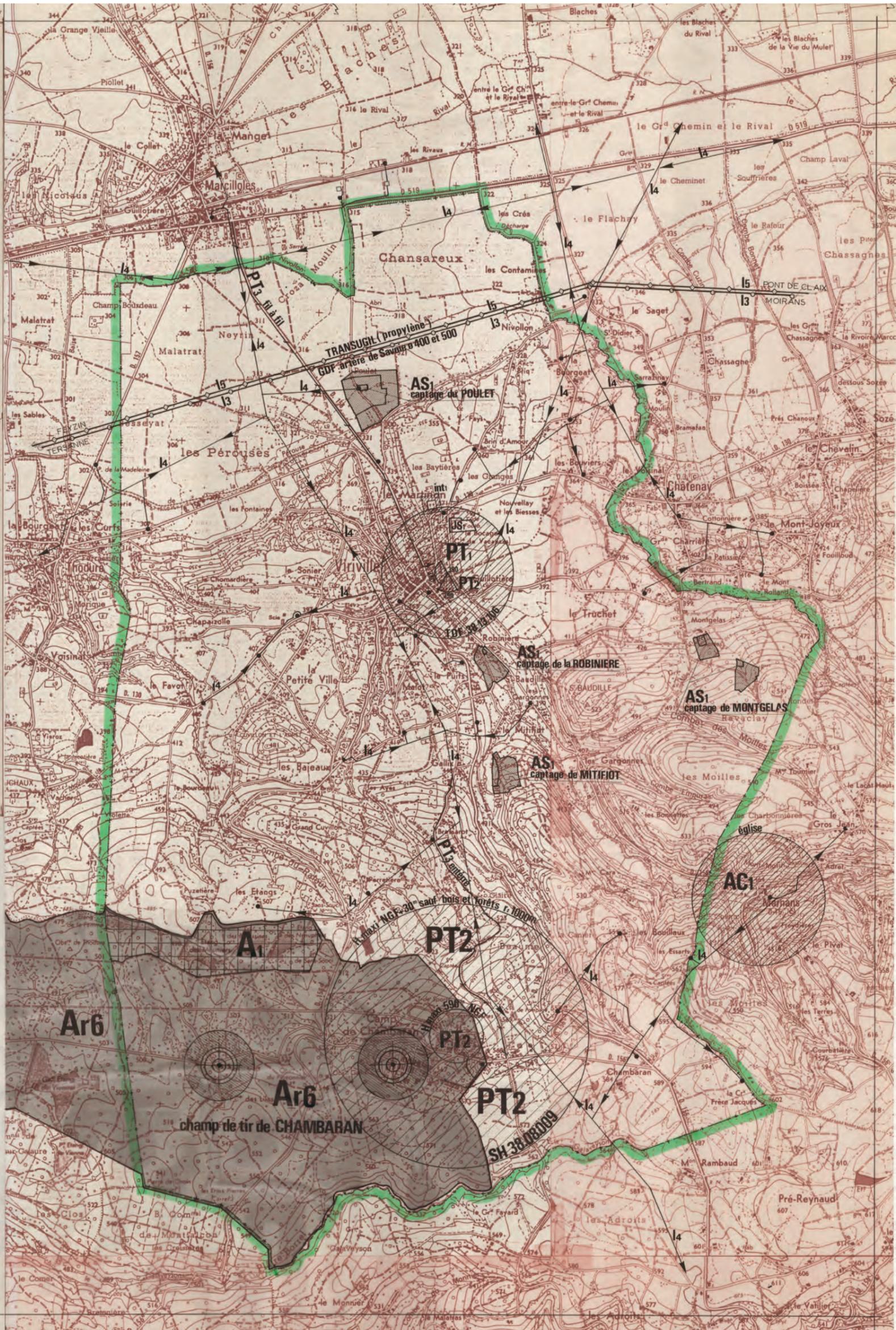
SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A1	Protection des bords de rivières, canaux ou rigoles bordées		I1	Travaux d'entretien, réparations, travaux de maintenance et exploitation de ligne d'eau
	A2	Travaux de maintenance, entretien et entretien		I2	Travaux de réparation
	A3	Travaux de maintenance des canaux et rigoles		I3	Travaux de réparation
	A4	Travaux de maintenance des canaux et rigoles		I4	Travaux de réparation
	A5	Travaux de maintenance des canaux et rigoles		I5	Travaux de réparation
	AC1	Protection des ouvrages hydrauliques		I6	Travaux de réparation
	AC2	Protection des ouvrages hydrauliques		I7	Travaux de réparation
	AC3	Protection des ouvrages hydrauliques		I8	Travaux de réparation
	AC4	Protection des ouvrages hydrauliques		I9	Travaux de réparation
	AR1	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		PT1	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	AR2	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		PT2	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	AR3	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		PT3	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	AR4	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		PT4	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	AS1	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T1	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL1	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T2	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL2	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T3	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL3	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T4	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL4	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T5	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL5	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T6	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL6	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T7	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL7	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T8	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL8	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T9	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques
	EL9	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques		T0	Travaux de réparation des ouvrages hydrauliques

ECHELLE : 1:10000 ÉTABLI le 17.3.1997 MODIFIÉ le 17.3.1997

NB Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
17.3.1997		MISE A JOUR PAC REV 1



DEPARTEMENT DE L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
La Côte St. André N° INSEE 130

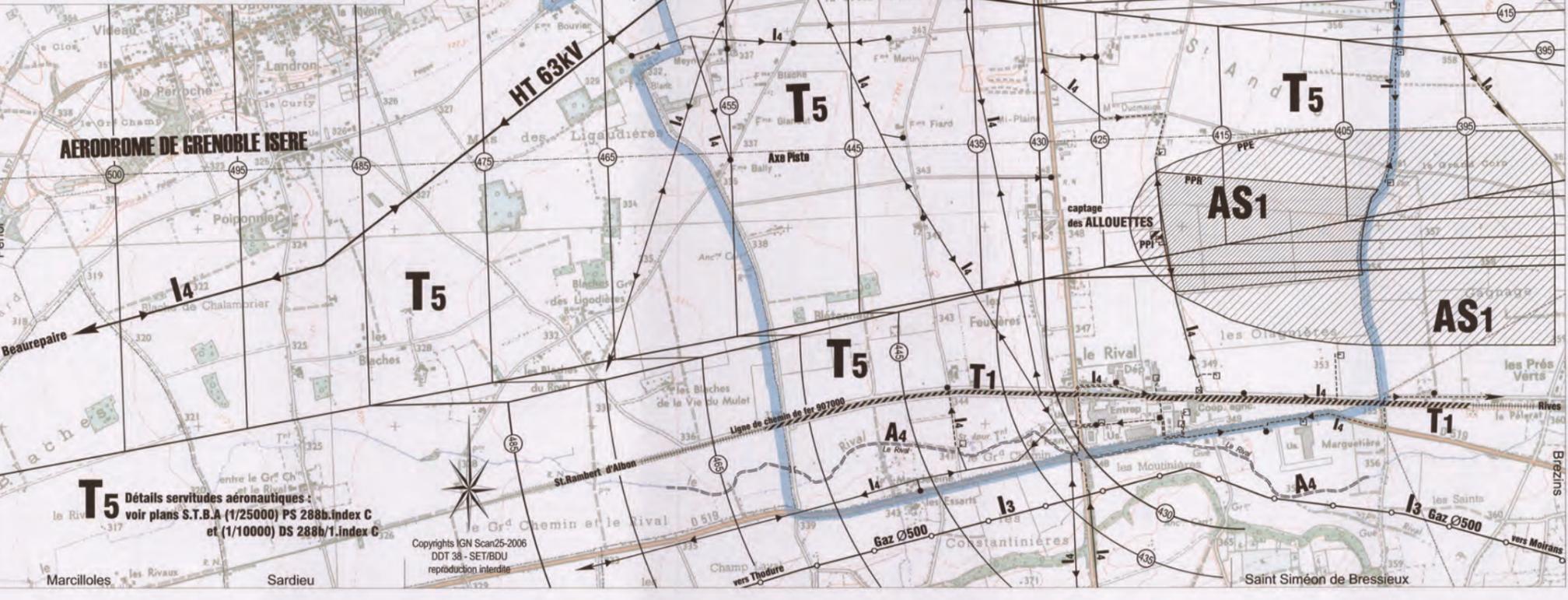
Direction Départementale des Territoires
Service Etudes et Territoires (SET/DU)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49 fax: 04.56.59.46.07

SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
			I1		Transports d'hydrocarbures liquides ou gazeux
A2		Pièce de canalisations souterraines d'irrigation	I2		Constructions et exploitation de pipelines
A3		Terrains riverains des canaux d'irrigation	I3		Ouvrages (D.U.P.) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
A4		Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	I4		Transport de gaz
A5		Canalisations publiques d'eau potable	I5		Transport d'électricité
A9		Zones agricoles protégées (ZAP)	I6		Transport de produits chimiques
AC1		Protection des monuments historiques	Int1		Vitrage des circulations
AC2		Protection des sites et monuments naturels	JS1		Installations sportives
AC3		Reserves naturelles	PT1		Protection contre les perturbations électromagnétiques
AC4		Protection du patrimoine architectural et urbain	PT2		Transmission radio-électriques
AR5		Fortifications - Ouvrages militaires	PT3		Protection contre les obstacles
AR6		Champs de tir	PT4		Communications téléphoniques et télégraphiques
AS1		Périmètre de protection des eaux potables et minérales	T1		Équipage relatif aux lignes Milcom
EL2		Zones submergées	T2		Chemins de fer
EL3		Holage et maréage	T3		Suivi de téléphoniques
EL4		Remorques mécaniques et plates de ski	T4		Aéromobiles de ballage
EL6		Terrains nécessaires aux RN et autoroutes	T5		Aéromobiles de déplacement
EL7		Alignements	T8		Radioélectriques - protection des installations de navigation et d'éclairage
EL10		Parc national			

ECHELLE : 1/10.000 ETABLI le : 02.08.11 MODIFIE le : 08.02.2011

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

date	code	nature
30.06.96		Mise à jour Révision n°1 du P.O.S
23.06.98	AC1, AS1	Mise à jour Château des Croisettes
06.04.05	AC1	Mise à jour captages de POULARDIERE, captages de BUENERD.
08.02.11	AC1, AS1, I4, T5, JS1	Mise à jour : Monument aux Morts, et ferme Berlioz. Mise à jour pour Elaboration du PLU. Mise à jour des périmètres de protection du captage des Alcouettes (révisé 02.05.2004) Suppression des captages Patagaud et Jars (abandonnés) Mise à jour réseau Moyenne Tension ordi, aérien et enterré. Mise à jour canalisation gaz "impactante" Ø500 Thodure-Moirans. Suppression des périmètres d'installations sportives : servitudes inexistantes.



T5 Détails servitudes aéronautiques : voir plans S.T.B.A (1/25000) PS 288b.index C et (1/10000) DS 288b/1.index C

Copyrights IGN Scan25-2006
DOT 38 - SET/BDU
reproduction interdite

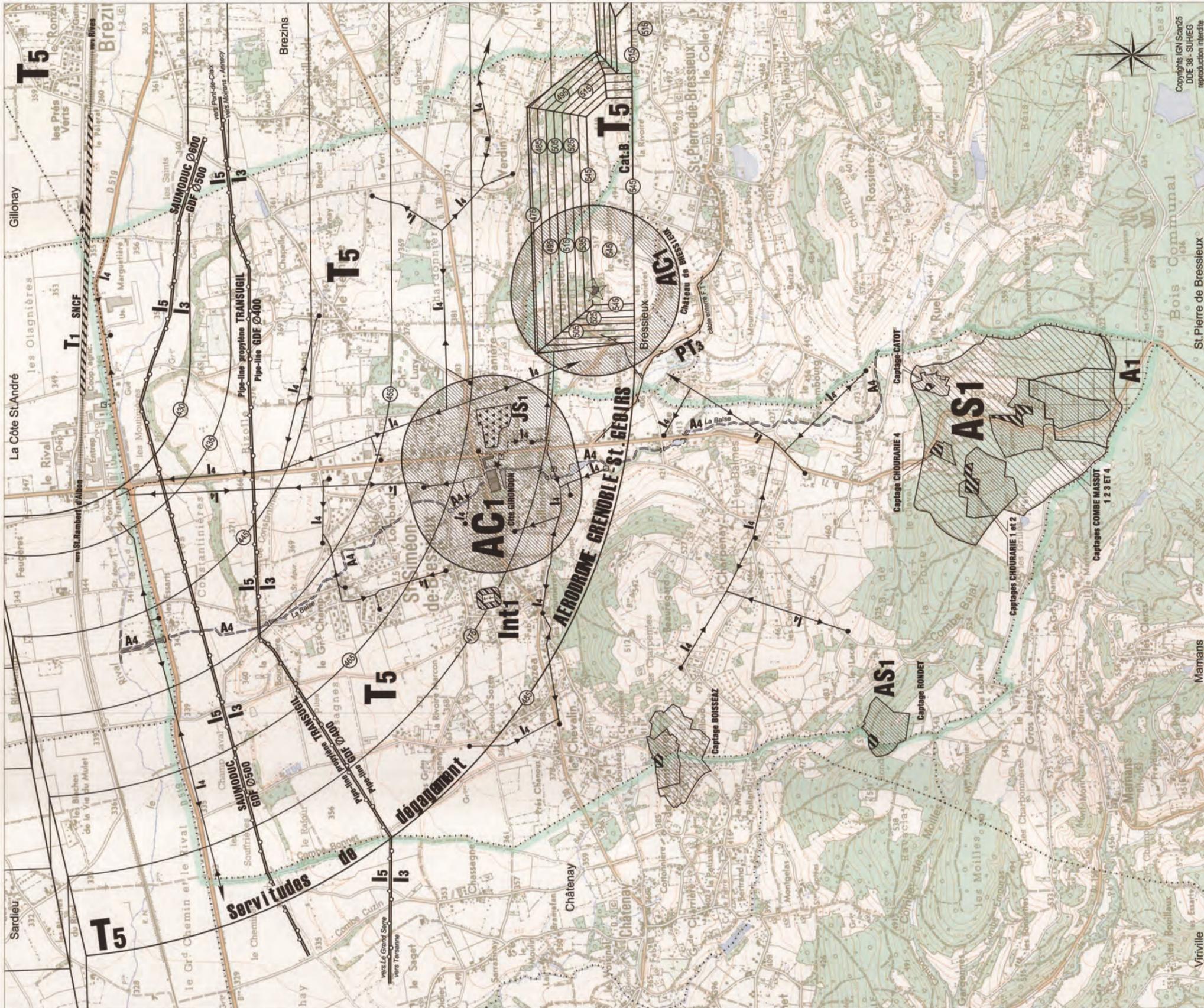
AUTOCAD 2002 - projection Lambert 2 étendu

SYMBOLE CODE	INTITULE	INTITULE
A1	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
A2	Protections des bords et des rives	Constructions et exploitation de pipelines
A3	Protections des bords et des rives	Constructions et exploitation de pipelines
A4	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
A5	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
AC1	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
AC2	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
AC3	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
AC4	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
Ar1	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
Ar2	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
Ar3	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
Ar4	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
Ar5	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
Ar6	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
AS1	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL2	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL3	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL4	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL5	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL6	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL7	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique
EL10	Protections des bords et des rives	Transport d'énergie électrique

ECHELLE : 1/10.000 | ETABLI le : 04.12.01 | MODIFIE le : 04.12.2001 | *Carte*

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans le plan des cartes. Pour plus de détails, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les notes illustratives de la servitude.

date code	nature
16.05.84	Mise à jour pour "Porter à la Connaissance" du Maire.
17.04.84	Mise à jour ASI.
15.01.92	Mise à jour PAC (Révision n°1 du P.O.S)
18.03.93	Mise à jour après Rév.1: Protection cdt. GIRONDON - SAUMODUC (renovation tronçon BENOUPORT-BENUCROISSANT)
04.12.01	Mise à jour pour la révision n°2 du PLU.



PAYSAGE ET PATRIMOINE

1 . ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1.1 . Site classé, site inscrit

Selon les Articles L.341-1 et R341-1 du Code de l'Environnement, peuvent être protégés les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général. Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.
- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Aucun site classé ou inscrit n'est recensé sur la zone d'étude. L'ensemble du territoire de Bièvre Isère en est également dépourvu.

1.2 . Monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

La zone d'étude ne compte aucun édifice répertorié à l'inventaire des Monuments Historiques.

1.3 . Aire de Valorisation de l'Architecture et de Patrimoine

Les AVAP ont été instituées par l'article 28 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement, repris dans les articles L.642-1 à L. 642-10 du Code du Patrimoine. Elles sont régies par le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 (articles D. 642-1 à R. 642-29 du code du patrimoine), complété par la circulaire d'application du 2 mars 2012.

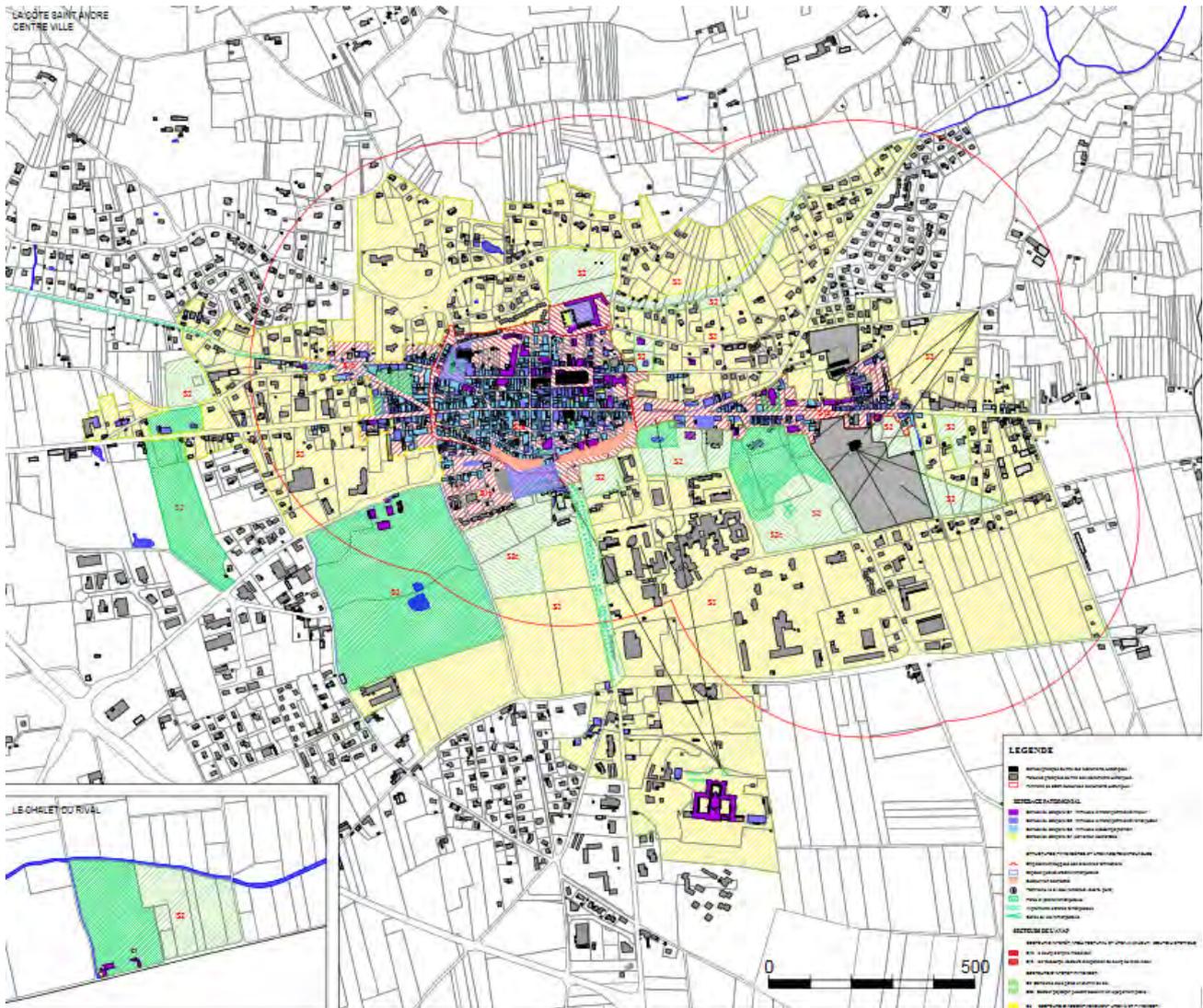
Les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, situés autour de monuments historiques ou non, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Ces espaces peuvent n'avoir jamais fait l'objet d'une mesure de protection.

L'AVAP a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires. Elle intègre approche architecturale, urbaine et paysagère et enjeux environnementaux. Elle a ainsi pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

La zone d'étude compte une partie de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de la Côte Saint André.

L'AVAP de la Côte Saint André est divisée en trois secteurs :

- Secteur S1 : Secteur historique d'intérêt architectural et urbain majeur : bourg historique
 - S1a : le bourg d'origine médiévale,
 - S1b : les faubourgs, secteurs d'expansion du bourg au XIXème siècle.
- Secteur S2 : Secteurs d'intérêt paysager : demeures avec parcs, chemin du Biel,
- Secteur S3 : Secteurs d'accompagnement : zones d'extension du bourg (secteurs discontinus).



Plan de délimitation de l'AVAP de la Côte Saint André

Le secteur S2 « Le chalet du Rival » est situé dans la zone d'étude ; il est caractérisé par la présence d'une grande propriété avec parc arboré.

Les objectifs fixés dans le secteur du chalet du Rival sont :

- Préserver l'unité du tènement ; pas de morcellements,
- Restaurer la demeure au cœur de son parc : elle présente un grand intérêt architectural,
- Entretien le parc et favoriser le plan de gestion de ce dernier.

1.4 . Zones de présomption de prescriptions archéologiques

Le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille.

Ce dispositif général se traduit par la création de **zones dites de présomption de prescription archéologique**.

Dans ces zones, les autorisations d'urbanisme sont traitées par le Service régional de l'archéologie (SRA) selon des seuils définis par le Préfet de Région. Chaque zone dispose de prescriptions particulières qui s'appliquent par **arrêté préfectoral**.

La zone d'étude pour la RD519 compte 4 zones de présomption de prescriptions archéologiques localisées de part et d'autre de la voirie, au sein de la plaine de Bièvre ; elles concernent les communes de la Côte-Saint-André et de Saint-Siméon-de-Bressieux.

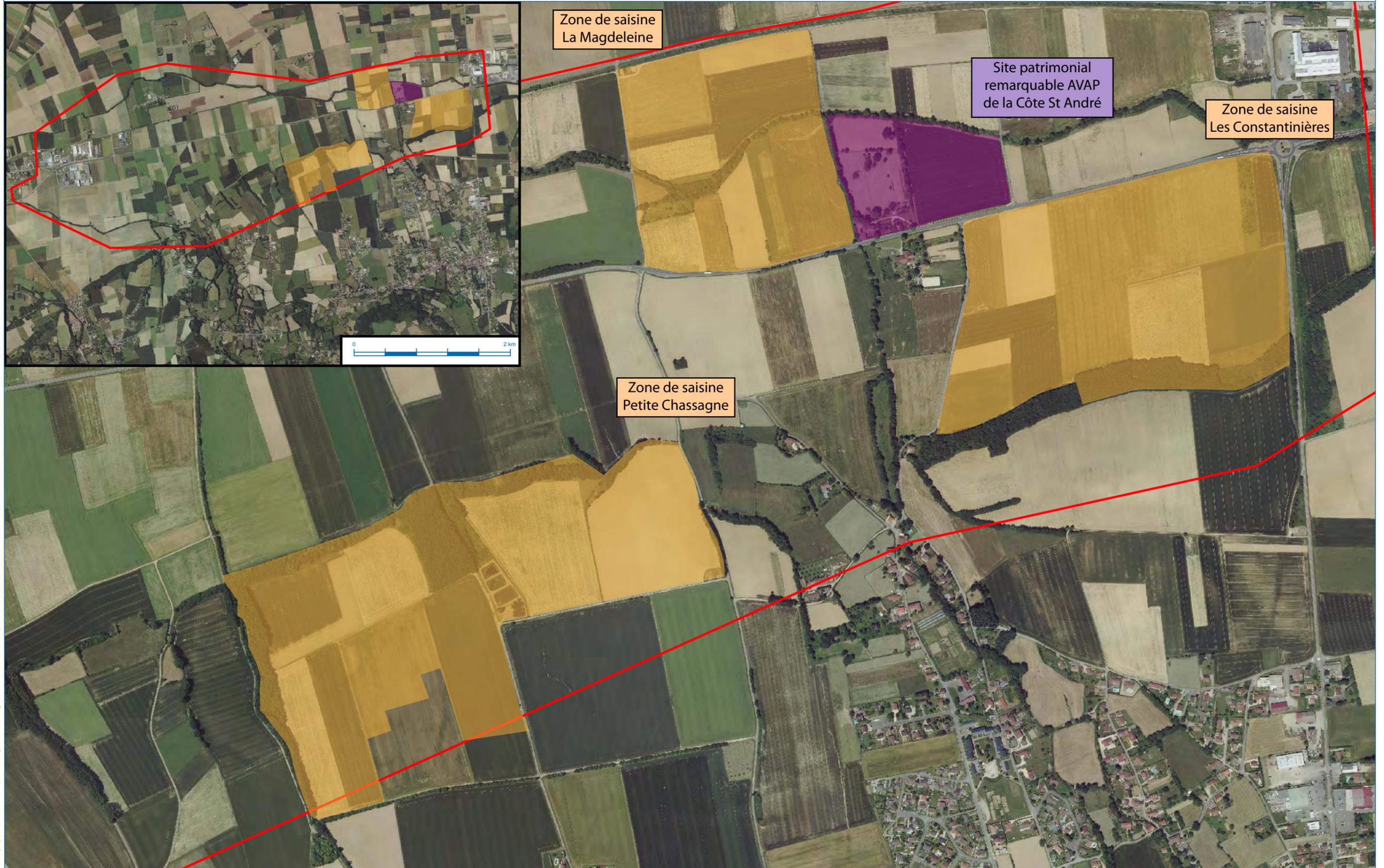
Zone de présomption de prescriptions archéologiques	Identifiant	Date de l'arrêté	Nature de l'occupation humaine	Commune
La Magdeleine	224818	17/12/2015	Indices Gallo-Romain : présence de nombreuses tuiles romaines	La Côte-Saint-André (38)
Les Constantinières	224829	17/12/2015	Enclos protohistorique visible sur photographies aérienne	Saint-Siméon-de-Bressieux (38)
Petite Chassagne	224831	17/12/2015	Dépôt de fondeur de l'âge du Bronze : découverte de haches, bracelets et anneaux en bronze	Saint-Siméon-de-Bressieux (38)
Le Grand Champ	224830	17/12/2015	Tuiles Gallo-Romaines	Saint-Siméon-de-Bressieux (38)

À noter que l'absence de zones de présomption archéologique répertoriées sur les autres communes ne préjuge pas de l'existence potentielle de vestige.

1.5 . Carte de synthèse des contraintes patrimoniales



MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE



2 . ETAT DES LIEUX PAYSAGER

2.1 . Les entités paysagères : documents de référence

2.1.1 . Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes

Selon le document des 7 familles de paysages en Rhône-Alpes, réalisé par la DIREN Rhône-Alpes en 2005, le site d'étude est composé de paysages agraires formés par les plaines agricoles de Bièvre

Les paysages agraires correspondent à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente.

L'activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d'ensembles bâtis.

2.1.2 . Les chemins du paysage : outils de connaissance des territoires de l'Isère

Réalisé en 2001 à l'initiative du conseil général de l'Isère, ce document permet l'identification des principales identités paysagères iséroises.

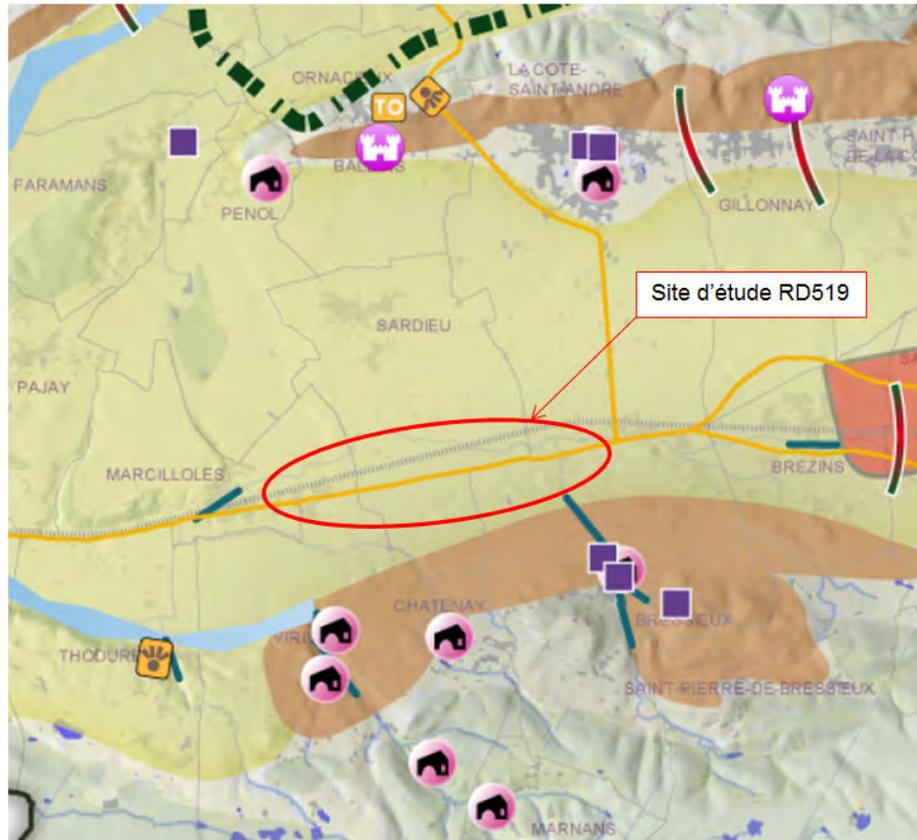
Le site d'étude est localisé au sein du vaste ensemble formé par la plaine de Bièvre, une vaste étendue parfaitement plate. Cette grande plaine orientée est-ouest est délimitée au nord et au sud par des reliefs de faible hauteur aux piedmonts desquels viennent s'adosser une succession de bourgs et villages dégagant un vaste espace central autrefois exclusivement agricole et concurrencé aujourd'hui par le développement des infrastructures et des zones d'activités.

Elle est caractérisée par une forte horizontalité dont certains éléments se détachent comme les haies arborées. Quelques arbres et alignements d'arbres (platanes, mûriers, châtaigniers, noyers) témoignent encore des milliers d'arbres qui accompagnaient les grandes lignes droites à travers les bois et les taillis d'immenses espaces peu exploités.

En plus de marquer l'appartenance à un territoire, les zones agricoles rythment la saisonnalité et sont de véritables repères pour la population. En fonction des saisons, les cultures changent d'aspect et participent à la diversification des paysages de la commune. Il s'agit de l'espace cultivé d'un seul tenant le plus grand du département (vingtaine de milliers d'hectares).

2.1.3 . Les enjeux paysagers du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise (RUG), a été approuvé le 21 décembre 2012, il est le document de référence pour l'ensemble des politiques locales d'aménagement et d'urbanisme. La carte des orientations paysagères ne recense aucune prescription d'ordre paysager dans le secteur d'aménagement de la RD519.



Carte des orientations paysagères générales du Scot de la région urbaine de Grenoble : zoom sur le site d'étude d'aménagement de la RD519

Le site d'étude est identifié comme appartenant à un espace ouvert de plaine au sein duquel existe une continuité des espaces ouverts.

2.2 . Contexte local du site d'étude

2.2.1 . Ambiance paysagère

Le site d'étude est marqué par la présence de la RD519 qui traverse une vaste plaine agricole caractérisée par un ensemble de parcelles cultivées de façon intensive où les haies et boisements sont peu présents.



Dans ce contexte ouvert et horizontal, la légère rupture de pente matérialisée par une bande boisée prend de l'ampleur. Les rares éléments boisés et alignements d'arbres ou petit bâti agricole sont autant de points d'appel dans le paysage. Ces éléments constituent les caractéristiques historiques et culturelles d'un paysage remanié par l'homme.



Alignement d'arbres et petit bâti, témoins d'une activité passée

Les cours d'eau qui sillonnent la plaine, associés à un cordon rivulaire apportant une certaine verticalité, structurent le paysage.



Ripisylve du Nivollon

L'ancienne voie ferrée accompagnée par un développement arbustif joue également ce rôle dans le paysage.

Les zones d'activités situées aux extrémités du tronçon routier étudié sont visibles de par le changement de structure et de couleur qu'elles apportent dans le paysage. Ainsi, l'horizontalité de la plaine aux couleurs changeantes avec les saisons mais néanmoins naturelles (vert, beige, marron) contrastent avec la verticalité des bâtiments industriels de couleurs grises.



Points d'appels visuels formés par les zones d'activités

2.2.2 . Perceptions visuelles

Parmi les PLU que nous avons pu nous procurer (La Côte-Saint-André, Sardieu, Viriville) seule la commune de Viriville a noté un point de vue remarquable. Il se situe sur la RD156 (entrée nord de la commune) en direction de la plaine au sein de laquelle traverse la RD519. La ripisylve du Nivollon masque cependant les vues lointaines sur le site d'étude depuis ce point de vue.

Un point de vue local a par ailleurs été pointé lors de notre passage sur site. En effet, la vue est particulièrement dégagée depuis la zone sud du site d'étude légèrement surélevée par rapport à la plaine. Les massifs montagneux de Chartreuse et Vercors à l'est et les coteaux du Banchet au nord y sont visibles.

La RD519, objet de l'aménagement n'est cependant pas visible depuis ce point de vue car masquée par les boisements.



Vue lointaine sur les massifs du Vercors et de Chartreuse

Le paysage étant ouvert et horizontal, la vue depuis la plaine de Bièvre est globalement dégagée.

Par ailleurs, la bâtisse faisant l'objet d'une protection dans l'AVAP de La Côte Saint André étant située le long de la RD519 est de ce fait visible depuis cette dernière et depuis l'ensemble de la plaine agricole du site d'étude.



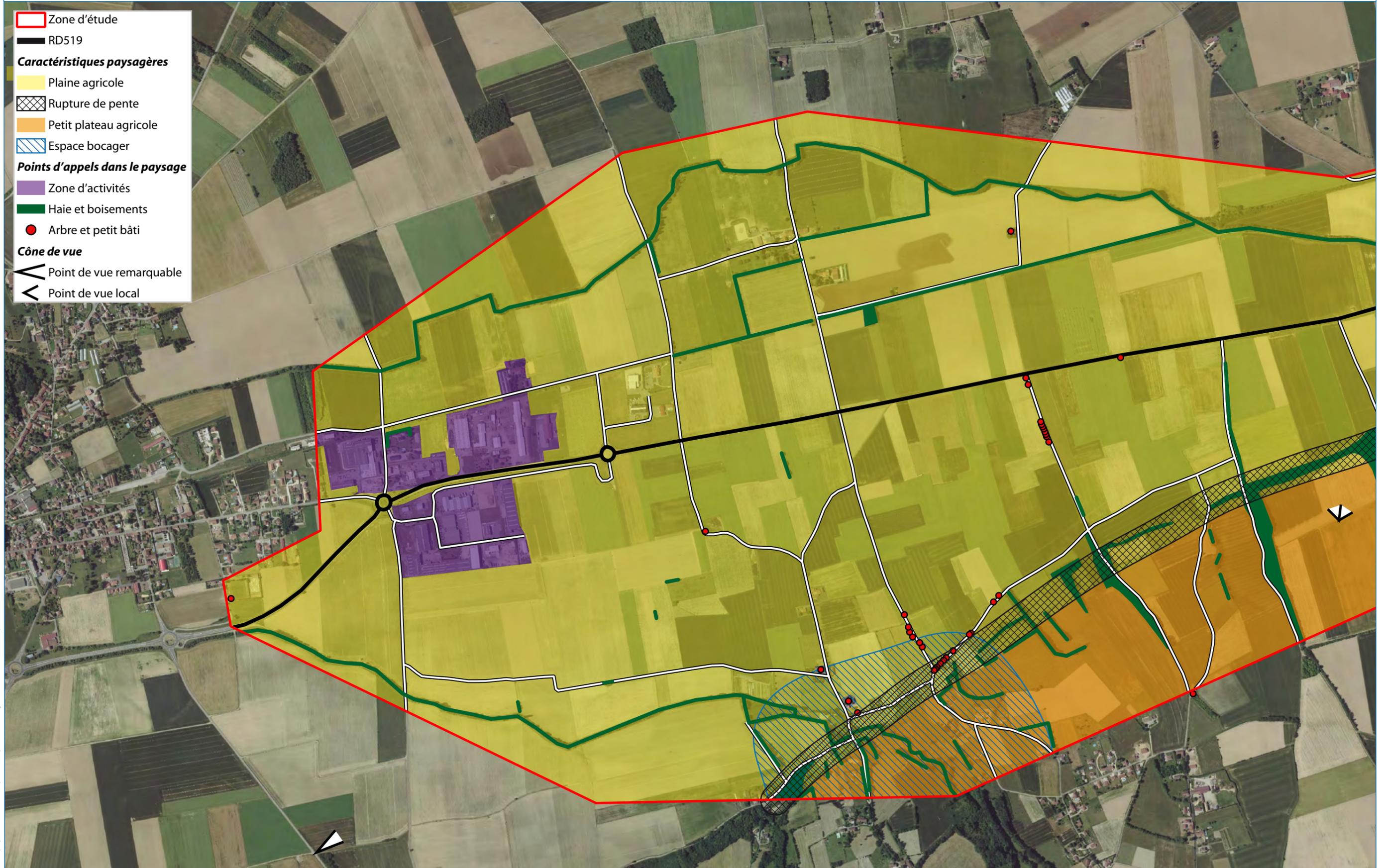
Chalet du Rival classée dans l'AVAP de la Côte Saint André en bordure de la RD519

Aucun riverain n'a de vue directe sur la RD519, les vues étant masquées par les quelques haies du secteur et l'éloignement conséquent des premières habitations.

ÉTAT DES LIEUX PAYSAGER

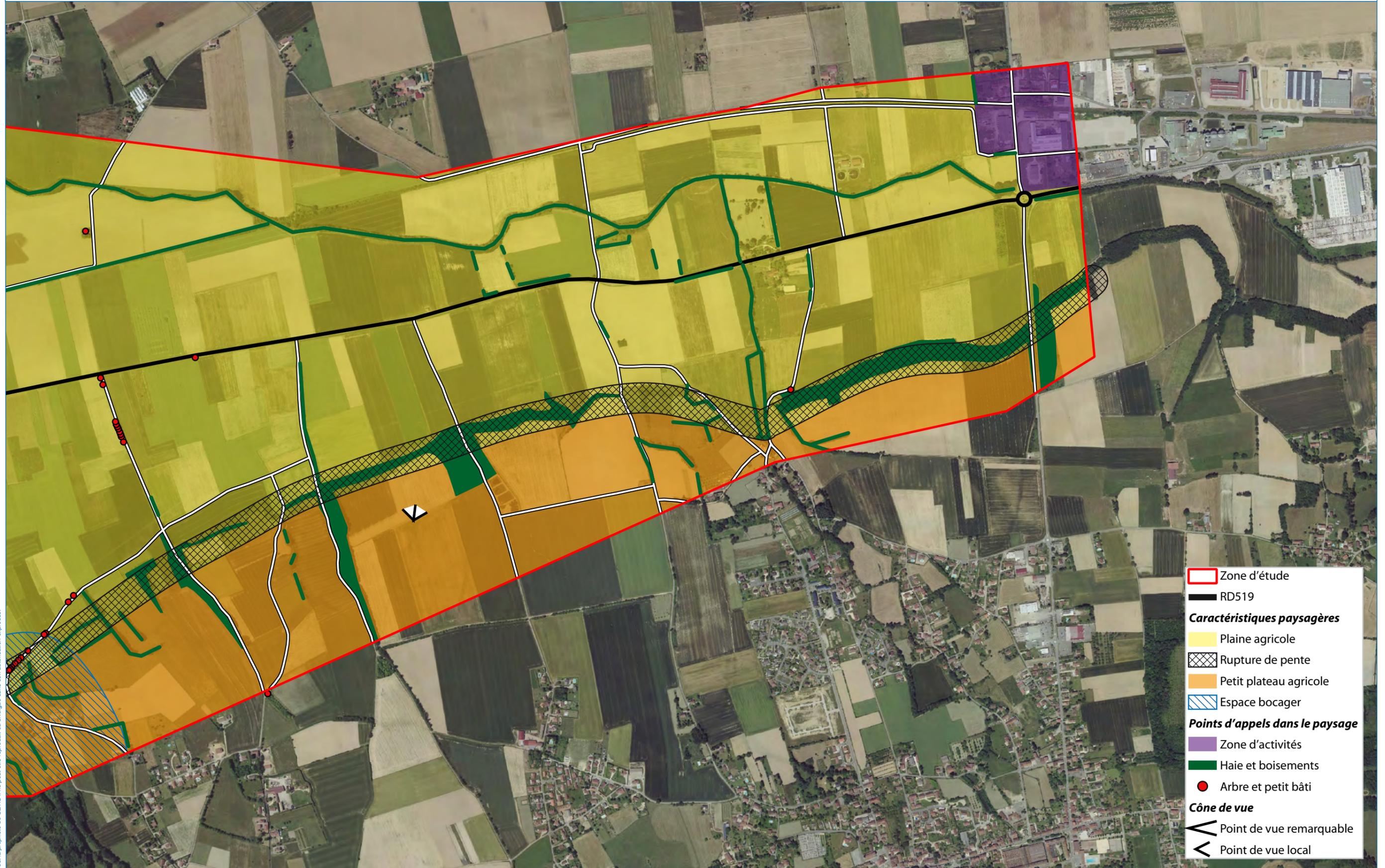


-  Zone d'étude
-  RD519
- Caractéristiques paysagères**
-  Plaine agricole
-  Rupture de pente
-  Petit plateau agricole
-  Espace bocager
- Points d'appels dans le paysage**
-  Zone d'activités
-  Haie et boisements
-  Arbre et petit bâti
- Cône de vue**
-  Point de vue remarquable
-  Point de vue local





ÉTAT DES LIEUX PAYSAGER



- Zone d'étude
- RD519
- Caractéristiques paysagères**
- Plaine agricole
- Rupture de pente
- Petit plateau agricole
- Espace bocager
- Points d'appels dans le paysage**
- Zone d'activités
- Haie et boisements
- Arbre et petit bâti
- Cône de vue**
- Point de vue remarquable
- Point de vue local

Ce document est la propriété de SETIS Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

MILIEU NATUREL

Les sensibilités écologiques pressenties du secteur ont été identifiées sur la base de :

- l'ensemble des éléments de bibliographie disponibles (présentée en annexe) ;
- d'une visite de reconnaissance globale du site le 21 novembre 2017 ;
- d'une première observation de terrain (faune, flore, habitats naturels) effectuée le 26 octobre 2017 ;
- une interprétation par photo aérienne.

1 . ZONES NATURELLES REMARQUABLES

1.1 . Zonages réglementaires

Le site d'étude n'est pas concerné par un zonage de protection réglementaire : Parc Naturel National, Réserve, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ni par un site Natura 2000, ni par un espace naturel sensible (ENS).

L'ENS le plus proche se situe à environ 2.2 km au sud-est de la RD519, sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux. Il s'agit du site de 17.85 ha du marais de Chardonnière composé essentiellement d'habitats humides caractéristiques, non présents au droit de la zone d'étude : aulnaie-frênaie, saussaie marécageuse, prairies humides...

1.2 . Zonages d'inventaires

- **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Les ZNIEFF sont des inventaires qui caractérisent les espaces naturels dont l'intérêt faunistique et floristique est remarquable. L'inventaire ZNIEFF se compose de deux types de zones :

- **ZNIEFF II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent d'importantes potentialités biologiques.
- **ZNIEFF I** : secteurs d'une superficie généralement plus limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

L'inscription d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF ne constitue pas une protection en tant que telle, mais indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les ZNIEFF de type I.

Le site d'étude ne comporte aucune ZNIEFF.

Les ZNIEFF situées à moins de 5km du tronçon étudié de la RD519 sont décrites dans le tableau ci-dessous :

type	Nom du ZNIEFF	N° régional	Description	Surface (ha)	Distance de la RD519
ZNIEFF de type I	Ruisseau Combos	26040012	Faune : écrevisse à pattes blanches, triton crêté	25.37	4.2 km au sud
ZNIEFF de type II	Chambarans orientaux	2604	Prairies et landes humides issues du défrichement de la forêt. Présence de nombreuses plantes rares dans la région, en limite orientale de leur aire de répartition géographique (Millepertuis androsème, Osmonde royale, Bruyère cendrée...).	31 509	3.6 km au sud

- **Inventaire départemental des zones humides**

L'inventaire des zones humides du département recense **deux zones humides au droit de la zone d'étude**.

Type	Nom	N° hydrographique	Description	Surface (ha)	Distance de la RD519
Zone Humide	Chassagne	38BI0068	Vaste zone humide alimentée par diverses sources et un ruisseau.	403.07	560 m au sud
	Ruisseau de la Jallinière et des Essarts	38BI0074	Linéaire de cours d'eau entouré d'habitations.	14.33	Accolé à la RD519

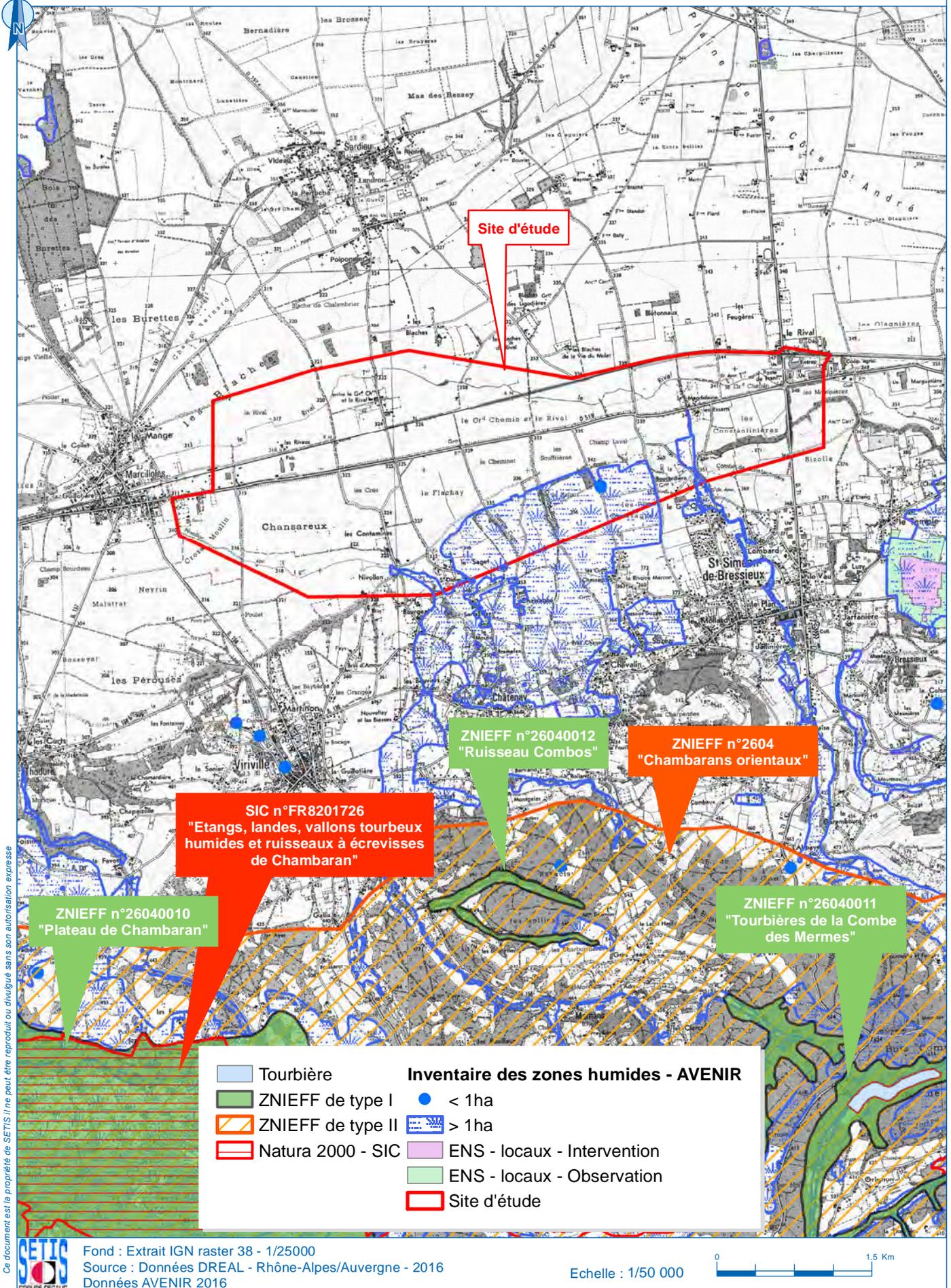
- **Inventaire départemental des pelouses sèches**

L'inventaire des pelouses sèches est coordonné et réalisé par le CEN de l'Isère dans le cadre du réseau des pelouses sèches en Rhône-Alpes. Les inventaires ont été réalisés en 2014 en plaine de Bièvre.

Aucune pelouse sèche n'est recensée au droit du site d'étude.

MILIEU NATUREL : LES ZONAGES PATRIMONIAUX

Inventaires - Engagements Internationaux - Protections Réglementaires



Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse

2 . FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES, CORRIDORS ET DEPLACEMENTS FAUNISTIQUES

2.1 . Généralités

Un corridor écologique est un ensemble de structures généralement végétales, en milieu terrestre ou aquatique qui permet le transit des espèces animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, zones humides, ...).

Les corridors écologiques ont pour fonction de relier les habitats naturels pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer, d'échanger leurs gènes, de coloniser ou recoloniser les territoires d'où elles ont disparu. Ils constituent également des sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Deux grands types de corridors écologiques sont rencontrés:

- Les **corridors terrestres** qui se situent au niveau des boisements et des réseaux de haies, et qui permettent le passage de la grande faune (Chevreuil notamment) et de la petite faune (Martre, Renard,...)
- Les **corridors aquatiques** qui se situent au niveau des cours d'eau et des zones humides, et qui permettent le déplacement des espèces aquatiques, mais également des espèces terrestres liées au milieu aquatique (Martin-pêcheur d'Europe, amphibiens, végétation hydrophile,...).

Les corridors sont indispensables à la survie des espèces. Ils constituent une des composantes du réseau écologique.

2.2 . Documents cadres

2.2.1 . Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Rhône-Alpes

Le SRCE a été approuvé le 19 juin 2014.

- **Corridors**

Le document recense un vaste corridor écologique terrestre de type fuseau traversant le site d'étude selon un axe nord-sud. Les corridors représentés par un fuseau traduisent un principe de connexion global pour lesquels un travail à l'échelle locale doit préciser les espaces de passage.

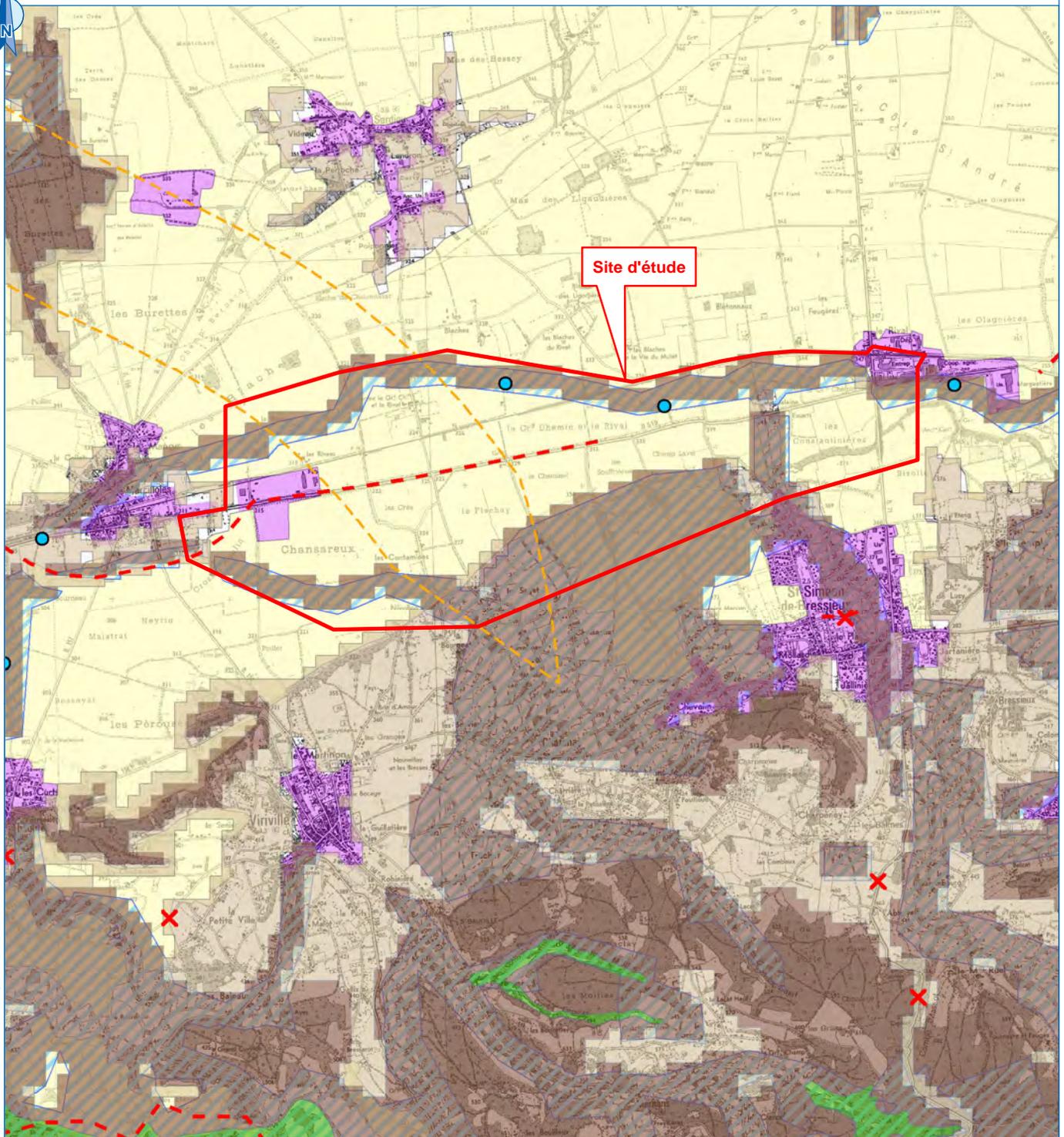
Il est associé un objectif de « remise en bon état » à tout corridor (fuseau ou axe) croisant au moins une fois un tronçon d'infrastructure linéaire (routes, voies ferrées et voies navigables) dont l'impact est potentiellement fort sur les déplacements de la faune. Ce corridor est en effet mis à mal par les grandes voies de communication, et notamment par la RD519.

Le SRCE préconise de préserver le corridor de tout projet et d'aménagement pouvant porter atteinte à sa fonctionnalité écologique, tout en prenant notamment en compte le maintien de l'activité des exploitations agricoles.

- **Trame verte**

Aucun réservoir de biodiversité n'est identifié au droit du projet.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE



Corridor fuseau

-  A préserver
-  A remettre en bon état

Obstacle

-  Entité ponctuelle faisant obstacle à la continuité écologique
-  Obstacle ponctuel à l'écoulement des eaux
-  Obstacle linéaire à la continuité écologique
-  Réservoir de biodiversité à préserver

Perméabilité aux déplacements de la faune

-  Perméabilité terrestre forte
-  Perméabilité terrestre moyenne
-  Espace artificialisé
-  Espace perméable aquatique
-  Espace perméable agricole
-  Site d'étude

Les grands espaces agricoles du site sont identifiés comme participant à la fonctionnalité écologique du territoire tandis que les zones humides et ripisylves des cours d'eau constituent des zones de forte perméabilité pour la faune.

Ces espaces ne constituent pas une composante, au sens réglementaire du terme, de la Trame Verte et Bleue.

• **Trame bleue**

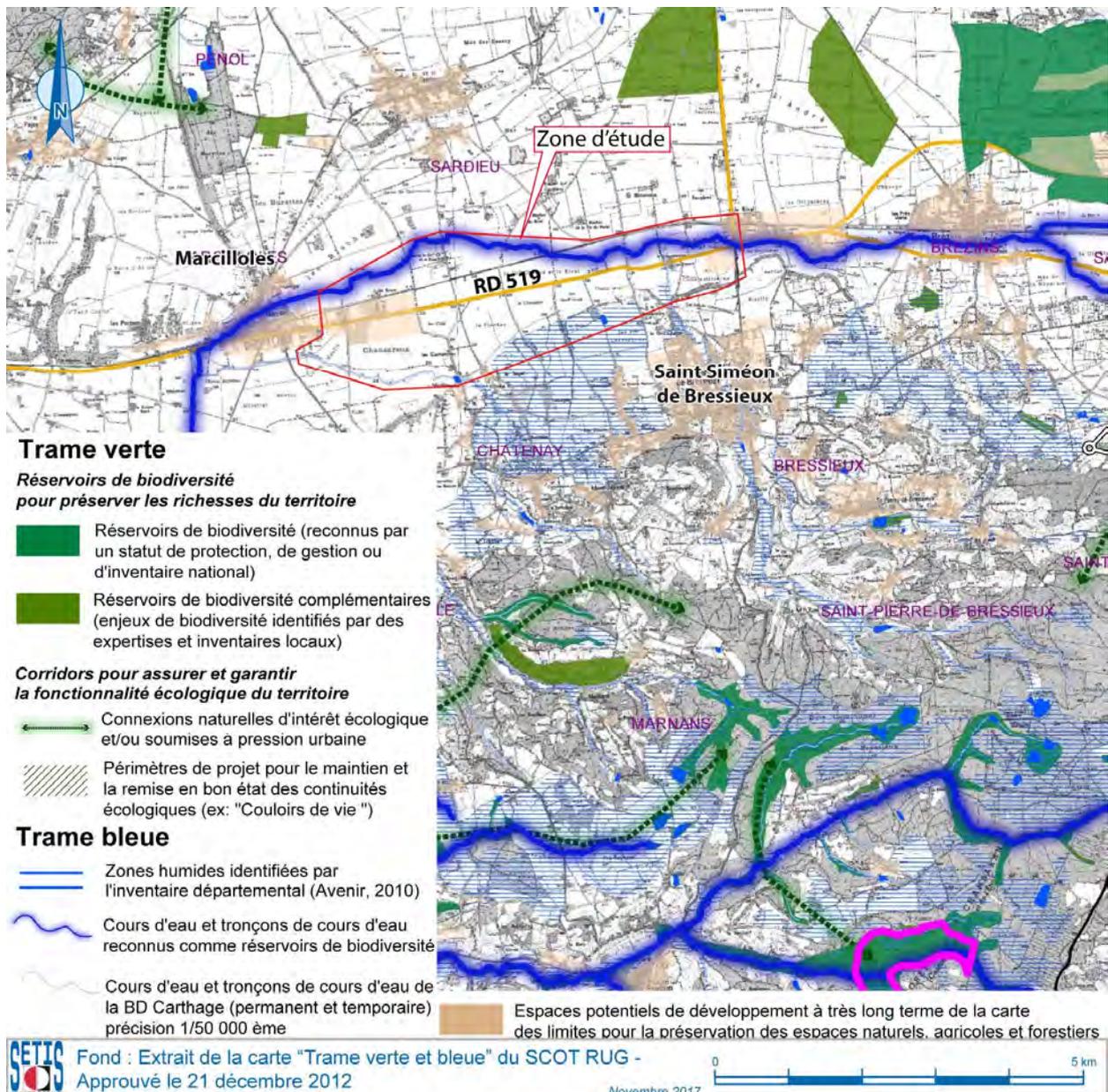
Aucun des cours d'eau présents sur la zone d'étude n'est concerné par la trame bleue.

Les zones humides et ripisylves sont identifiées comme des espaces perméables aquatiques.

2.2.2 . Le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise

Le SCoT de la RUG a été approuvé le 21 décembre 2012.

Le document n'identifie aucun corridor ou réservoir de biodiversité sur le site d'étude.



Le cours d'eau du Rival est identifié comme « cours d'eau reconnu comme réservoir de biodiversité pour la trame bleue ».

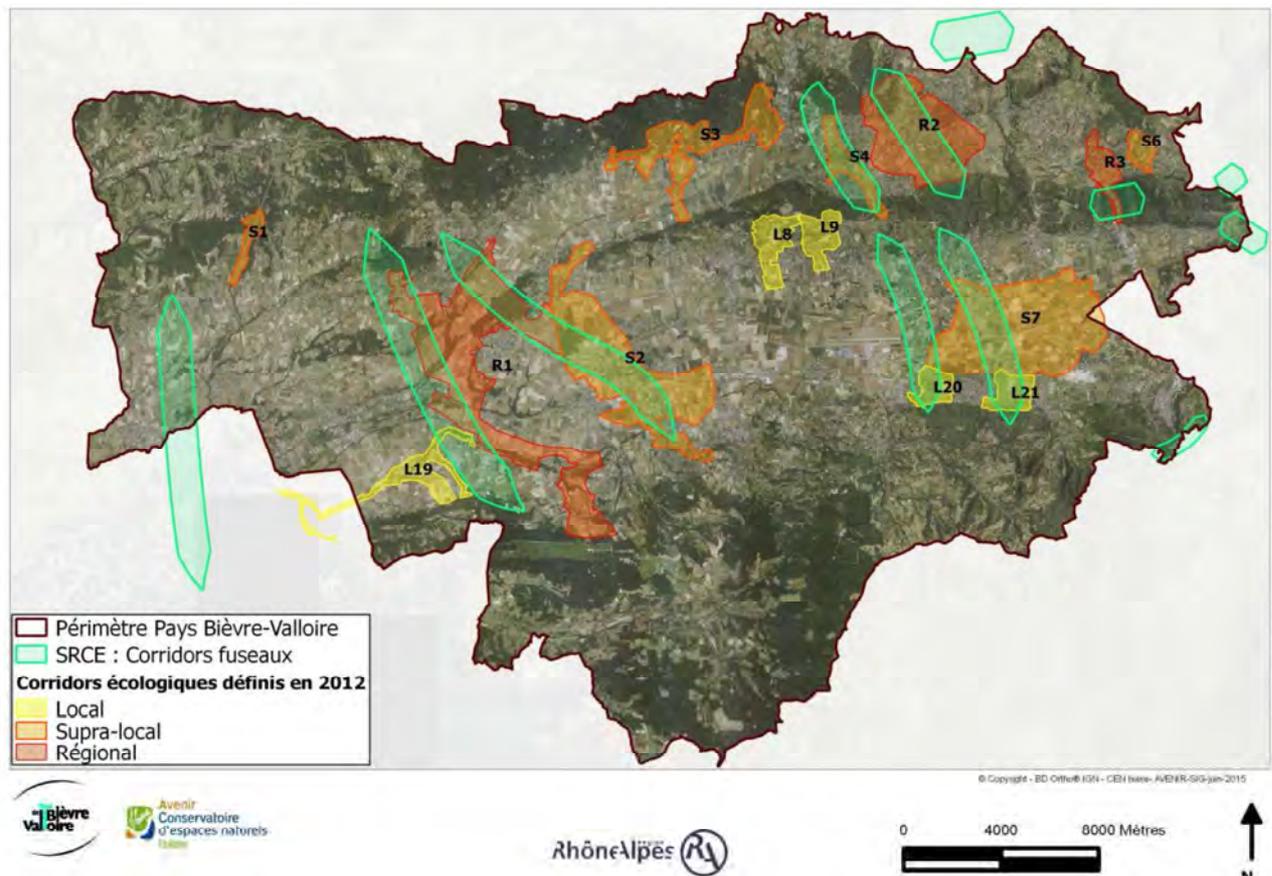
Le SCoT impose une préservation d'une zone tampon de l'ordre de 15 mètres minimum de part et d'autre des berges des cours d'eau de la trame bleue.

En outre, les objectifs associés aux continuités de la trame bleue sont le maintien des corridors rivulaires et des continuités écologiques amont-aval et transversales entre les cours d'eau et leur zone humide annexe.

2.2.3 . Contrat vert et bleu de Bièvre-Valloire 2016-2020

Le pays de Bièvre-Valloire a initié un projet de Contrat de territoire Corridors biologiques en 2011 en cohérence avec le SRCE et avec le SCOT de la Région Urbaine Grenobloise (RUG). Le projet, actuellement devenu Contrat Vert et Bleu suite à la nouvelle stratégie régionale "biodiversité et milieux aquatiques" adoptée les 19 et 20 juin 2014, propose, entre autres, de renforcer la gestion ou la restauration de corridors écologiques selon trois niveaux d'enjeux : régional, supra local ou local.

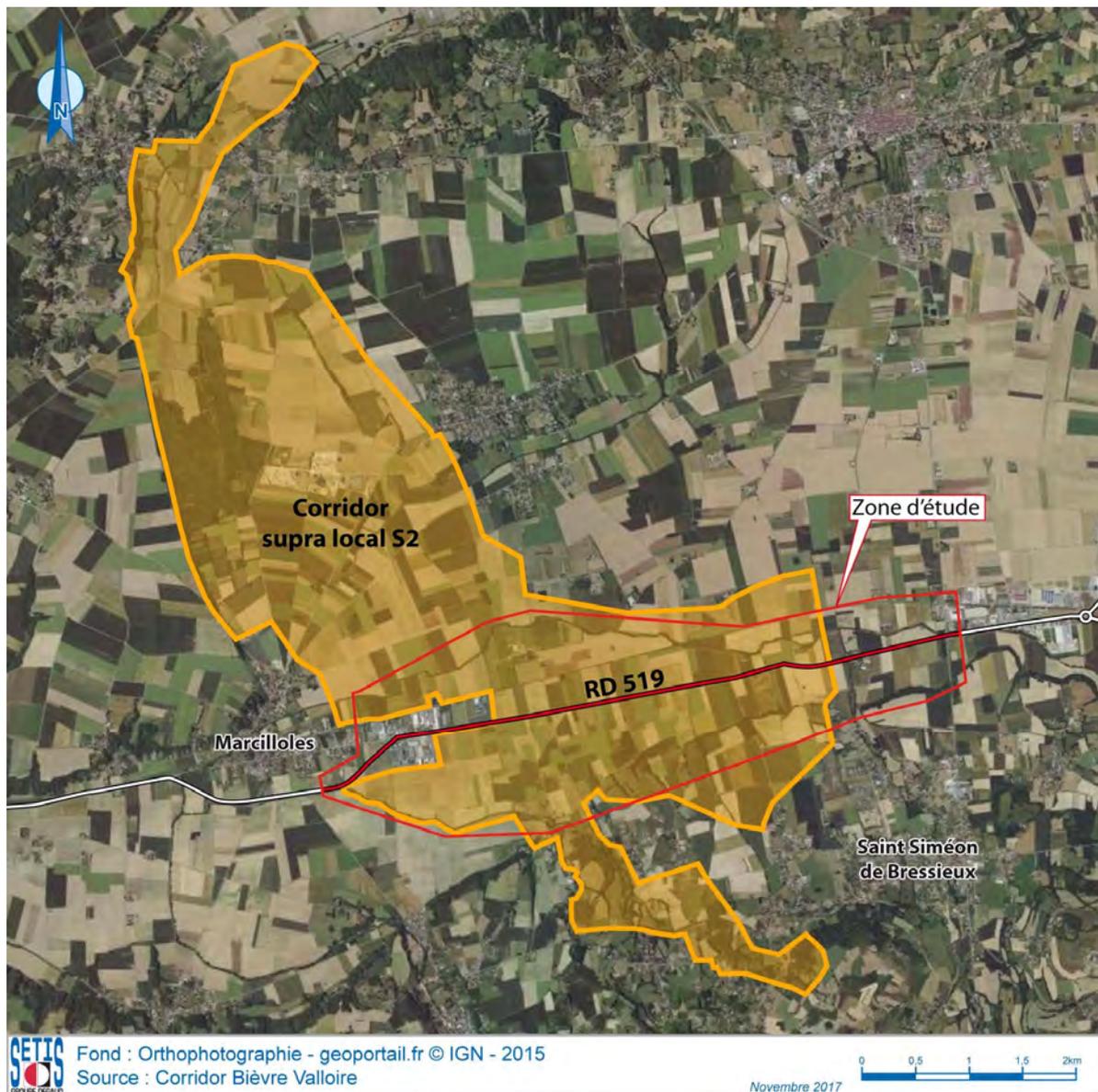
Ainsi, l'étude conduite sur trois ans et visant à mieux appréhender la fonctionnalité écologique du territoire (ECONAT-Conseil et al. 2010) a mis en évidence la présence de 14 corridors retenus comme prioritaires sur le territoire de Bièvre Valloire, assortis d'actions permettant de valoriser/maintenir ces corridors.



Localisation des 14 corridors retenus comme prioritaires sur le territoire Bièvre Valloire en 2010 – Le patrimoine naturel de Bièvre Valloire (ECONAT)

Le site d'étude est concerné dans sa quasi-totalité par un **corridor d'importance supra-locale (S2)**, c'est-à-dire résultant d'une connexion d'habitats homologues et complémentaires, sans possibilité d'extension au-delà du territoire Bièvre Valloire.

Le corridor S2 établit une connexion entre Châtenay et Penol profitant d'une coupure verte entre Sardieu et Marcilloles. Il forme un réseau écologique primaire forestier, écotonal et prairial, favorable aux ongulés, canidés, mustélidés, batraciens, reptiles et insectes.



Parmi les mesures de gestion proposées au sein de ce corridor, le site d'étude est concerné par les mesures suivantes :

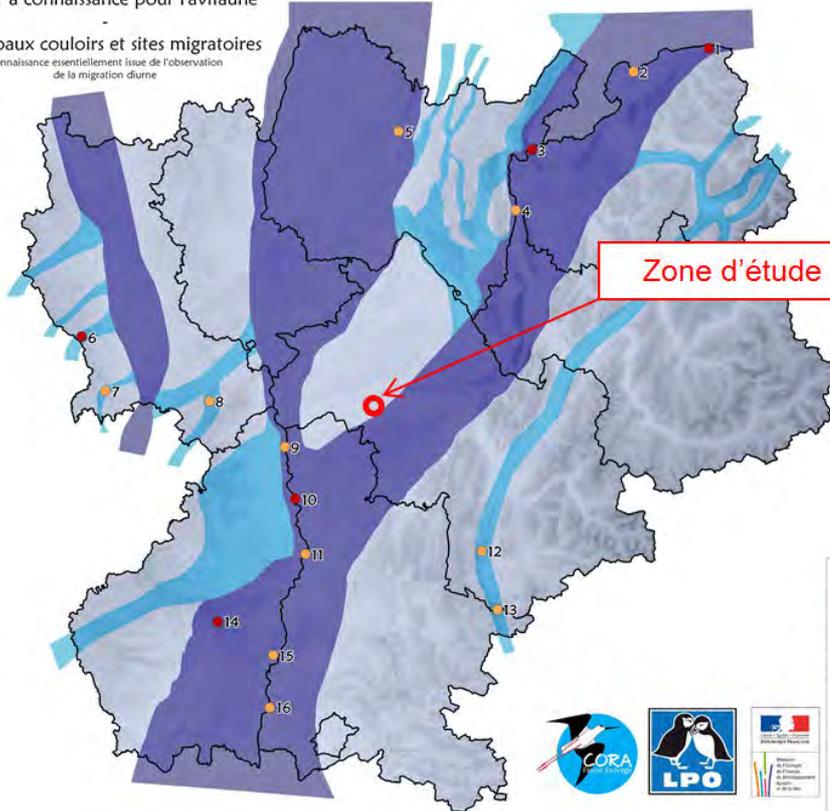
- la gestion des ripisylves et des bords de cours d'eau ;
- le maintien de quelques haies existantes ;
- la gestion des abords de la voie ferrée désaffectée en parallèle de la RD519 ;
- la mise en place de 2 panneaux standards d'avertissement de présence de faune à chaque extrémité.

2.2.4 . Les corridors migratoires

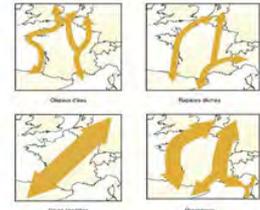
La carte des principaux couloirs et sites migratoires ornithologiques réalisée dans le cadre du Schéma Régional Eolien en 2006 montre que le site du projet, bien qu'en dehors d'un axe de migration majeur, est situé à proximité des principaux passages migratoires. L'habitat ouvert représenté par la plaine agricole de Bièvre, constitue, dans sa globalité, une zone préférentielle pour les haltes migratoires.

Schéma Régional Eolien - Rhône-Alpes
 Porter à connaissance pour l'avifaune

Principaux couloirs et sites migratoires
 Connaissance essentiellement issue de l'observation de la migration diurne



Carte 3.B



Principaux axes migratoires en France
 (source : Guide méthodologique de l'étalement d'impact sur l'environnement des ports éoliens du MEDD/AT, Version juin 2008, Courrouy, Exm, Acouffem, Apote, 348 p.)

Sites de suivi de la migration "Tête en l'Air"

Numéro	Nom du site	Département
1	Haut	74
2	Domaine de Guidou	01
3	Fort l'Écluse	74
4	Moz	74
5	Les Conches	01
6	Baracuchet	42
7	Col de Pichassin	42
8	Barbanche	42
9	Andance	07
10	Pierre Argutte	26
11	Le Pot de l'Épervière	26
12	Col du Fau	38
13	Col de La Croix Haute	38
14	Col de l'Écrinet	07
15	Meyesse	07
16	Défilé de Donzère	26



2.3 . Analyse à l'échelle du site d'étude

Le site d'étude est essentiellement composé de vastes surfaces agricoles. Ces espaces sont favorables aux déplacements faunistiques lorsque les cultures présentent une strate herbacée suffisante. A l'échelle du site, les espèces vont favoriser leurs déplacements au droit des espaces boisés : haies, bosquets, ripisylves...

Ainsi les transits, se font de façon optimale le long du Rival et du Nivollon selon un axe est-ouest.

Les déplacements nord/sud sont perturbés par la présence de la RD519 qui ne s'accompagne d'aucune structure boisée continue permettant de faciliter sa traversée.

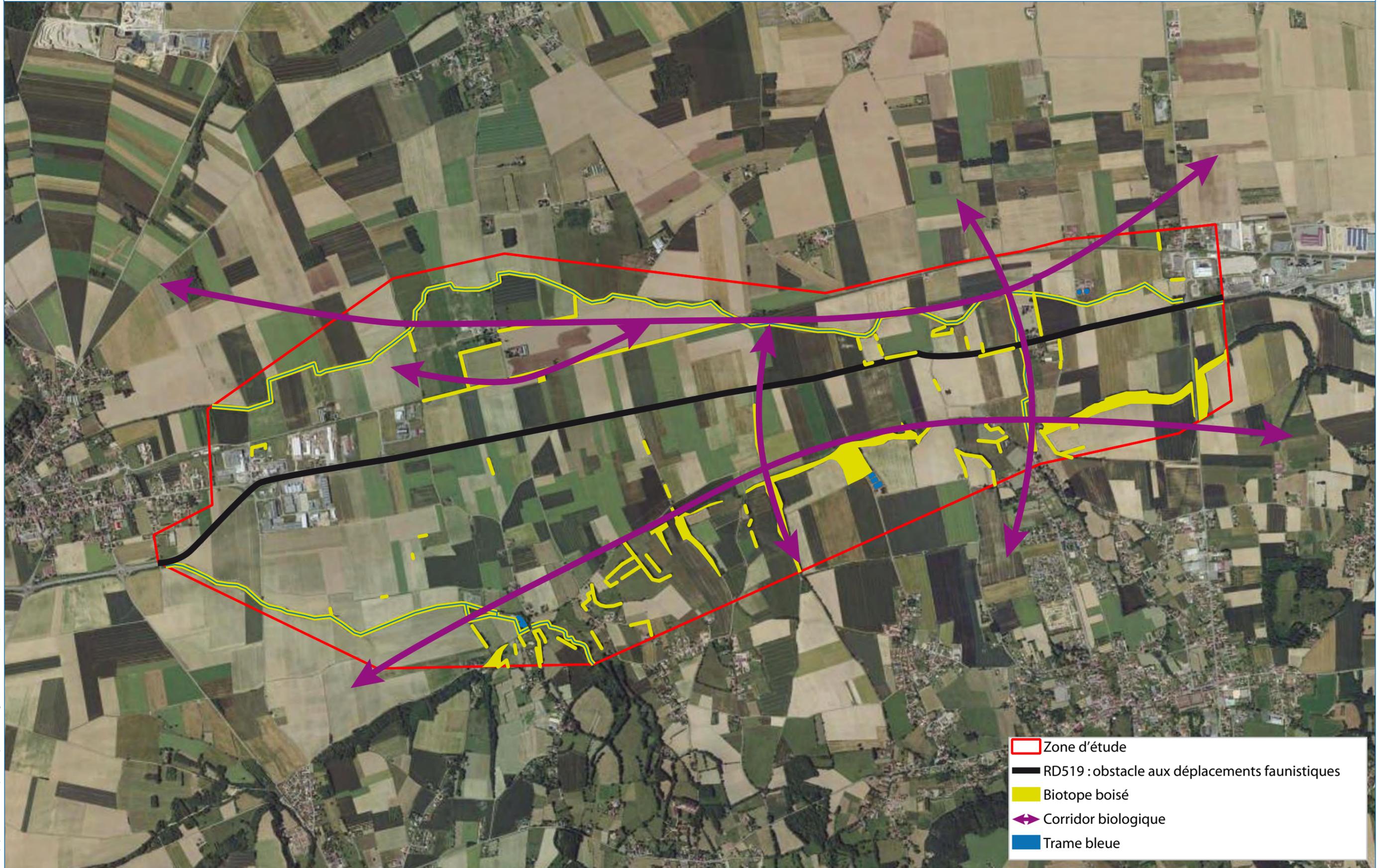
Malgré tout, l'ensemble de la plaine agricole est perméable et les chasseurs interrogés précisent que les espèces (chevreuils, sangliers,...) traversent en tout point.

Deux passages a priori préférentiels ont néanmoins été repérés lors de nos visites de terrain :

- Au niveau de la Magdeleine, au droit de la Baïse
- Au niveau des Souffrières, au droit d'un chemin traversant accompagné d'une haie.



ANALYSE DES CORRIDORS BIOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU SITE



- Zone d'étude
- RD519 : obstacle aux déplacements faunistiques
- Biotope boisé
- Corridor biologique
- Trame bleue

3 . HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE

Chaque grand type de biotope identifié est décrit succinctement et classé selon la nomenclature EUNIS. Les espèces à enjeu, c'est-à-dire inscrites sur les listes rouges nationale, régionale ou départementale avec un statut NT, VU, EN ou CR, de flore et de faune potentiellement présentent au droit de la zone d'étude, d'après la bibliographie (données LPO Isère in www.faune-isere.org extraction le 11.12.2017), sont listées dans un tableau.

Un niveau d'enjeu est par la suite attribué à chaque écosystème en fonction de son rôle pour les espèces et de son niveau de rareté locale.

3.1 . Biotopes agricoles

Description :

La grande majorité du site d'étude (86 %) se compose de vastes surfaces agricoles à haute productivité (Code EUNIS I1.12) : monocultures de blés, de maïs, de colza... Cet espace est particulièrement caractéristique de la plaine agricole de Bièvre et du Liers. Il s'agit d'un habitat bien représenté à l'échelle du nord Isère.



Milieux agricoles de la plaine de Bièvre

Diversité floristique :

Les pratiques culturales trop intensives rendent marginales la présence des espèces patrimoniales de flore au profit d'espèces nitrophiles plus banales, voir envahissantes (ambrosie, buddléia...).

Diversité faunistique :

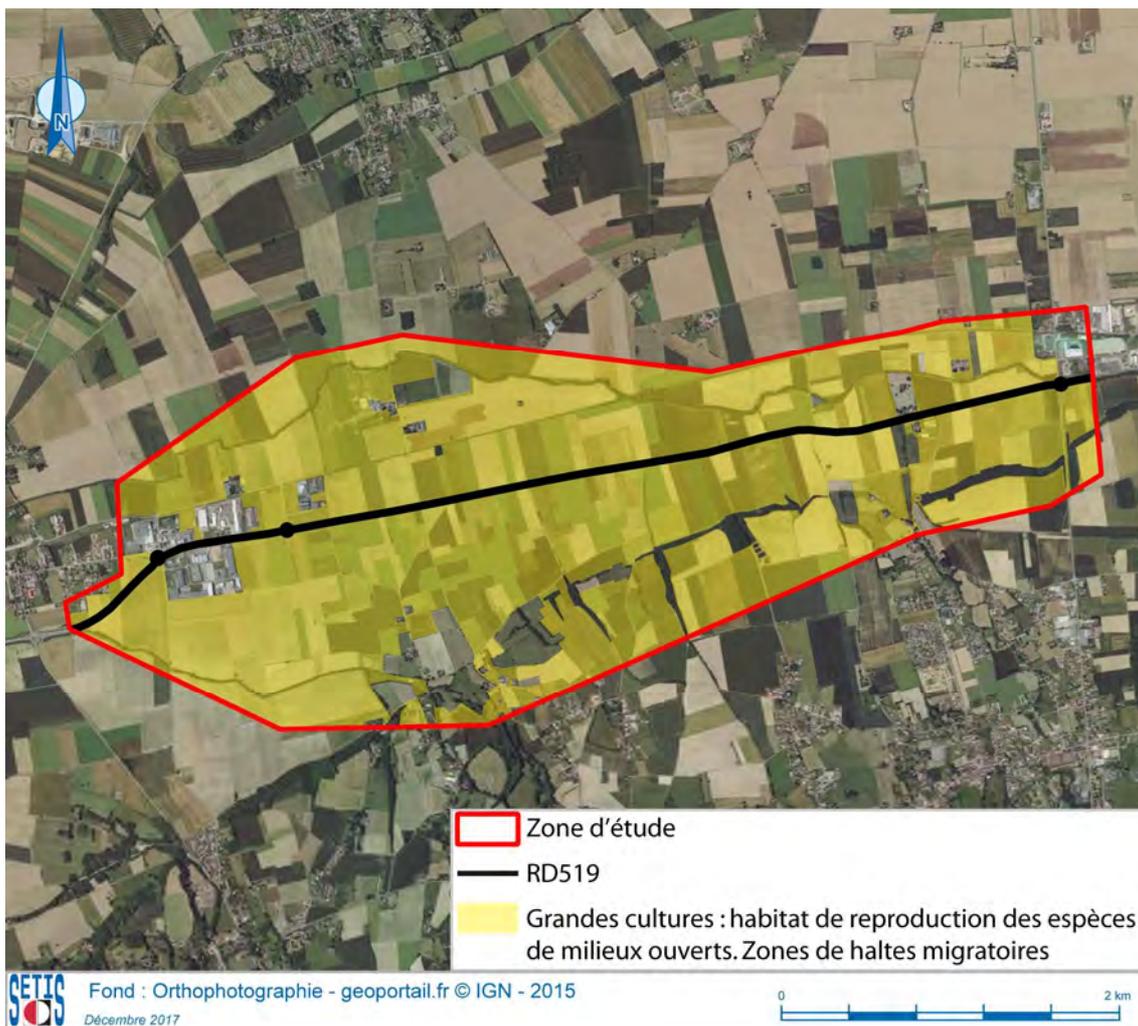
Les cultures permettent la reproduction d'espèces communes des milieux ouverts telles que : faisan, perdrix, caille ou alouette des champs. Le lièvre est très abondant dans le secteur (donnée ACCA Viriville). Bien que peu diversifié, cet habitat est également favorable à la reproduction d'espèces **patrimoniales et emblématiques** telles que le bruant proyer, le busard cendré, le vanneau huppé ou l'œdicnème criard.

Il s'agit d'espaces utiles aux haltes migratoires de nombreuses espèces qui transitent via la plaine de Bièvre : cigognes, hirondelles, grues, milan royal...

Niveau d'enjeu :

Cet habitat, bien qu'intéressant pour la faune patrimoniale, est commun et largement représenté à l'échelle de la plaine de Bièvre. Ainsi le niveau d'enjeu de conservation à l'échelle du site est **modéré** et dépendant des espèces en présence.

Habitat du site d'étude	Espèces à enjeu potentielles	
	En reproduction	En halte migratoire / nourrissage / hivernage
Espaces agricoles	Alouette calandrelle	Cigogne blanche
	Alouette des champs	Cigogne noire
	Bruant proyer	Faucon émerillon
	Busard cendré	Faucon kobez
	Busard Saint-Martin	Goéland brun
	Caille des blés	Grande aigrette
	Courlis cendré	Guêpier d'Europe
	Œdicnème criard	Héron garde-bœufs
	Vanneau huppé	Milan royal
	Bergeronnette printanière	Pie grièche grise
		Traquet motteux
		Busard des roseaux
		Tarier des prés
		Grue cendrée
	Rollier d'Europe	



Biotope agricole sur le site d'étude

3.2 . Biotopes prairiaux

Description :

Quelques **prairies mésophiles de fauche et de pâture** (code EUNIS E2.2 et E2.1) sont présentes sur 60 ha soit 6 % de la zone d'étude. Le caractère xérophile ou humide de certaines prairies sera précisé à l'issu des inventaires floristiques réalisés au printemps 2018. En effet, la présence de pelouses sèches riches en espèces floristiques caractéristiques (orchidées) ou de prairie humide pourrait augmenter le niveau d'enjeu de conservation pour la faune et la flore.



Prairie mésophile de fauche en bordure du Rival

Diversité floristique :

Les prairies se composent a priori d'espèces communes : achillée mille-feuilles, pissenlit, pâquerette, brome mou, dactyle aggloméré, plantain lancéolé, grand plantain, vesce cultivée, trèfle des prés, trèfle rampant,...

Elles sont accompagnées de **haies** pour la plupart stratifiées et composées d'espèces similaires aux boisements : frêne, charme, robinier, chêne, châtaignier, cornouiller, noisetier, aubépine, érable champêtre, prunellier, troène, ronce...

Diversité faunistique :

Cet habitat, peu représenté à l'échelle de la plaine de Bièvre et associé aux haies, est attractif pour la faune des milieux bocagers exigeante en termes d'habitat : bruant jaune, pie-grièche écorcheur, linotte mélodieuse...

Les reptiles et petits mammifères affectionnent également les lisères boisées formées par ces habitats.

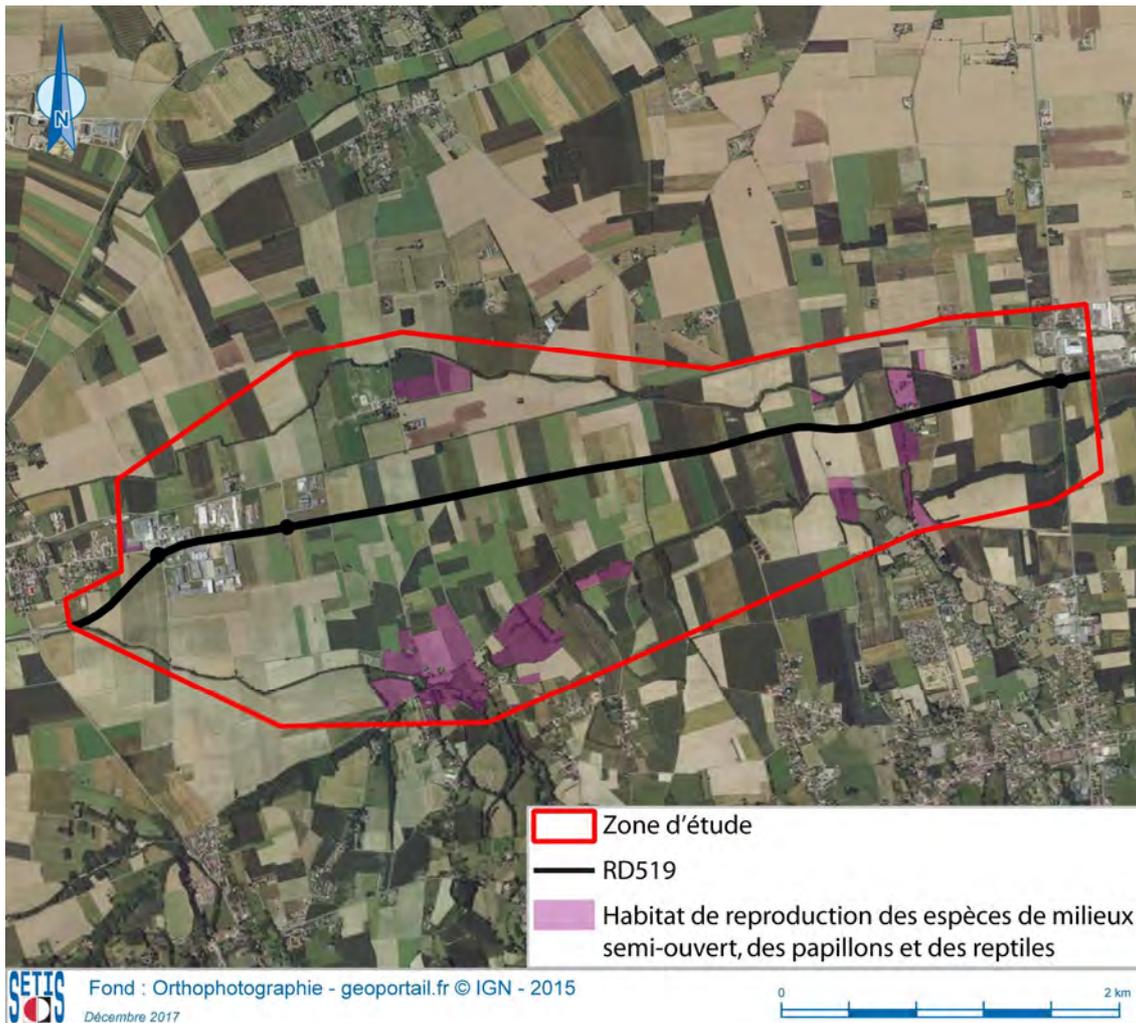
En outre, les papillons communs utilisent les prairies pour effectuer leur cycle de vie.

Des espèces protégées et à enjeu (damier de la succise, cuivré des marais) ont été inventoriées au niveau des prairies humides situées à Saint-Siméon-de-Bressieux ou Viriville (faune Isère, Terezo). Ce type d'habitat n'est cependant a priori pas représenté au droit de la zone d'étude. L'accueil de ces espèces est de ce fait peu probable.

Niveau d'enjeu :

Cet habitat est peu représenté à l'échelle du site d'étude et est favorable à de nombreuses espèces protégées, y compris les espèces en halte migratoire ciblées dans le biotope agricole. Le niveau d'enjeu peut ainsi être qualifié de **modéré**.

Habitat du site d'étude	Espèces à enjeu potentiellement en reproduction
Milieux semi-ouverts	Bruant jaune
	Fauvette grisette
	Linotte mélodieuse
	Pie grièche écorcheur
	Hérisson
	Reptiles
	Papillons



Biotope prairial sur le site d'étude

3.3 . Biotopes aquatiques

Description :

Les biotopes aquatiques sont représentés par :

- Trois **cours d'eau** (code EUNIS C2.3) : le Rival, le Nivollon et la Baïse. Ils sont encaissés et accompagné d'un cordon rivulaire étroit et non humide (cf. boisements).
- Un étang et quelques bassins de gestion des eaux pluviales.



Cours d'eau du Nivollon



Bassin de gestion des eaux pluviales

Diversité floristique :

Des espèces communes hygrophiles, caractéristiques des cours d'eau, peuvent être présentes : menthe aquatique, menthe à feuilles rondes, phalaris faux roseau, renouée poivre d'eau, massette à larges feuilles, mouron d'eau, cresson de Cheval...

Diversité faunistique :

Parmi les espèces à enjeu, le martin-pêcheur d'Europe peut potentiellement se reproduire au sein de cavités situées dans les berges du Rival ou du Nivollon.

Le Rival et le Nivollon forment par ailleurs une connexion aquatique et boisée et assurent les déplacements de la faune au droit du site d'étude. Les poissons y sont bien représentés et des espèces protégées peuvent les fréquenter, telle que la truite fario,

Les **bassins et étangs** peuvent potentiellement être utilisés lors de haltes migratoires par des oiseaux aquatiques (bécassine des marais, chevaliers) ou par les amphibiens pour la reproduction. Le sonneur à ventre jaune est notamment connu dans le secteur. Le crapaud calamite, espèce pionnière, affectionne les mares de faible profondeur sans végétation. Les inventaires réalisés par la suite permettront de préciser l'existence de ce type d'habitat au sein de la zone d'étude.

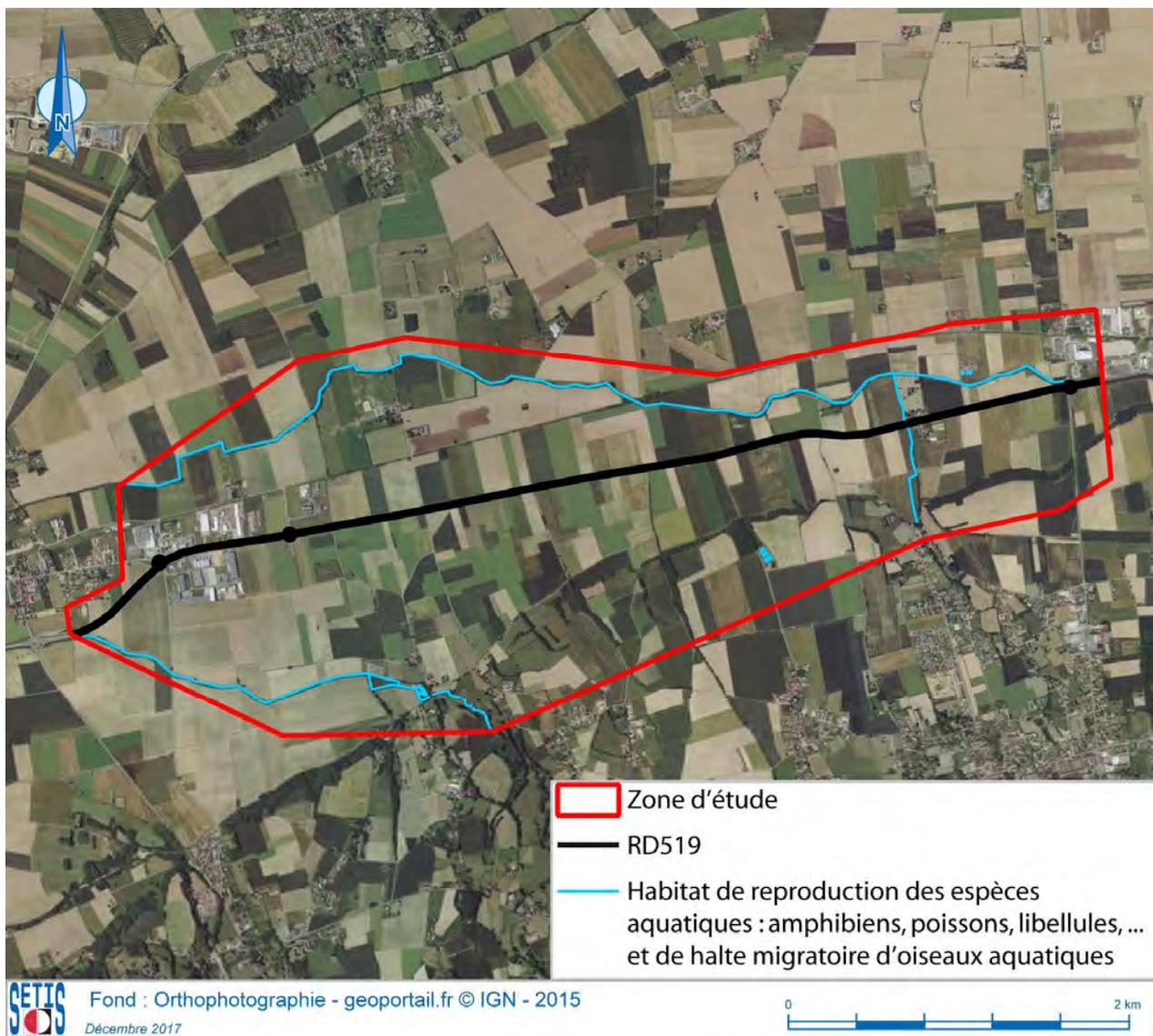
Les libellules affectionnent tout particulièrement ces biotopes aquatiques et l'agrion de mercure, espèce protégée, a notamment été inventorié à proximité.

Niveau d'enjeu :

Les cours d'eau et le petit étang présentent un enjeu **modéré** sur le site d'étude. En effet, ces habitats sont naturels et présentent de ce fait une diversité floristique et faunistique intéressante.

Les bassins d'épuration ne présentent qu'un **faible** niveau d'enjeu du fait de leur caractère artificiel.

Habitat au droit du site d'étude	Espèces à enjeu potentiellement	
	En reproduction	En halte migratoire / nourrissage / hivernage
Ruisseaux / mares	Martin-pêcheur d'Europe	Aigrette garzette
	Crapaud calamite	Bécassine des marais
	Alyte accoucheur	Chevalier aboyeur
	Sonneur à ventre jaune	Chevalier cul-blanc
	Libellules (agrion de mercure)	Grande aigrette
	Truite fario	



3.4 . Biotopes boisés

Description :

Les boisements sont représentés par :

- de petits massifs en contact avec les zones agricoles, formant une continuité avec les haies (code EUNIS G1.A et G1.C3)
- les ripisylves des cours d'eau formées de cordons boisés riverains de type aulnaie-frênaie pour le Nivollon mais très dégradés le long du Rival et non caractéristiques d'un milieu humide (code EUNIS G1.2). Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive "Habitats"

Les ripisylves sont souvent fortement rabattues par des recépages pour éviter l'ombrage sur les cultures et se réduisent à une seule rangée d'arbres. Le réseau racinaire est bien adapté pour résister à l'érosion des berges du cours d'eau. La végétation et les racines fournissent des abris recherchés et de la nourriture pour la faune aquatique.



Secteur boisé sur le site d'étude

Diversité floristique :

Les boisements et haies sont dominés par le chêne pédonculé, le robinier faux-acacia, le charme, le frêne et le châtaignier. Ils servent de zones refuges pour la faune et forment un continuum interne à la plaine agricole. La strate arbustive se compose notamment d'érable champêtre, noisetier, cornouiller, troène, ronce et sureau noir....

Les ripisylves de type aulnaie-frênaie sont majoritairement dominées par le frêne et accompagnées par quelques aulnes glutineux, peupliers noir et blanc, érable sycomore... La ripisylve du Rival est très dégradée et dominée par le robinier faux-acacia.

Diversité faunistique :

Les boisements sont jeunes et de surfaces réduites limitant l'accueil de la faune. La colonisation massive par le robinier faux acacia réduit par ailleurs la diversité floristique de ces habitats et donc leur attractivité pour la faune. Les espèces à enjeu pouvant se reproduire au sein des boisements sont notamment représentées par des rapaces nocturnes et diurnes ou de petits mammifères.

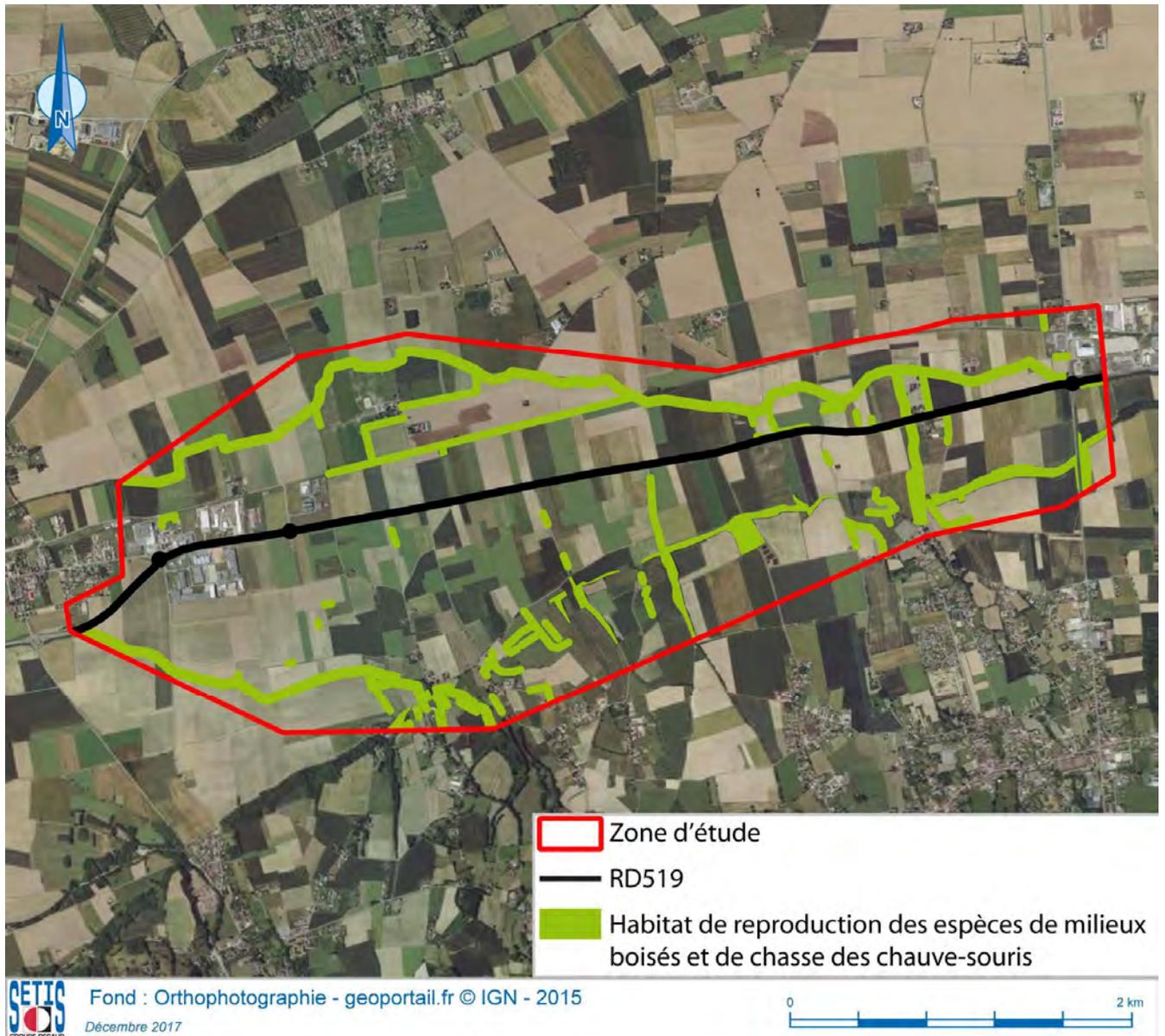
Les mammifères communs affectionnent ces habitats et le chevreuil est abondant dans le secteur (donnée ACCA Viriville).

Les chauves-souris utilisent tout particulièrement les ripisylves pour effectuer leurs activités de chasse et de transit.

Niveau d'enjeu :

Bien que dégradé et de petite surface, les boisements du site d'étude présentent un niveau d'enjeu **modéré** du fait de leur intérêt pour la trame verte et bleue. En outre, l'association des haies avec les prairies et cours d'eau créent une mosaïque d'habitats favorables à de nombreuses espèces protégées.

Habitat au droit du site d'étude	Espèces à enjeu potentiellement	
	En reproduction	En halte migratoire / nourrissage / hivernage
Boisements, arbres isolés	Bondrée apivore	Gobemouche noir
	Hibou moyen-duc	Chauves-souris
	Tourterelle des bois	
	Faucon hobereau	
	Ecureuil roux	
	Putois d'Europe	



3.5 . La flore

Le Pôle d'Information Flore-Habitat (PIFH) de Rhône-Alpes ne recense **aucune flore protégée** ou inscrite sur la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes au droit du site d'étude.

En annexe est présentée le tableau de l'ensemble des espèces récoltées par le PIFH au droit du site d'étude.

L'étude réalisée par TERE0 en 2017 sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux recense une espèce protégée en Rhône-Alpes: l'orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), classée « vulnérable » (VU) sur la liste rouge régionale. Il s'agit d'une espèce affectionnant les prés humides et les marécages, nécessitant une bonne alimentation en eau et une gestion de prairies favorable à l'espèce. Ce type d'habitat n'est pas présent sur la zone d'étude. La présence de cette espèce semble donc peu probable.

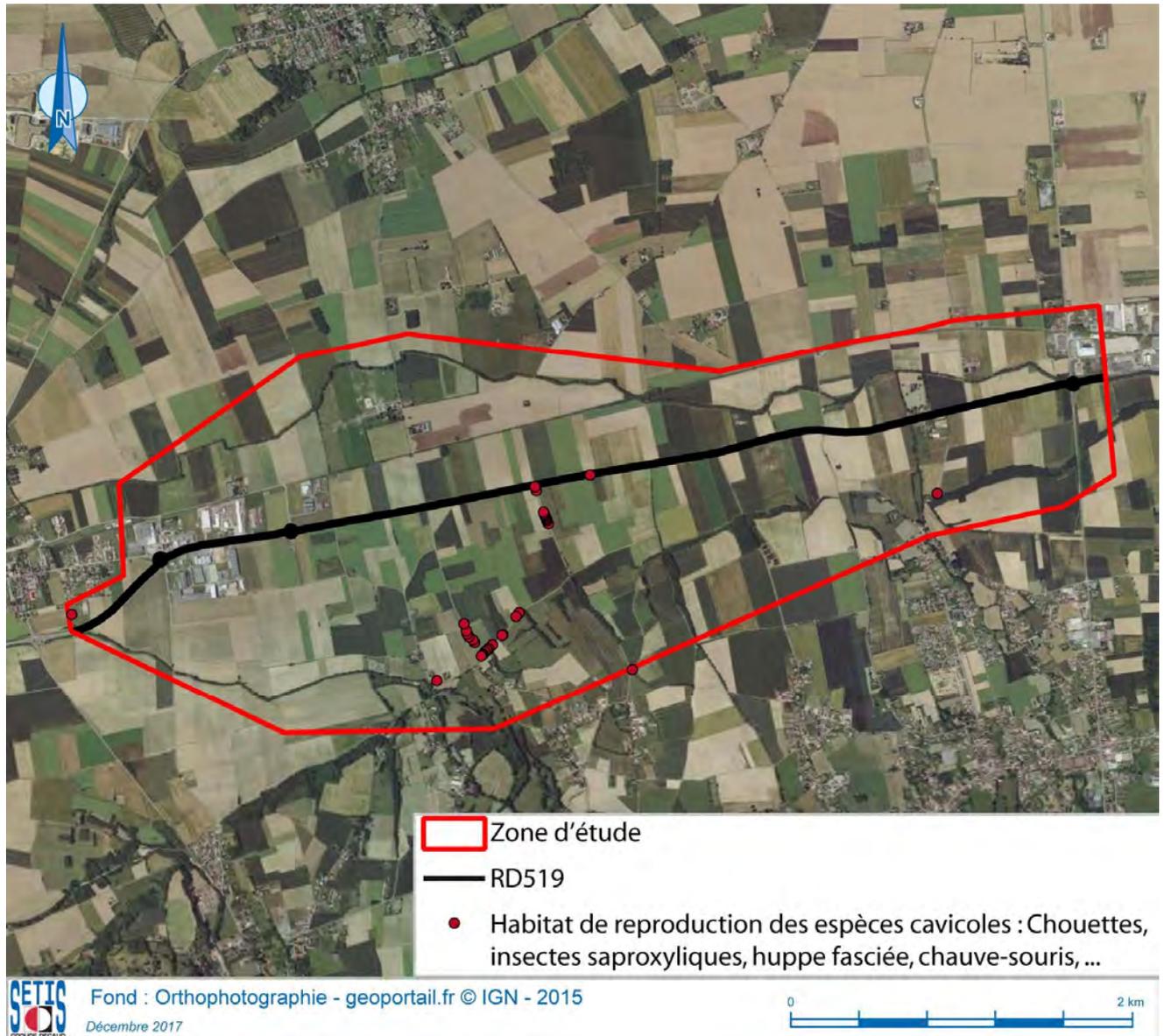
3.6 . Arbres remarquables

Les arbres peuvent être identifiés comme remarquables de par leur circonférence et/ou la présence de cavités (notamment chênes et châtaigniers), ou de par leur taille en têtard (mûriers ou saules) témoins des activités agricoles ancestrales. Ces arbres peuvent être disposés en alignement ou isolés.

L'association Gentiana propose une cartographie participative des arbres têtards de l'Isère. D'après ces données, le site d'étude est concerné par de 2 mûriers blancs têtards identifiés sur la commune de Châtenay, en bordure des chemins perpendiculaires à la RD519 et un mûrier blanc têtard sur la commune de Marcilloles, le long de la RD519.

La visite de terrain réalisée le 26 octobre 2017 a par ailleurs permis de compléter cet inventaire par l'identification de 32 arbres à cavités, représentés en particulier par des mûriers. Ce micro-habitat constitue une zone refuge pour une faune cavicole particulière (chouettes, huppés, pics, chauve-souris, insectes saproxyliques...) et joue également un rôle dans le paysage.

Les arbres remarquables se font rares, notamment dans les plaines agricoles. Leur niveau d'enjeu à l'échelle du site peut être qualifié de **fort**.



Arbres remarquables recensés sur le site d'étude

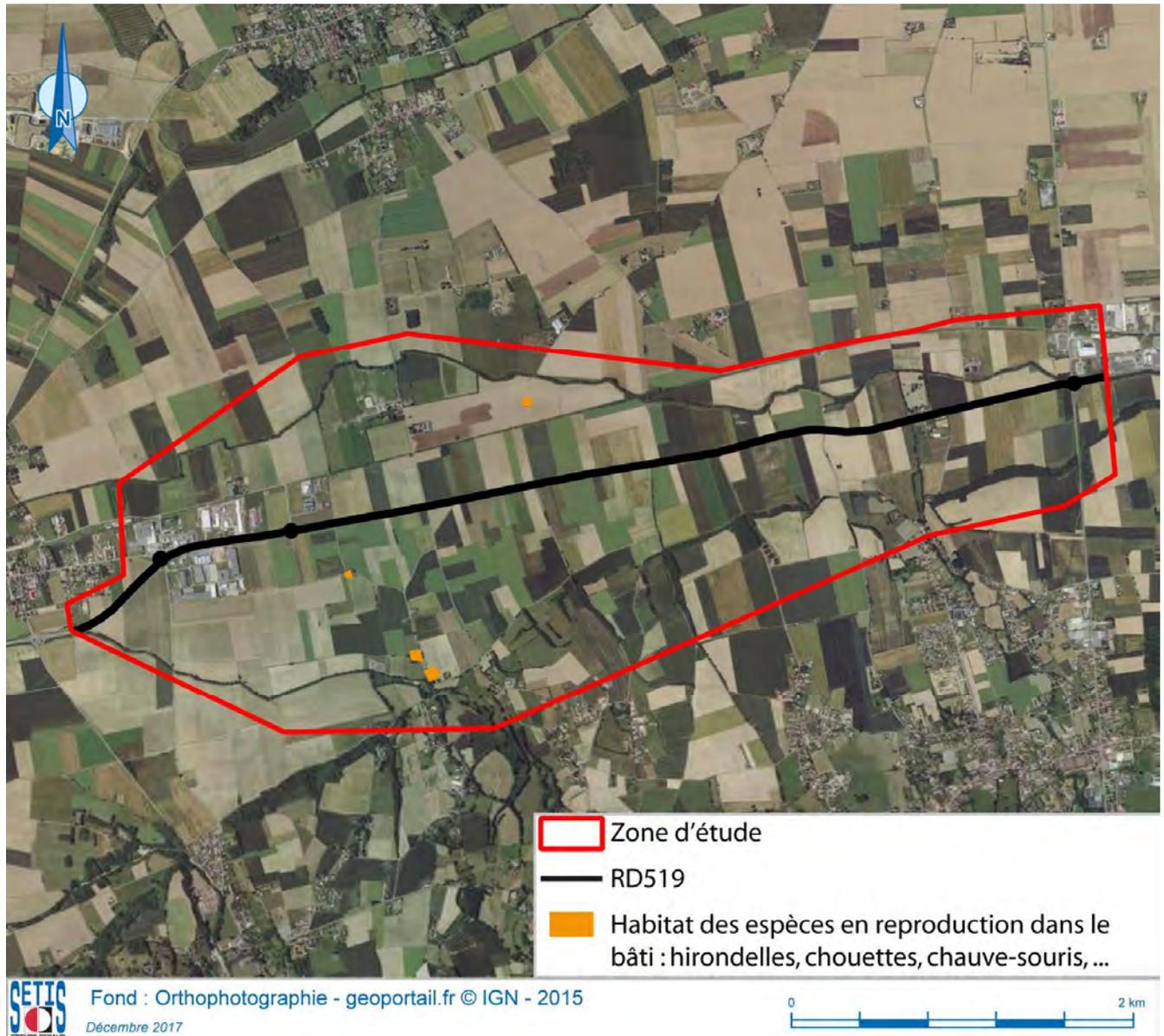
3.7 . Petit bâti agricole

Un certains nombres de granges et petits bâtis agricoles en pierres, souvent à l'abandon, ponctuent la plaine de Bièvre. Le site d'étude en comporte quelques-uns. Outre l'intérêt patrimonial de ces édifices, ils constituent également des zones refuges d'une faune cavicole comme les chouettes (notamment la chouette chevêche et la chouette effraie) et les chauves-souris.

En outre, les pierres sèches des petits murets sont utilisées par les reptiles à la recherche de chaleur.

Tout comme les arbres remarquables, le petit bâti présente un **enjeu fort** de conservation à fois pour le maintien d'une faune spécifique et la préservation d'un patrimoine historique.

Habitat au droit du site d'étude	Espèces à enjeu potentiellement en reproduction
Cavités arboricoles / bâti	Chouette Chevêche
	Chouette effraie
	Hirondelle rustique
	Moineau friquet
	Huppe fasciée
	Chauves-souris
	Insectes saproxyliques



Petit bâti agricole d'intérêt pour la faune inventorié sur le site d'étude



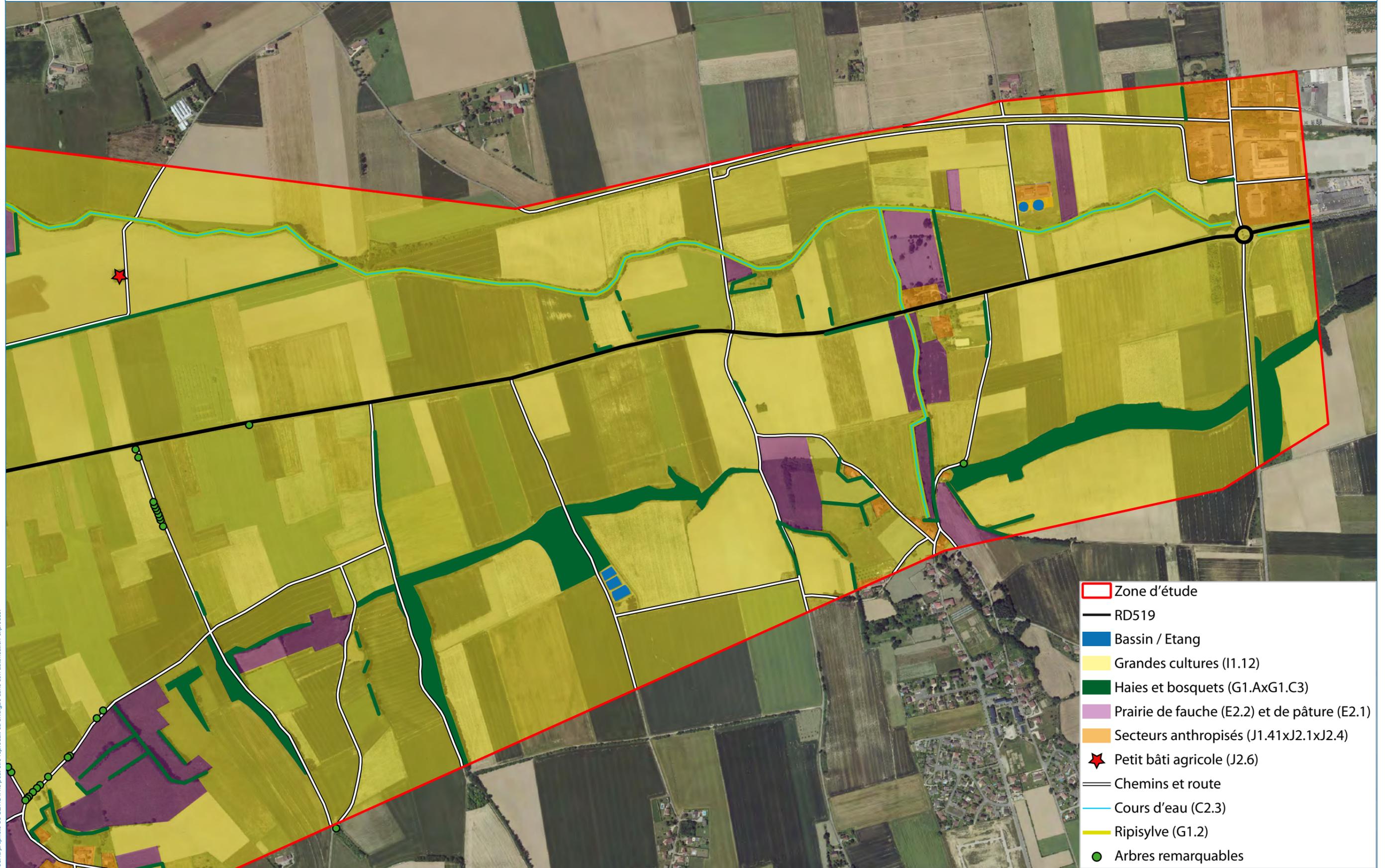
-  Zone d'étude
-  RD519
-  Bassin / mare
-  Grandes cultures (I1.12)
-  Haies et bosquets (G1.AxG1.C3)
-  Prairie de fauche (E2.2) et de pâture (E2.1)
-  Secteurs anthropisés (J1.41xJ2.1xJ2.4)
-  Petit bâti agricole (J2.6)
-  Chemins et route
-  Cours d'eau (C2.3)
-  Ripisylve (G1.2)
-  Arbres remarquables

Ce document est la propriété de SETIS. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.





LES GRANDS TYPES DE BIOTOPES



- Zone d'étude
- RD519
- Bassin / Etang
- Grandes cultures (I1.12)
- Haies et bosquets (G1.AxG1.C3)
- Prairie de fauche (E2.2) et de pâture (E2.1)
- Secteurs anthropisés (J1.41xJ2.1xJ2.4)
- Petit bâti agricole (J2.6)
- Chemins et route
- Cours d'eau (C2.3)
- Ripisylve (G1.2)
- Arbres remarquables

4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE D'ÉTUDE

Thématique	Sensibilités du site d'étude d'après la bibliographie
Zonages patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun zonage de protection ou de gestion, aucune ZNIEFF. - Deux zones humides inventoriées au sud du site d'étude
Corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Site d'étude inclus dans un corridor écologique d'importance régionale (SRCE, SCOT) - Présence de continuums internes au site (haies, boisements, ripisylve, cours d'eau)
Habitats naturels remarquables	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire (à confirmer pour les zones humides) - Les habitats naturels en présence sont communs et bien représentés. Ils participent cependant au nourrissage/halte migratoire et à la reproduction d'espèces animales protégées patrimoniales.
Espèces végétales protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce végétale protégée connue - Aucune espèce végétale sur liste rouge
Espèces animales protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces animales protégées patrimoniales liées aux différents biotopes : espaces agricoles, prairies, boisements, étang...

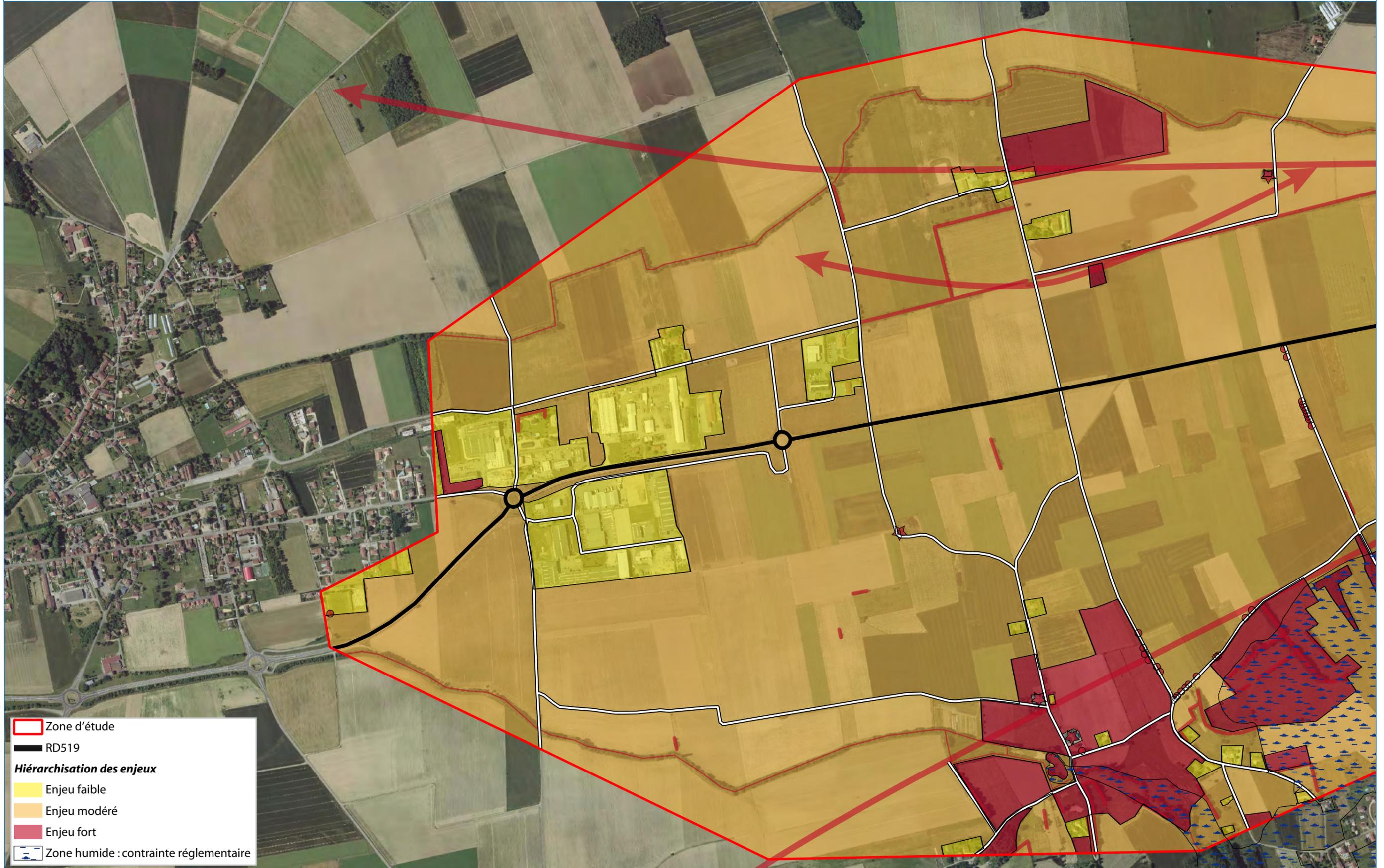
Les **principaux enjeux au droit de la zone d'étude** résident dans :

- la présence d'un vaste corridor écologique de type fuseau qui englobe la zone d'étude.
- La présence de deux zones humides identifiées à l'inventaire départemental
- La présence d'un maillage de haies et petits boisements permettant les déplacements faunistiques à l'échelle locale,
- Le petit bâti agricole et les arbres remarquables qui forment un habitat d'intérêt pour la faune cavicole.
- La présence d'un étang et de cours d'eau participant à la trame bleue.

Le niveau d'enjeu identifié pour chaque grand type de biotope (cf. chapitre 3) permet de hiérarchiser les enjeux écologiques présents au droit de la zone d'étude. Ce niveau de hiérarchisation est présenté sur la carte suivante.



HIÉRARCHISATION DES ENJEUX



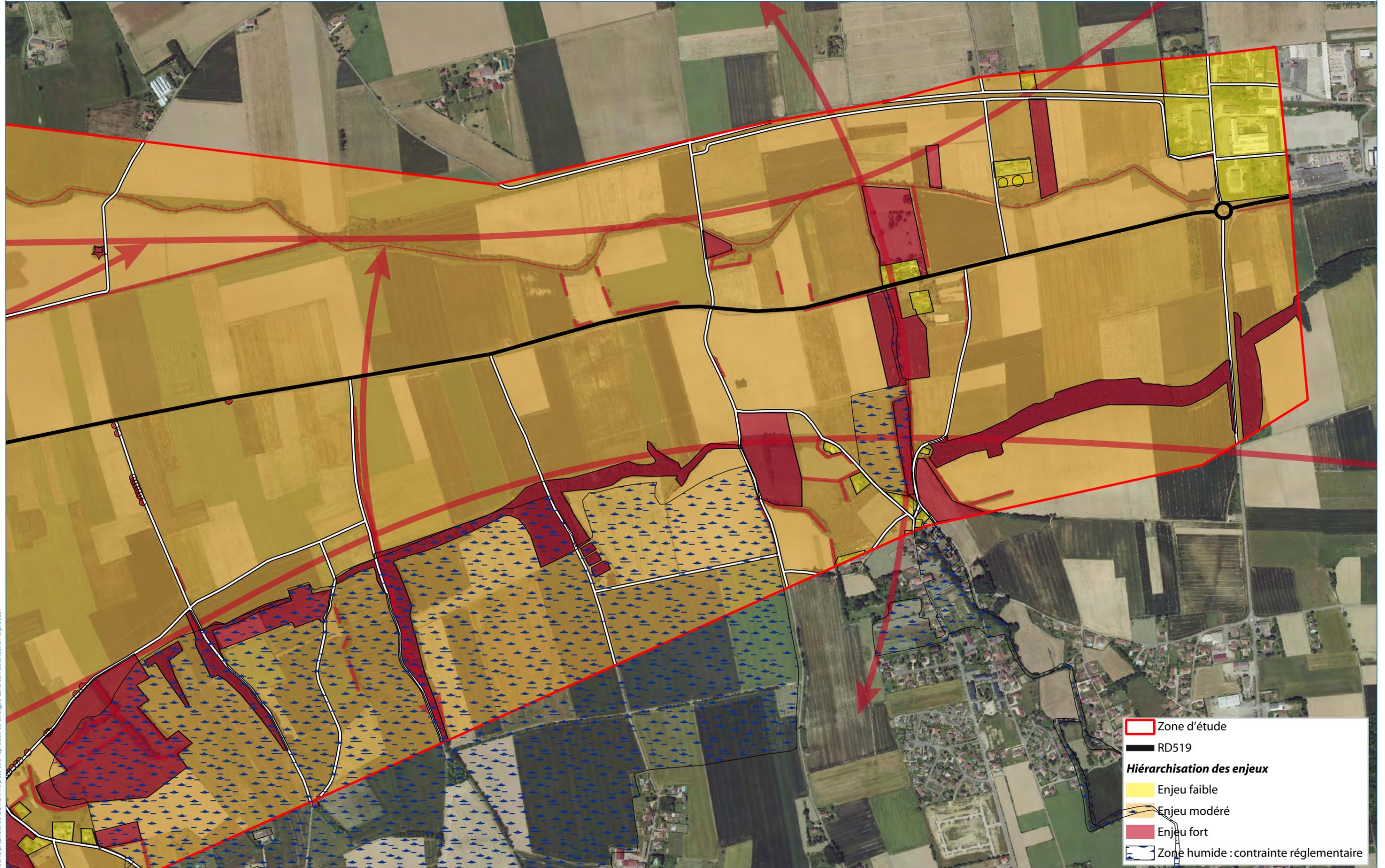
-  Zone d'étude
-  RD519
- Hiérarchisation des enjeux**
-  Enjeu faible
-  Enjeu modéré
-  Enjeu fort
-  Zone humide : contrainte réglementaire

Ce document est la propriété de SETIS Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.





HIÉRARCHISATION DES ENJEUX



- Zone d'étude
- RD519
- Hiérarchisation des enjeux**
- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Zone humide : contrainte réglementaire

Ce document est la propriété de SETIS Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



5 . ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

Le travail de recueil des données existantes a consisté en une compilation et une analyse des informations fournies par les différentes sources bibliographiques disponibles. Ont été exploités :

Faune, flore et habitats :

Bases de données et acteurs locaux :

- Base de données de la LPO Isère (www.faune-isere.org)
- Données LPO Isère in www.faune-isere.org extraction le 11.12.2017
- Questionnaires envoyés aux ACCA des communes de Marcilloles, Sardieu, Saint-Siméon-de-Bressieux, Châtenay, Viriville et La-Côte-Saint-André et aux associations de protection locales (Bièvre Liers Environnement, Nature vivante)
- Pôle d'Information Flore Habitats (PIFH) en Rhône-Alpes, portail des données publiques des deux conservatoires botaniques nationaux de la région (www.pifh.fr) – extraction des données communales.

Livres :

- L'atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes – CORA, 2003,
- Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse – Arthur L. & Lemaire M., 2009,
- L'atlas des chiroptères de Rhône-Alpes - CORA 2002 (Bièvre, hors-série n°2),
- L'atlas des Amphibiens et Reptiles de France, J. Lescure et J.-C. de Massary ,2012,
- Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, R. Duguet et F. Melki, 2003,
- Les Amphibiens et Reptiles de Rhône-Alpes, GHRA et LPO Rhône-Alpes, 2015,
- Les Reptiles de France, Belgique et Luxembourg, J.-P. Vacher et M. Geniez, 2010,
- Les Odonates de France, Belgique et Luxembourg, D Grand et J.P. Boudot, 2007,
- L'Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes – Deliry C. ; (coord.), 2008
- Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, T. Lafranchis, 2000,
- L'atlas préliminaire des papillons diurnes de Rhône-Alpes – MHN de Grenoble, 1999,
- L'atlas des plantes protégées de l'Isère – Armand, Gourgues, Marciau & Villaret, 2008,

Zonages patrimoniaux :

- Site internet de la DREAL Rhône-Alpes – atlas cartographique des zonages patrimoniaux
- Fiches ZNIEFF n°26040012 « ruisseau Combos » et n°2604 « Chambarans orientaux »
- Fiches des zones humides du CEN Isère « Chassagne » et « Ruisseau de la Jallinière et des Essarts »

Etudes et recensements réalisés dans le secteur :

- Cartographie des pelouses sèches de l'Isère - CEN Isère, 2015
- Cartographie des zones humides de l'Isère, inventaire départemental – CEN Isère, 2014-2019
- Pré-liste rouge des habitats naturels et semi-naturels de l'Est Rhône-Alpes (01, 26, 38, 73, 74), CBNA, juin 2011
- Etude de faisabilité du projet de restauration partielle de la rivière Vieille du groupement d'étude Ingédia, Archambault conseil, Biotec, 2013.

- Diagnostic d'état initial du projet de restauration de la rivière Vieille, lutte contre l'inondabilité de Saint-Siméon-de-Bressieux, gestion des milieux aquatiques – TERE0, 2017
- Questionnaires relatifs à la biodiversité communale envoyés aux communes dans le cadre d'élaboration du PLUi de Bièvre Isère, 2016
- Etat initial des PLU des communes de Virville (2014), La Côte-Saint-André (2013), et Châtenay (2016)
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de Bièvre Isère – Bièvre Isère Communauté, AURG, septembre 2017
- Données de base 2007-2008 pays Bièvre-Valloire pour une vision éco-systémique et paysagère du patrimoine naturel – Patrimoine nature Bièvre-Valloire, ECONAT-Concept, FRAPNA Isère, LPO Isère, Gère Vivante, AURG, 2009

6 . ESPECES VEGETALES AU DROIT DU SITE D'ETUDE – DONNEES DU PIFH

Nom commun	Nom latin	Protection	LR Rhône Alpes
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Erable sycomore		LC
<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille		LC
<i>Aegopodium podagraria L., 1753</i>	Pogagraire		LC
<i>Agrostis capillaris L., 1753</i>	Agrostide capillaire		LC
<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913</i>	Alliaire		LC
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Aulne glutineux		LC
<i>Alopecurus myosuroides Huds., 1762</i>	Vulpin des champs		LC
<i>Ambrosia artemisiifolia L., 1753</i>	Absinthe anglaise		NA
<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile		LC
<i>Anthemis arvensis L., 1753</i>	Anthémis des champs		LC
<i>Anthoxanthum gr. odoratum</i>			NE
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm. subsp. sylvestris</i>	Persil des bois		LC
<i>Aphanes arvensis L., 1753</i>	Alchémille des champs		LC
<i>Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842</i>	Arabette de thalius		LC
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. elatius</i>	Ray-grass français		LC
<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune		LC
<i>Avenula pubescens (Huds.) Dumort., 1868</i>	Avoine pubescente		LC
<i>Barbarea vulgaris R.Br., 1812</i>	Barbarée commune		LC
<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette		LC
<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Brachypode des bois		LC
<i>Bromus hordeaceus L. subsp. hordeaceus</i>	Brome mou		LC
<i>Bromus racemosus L., 1762</i>	Brome en grappe		LC
<i>Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968</i>	Racine-vierge		LC
<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik. subsp. bursa-pastoris</i>	/		LC
<i>Capsella bursa-pastoris subsp. rubella (Reut.) Hobk., 1869</i>	Bourse-à -pasteur rougeâtre		LC
<i>Cardamine hirsuta L., 1753</i>	Cardamine hérissée		LC
<i>Carex leersii F.W.Schultz, 1870</i>	Laiche de Leers		LC
<i>Carex spicata Huds., 1762</i>	Laiche en épi		LC
<i>Castanea sativa Mill., 1768</i>	Chataignier		LC
<i>Centaurea jacea L. subsp. jacea</i>	/		LC
<i>Centaurea jacea subsp. grandiflora (Gaudin) SchÅ¼bler & G.Martens, 1834</i>	Centaurée des prés		LC
<i>Cerastium glomeratum Thuill., 1799</i>	Céraiste aggloméré		LC

Nom commun	Nom latin	Protection	LR Rhône Alpes
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché		LC
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine		LC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs		LC
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies		LC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies		LC
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin		LC
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles		LC
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style		LC
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette		LC
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette		LC
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle		LC
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré		LC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage		LC
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux		LC
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle		NA
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque		LC
<i>Festuca gr. rubra</i>	/		NE
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire		LC
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés		LC
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage		LC
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé		LC
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron		LC
<i>Galium lucidum</i> All., 1773	Gaillet à feuilles luisantes		LC
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune		LC
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes		LC
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé		LC
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles		LC
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées		LC
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Herbe à Robert		LC
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoite commune		LC
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre		LC
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant		LC
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse		LC
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse		LC
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée		LC
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore		LC
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs		LC
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé		LC
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre		LC
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune		LC
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés		LC
<i>Leucanthemum gr. vulgare</i>	/		NE
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène		LC
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace		LC
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	Sabot-de-la-mariée		LC
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix		LC
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe		LC
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée		LC
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs		LC
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh. subsp. <i>suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes		LC
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures		LC
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet		LC
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs		LC
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel subsp. <i>ramosissima</i>	Myosotis rameux		LC
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe		LC
<i>Origanum vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	Origan commun		LC

Nom commun	Nom latin	Protection	LR Rhône Alpes
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot		LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé		LC
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Plantain à bouquet		LC
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois		LC
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	/		LC
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun		LC
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore		LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante		LC
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill subsp. <i>elatior</i>	Coucou des bois		LC
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou		LC
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise		NA
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé		LC
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Pied-de-coq		DD
<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>friesianus</i> (Jord.) Syme, 1863	Renoncule âcre		LC
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse		LC
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge		LC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		NA
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue		LC
<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. <i>acetosa</i>	Rumex oseille		LC
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille		LC
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses		LC
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés		LC
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir		LC
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulé		LC
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau		LC
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Sénéçon commun		LC
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc		LC
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>vulgaris</i>	Tapotte		LC
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager		LC
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée		LC
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux		LC
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Grande camomille		LC
<i>Taraxacum</i> sect. <i>Taraxacum</i>	Pissenlit vrai (section)		LC
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles		LC
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre		LC
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux		LC
<i>Trifolium pratense</i> L. subsp. <i>pratense</i>	Trèfle violet		/
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant		LC
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv. subsp. <i>flavescens</i>	Avoine dorée		LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque		LC
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette		LC
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs		LC
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chène		LC
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre		LC
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne		LC
<i>Vicia dasycarpa</i> Ten., 1829	Vesce à gousses velues		LC
<i>Vicia</i> gr. <i>sativa</i>	Vesce cultivée (groupe)		LC
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée		LC
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Poisette		/
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche		LC
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs		LC

7 . ESPECES ANIMALES RECENSEES DANS LA BASE DE DONNEES DE LA LPO ISERE AU 11 DECEMBRE 2017

Données LPO Isère in www.faune-isere.org extraction le 11.12.2017

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
Champ Laval	2017		Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
Champ Laval	2013	Nicheur possible	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	LC	NT	
Champ Laval	2007	Nicheur possible	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X	LC		
Champ Laval	2016	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
Champ Laval	2017	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
Champ Laval	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Champ Laval	2017		Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
Champ Laval	2017	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Champ Laval	2002		Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X	LC		
Champ Laval	1994	Nicheur certain	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
Champ Laval	2017	Nicheur certain	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Champ Laval	2007	Nicheur possible	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X	VU		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
Champ Laval	2007	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		
Champ Laval	2016		Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	X	NA	NA	
Champ Laval	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
Champ Laval	2005		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
Champ Laval	2007		Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	X			
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
Champ Laval	2016		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
Champ Laval	2007	Nicheur probable	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
Champ Laval	2016		Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
Champ Laval	2007	Nicheur possible	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
Champ Laval	2007	Nicheur possible	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	LC		
Champ Laval	2007	Nicheur probable	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
Champ Laval	2010	Nicheur possible	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>		NA	NA	
Champ Laval	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Champ Laval	2010		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	NA		VU
Champ Laval	2007	Nicheur possible	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	X	LC		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
Champ Laval	2016	Nicheur possible	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
Chansareux	2010	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
Chansareux	2011		Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
Chansareux	2016		Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
Chansareux	2010		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
Chansareux	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Chansareux	2011		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Chansareux	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Chansareux	2016		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
Chansareux	2016		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
Chansareux	2017	Nicheur certain	Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	X	EN	VU	NT
Chansareux	2016		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
Chansareux	2010	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Chansareux	2017		Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X	NT		
Chansareux	2017		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
Chansareux	2017		Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X	LC		NT
Chansareux (S)	2005	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
Chansareux (S)	2010	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
Chansareux (S)	2010	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
Chansareux (S)	2009	Nicheur possible	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		NT	VU	
Chansareux (S)	2010	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
Chansareux (S)	2005		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Chansareux (S)	2010	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Chansareux (S)	2009	Nicheur possible	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X	VU		
Chansareux (S)	2005	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
Chansareux (S)	2009		Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
Chansareux (S)	2009		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
Chansareux (S)	2009	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Chansareux (S)	2005	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
Chansareux (S)	2005		Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
Combe Bonnet	2016		Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X	CR	VU	EN
Combe Bonnet	2011	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
Combe Bonnet	2016		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
Combe Bonnet	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Combe Bonnet	2013		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
Combe Bonnet	2017		Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	X			EN
Combe Bonnet	2016		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Combe Bonnet	2017	Nicheur certain	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Combe Bonnet	2002		Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	X	NA	NA	NAb
Combe Bonnet	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
Combe Bonnet	2016		Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		
Combe Bonnet	2013		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
Combe Bonnet	2016		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
Combe Bonnet	2013		Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
Combe Bonnet	2002		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	VU	VU	VU
Combe Bonnet	2017	Nicheur certain	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
Combe Cuzin	2017		Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X	NT	VU	VU
Combe Cuzin	2002		Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
Combe Cuzin	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Combe Cuzin	2010	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
Combe Cuzin	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Combe Cuzin	2002		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Combe Cuzin	2017		Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2017		Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2002		Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2017		Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
Combe Cuzin	2017		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2017		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2017		Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Combe Cuzin	2010	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2002		Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
Combe Cuzin	2010	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
Combe Cuzin	2017		Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2016		Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Combe Cuzin (NE)	2011	Nicheur certain	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X	VU		
Combe Cuzin (NE)	2005	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2011		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005	Nicheur probable	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
Combe Cuzin (NE)	2005	Nicheur probable	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
Combe Cuzin (NE)	2005		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Combe Cuzin (NE)	2005	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
Combe Cuzin (NE)	2005		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
Combe des Constantinières	2009		Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X	EN	NT	
Combe des Constantinières	2012		Busard indéterminé	<i>Circus sp.</i>				
Combe des Constantinières	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Combe des Constantinières	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
Combe des Constantinières	2008		Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	LC		
Croza Moulin	2008		Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	CR	VU	NT
Croza Moulin	2013		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
Croza Moulin	2005		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Croza Moulin	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Croza Moulin	2012	Nicheur certain	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Croza Moulin	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Croza Moulin	2013		Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X		RE	
Croza Moulin	2013		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
Croza Moulin	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
Croza Moulin	2005		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
Croza Moulin	2017		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Croza Moulin	2017		Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
Croza Moulin	2017		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
Croza Moulin (N)	2012		Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	CR	VU	NT
Croza Moulin (N)	2015		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
Croza Moulin (N)	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Croza Moulin (N)	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
Croza Moulin (N)	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Croza Moulin (N)	2015		Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X	VU		
Croza Moulin (N)	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
Croza Moulin (N)	2013		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
Croza Moulin (N)	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
Croza Moulin (N)	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
Croza Moulin (N)	2012		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
Croza Moulin (N)	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
Croza Moulin (N)	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X	NT		NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2010	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2016		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
entre le Grand Chemin et le Rival	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
entre le Grand Chemin et le Rival	2011		Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X	NA	VU	
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2005		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur certain	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X	EN	EN	
entre le Grand Chemin et le Rival	2010		Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2016	Nicheur possible	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur probable	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
entre le Grand Chemin et le Rival	2010	Nicheur probable	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
entre le Grand Chemin et le Rival	2017		Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur probable	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
entre le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival	2005	Nicheur possible	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2003	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2012	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2012		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2017		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2003	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2017	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2010		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2010		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2016		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2017	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (N)	2010		Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2003	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2003	Nicheur possible	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017	Nicheur probable	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017	Nicheur possible	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	NT	
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2016		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival ((S))	2017		Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2016		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	X	NA	NA	
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2016		Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2016		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	EN	VU	NT
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2012		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	NA		VU
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2016		Rougegorge familier	<i>Eriothacus rubecula</i>	X	LC		
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2015		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	VU	VU	VU
entre le Grand Chemin et le Rival (SE)	2017		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
la Boucardière	1994	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
la Boucardière	2011		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X	NT		NT
la Boucardière	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	X	VU	VU	EN
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	NT	
la Boucardière	1994	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
la Boucardière	1994	Nicheur certain	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X	LC		
la Boucardière	1994	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
la Boucardière	1994	Nicheur probable	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
la Magdeleine	2017		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
la Magdeleine	2017		Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
la Magdeleine	2013		Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X	CR	VU	EN
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	X	LC		
la Magdeleine	2016		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
la Magdeleine	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
la Magdeleine	2013		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	X	LC	NT	

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
la Magdeleine	2017		Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X	LC		
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
la Magdeleine	2017		Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
la Magdeleine	2017		Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X	EN	VU	VU
la Magdeleine	2017		Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
la Magdeleine	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
la Magdeleine	2016		Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		EN		
la Magdeleine	2013		Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC		
la Magdeleine	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
la Magdeleine	2002		Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	X	LC		
la Magdeleine	2017		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
la Magdeleine	2016		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
la Magdeleine	2017		Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>		NA	CR	
la Magdeleine	2017		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
la Magdeleine	2017		Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>		NA	NA	
la Magdeleine	2013		Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		VU	VU	
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
la Magdeleine	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
la Magdeleine	2013		Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	X			
la Magdeleine	2013		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	NA		VU
la Magdeleine	2013		Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
la Magdeleine	2013		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
la Magdeleine	2017		Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X	LC		NT
le Cheminet	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Cheminet	2017	Nicheur probable	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Cheminet	2016	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
le Cheminet	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Cheminet	2002		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
le Cheminet	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Cheminet	2014		Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X	LC		
le Cheminet	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Cheminet	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Cheminet	2016		Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
le Cheminet	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
le Cheminet	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
le Cheminet	2010	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Cheminet	2011		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
le Cheminet	2013		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
le Cheminet	2014		Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	X	RE	CR	EN

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
le Cheminet	2014		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Cheminet	2012		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	NA		VU
le Cheminet	2012		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Flachay	2017		Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC		
le Flachay	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Flachay	2016	Nicheur possible	Bergeronnette printanière (M.f.flava)	<i>Motacilla flava flava</i>				
le Flachay	2016	Nicheur possible	Motacilla flava flava	<i>ssp</i>	X			
le Flachay	2016	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
le Flachay	2017	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
le Flachay	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Flachay	2004		Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		NT	VU	
le Flachay	2016	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
le Flachay	2017	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Flachay	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Flachay	2012		Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
le Flachay	2016	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Flachay	2016	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Flachay	2016	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
le Flachay	2016		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
le Flachay	2012		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
le Flachay	2016		Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	X	VU	VU	
le Flachay	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
le Flachay	2016	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
le Flachay	2016	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Flachay	2016		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
le Flachay	2002		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
le Flachay	2001		Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	X	EN	VU	NT
le Flachay	2011		Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	LC		
le Flachay	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Flachay	2016	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
le Flachay	2016	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
le Flachay	2016	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
le Flachay	2017		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Flachay (N)	2017		Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC		
le Flachay (N)	2017		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
le Flachay (N)	2017		Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC		
le Flachay (N)	2016		Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	X	CR	RE	EN
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Flachay (N)	2016	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2017		Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X	NT	VU	VU
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Flachay (N)	2016		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Flachay (N)	2016		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Flachay (N)	2017		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
le Flachay (N)	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2017		Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	X			
le Flachay (N)	2017		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
le Flachay (N)	2017		Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2016	Nicheur possible	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2017		Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2017		Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
le Flachay (N)	2014		Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2017	Nicheur possible	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
le Flachay (N)	2010	Nicheur possible	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	EN	VU	NT
le Flachay (N)	2017		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Flachay (N)	2016		Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
le Flachay (N)	2016		Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
le Flachay (N)	2013	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
le Flachay (N)	2017		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Flachay (S)	2005	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Flachay (S)	2005	Nicheur possible	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X	LC		
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Flachay (S)	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
le Flachay (S)	2017		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Flachay (S)	2017	Nicheur probable	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Flachay (S)	2005	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
le Flachay (S)	2005		Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	EN	VU	NT
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
le Flachay (S)	2010	Nicheur possible	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	LC		
le Flachay (S)	2010	Nicheur probable	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
le Flachay (S)	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Flachay (S)	2005	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
le Flachay (S)	2005	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
le Flachay (S)	2017		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Grand Chemin	2016		Lagomorphe indéterminé	<i>Leporidae sp.</i>				
le Grand Chemin	2010		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Grand Chemin	2016	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
le Grand Chemin	2013		Busard indéterminé	<i>Circus sp.</i>				
le Grand Chemin	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Grand Chemin	2013		Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X	NA	VU	
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Grand Chemin	2016		Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2016	Nicheur probable	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
le Grand Chemin	2016	Nicheur possible	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
le Grand Chemin	2016		Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>		NA	NA	
le Grand Chemin	2015		Pigeon indéterminé	<i>Columba sp.</i>				
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X	LC		
le Grand Chemin	2016		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	VU	VU	VU
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
le Grand Chemin	2017	Nicheur possible	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
le Grand Chemin et le Rival	2017		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Grand Chemin et le Rival	1999		Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Grand Chemin et le Rival	2017		Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	CR	VU	NT
le Grand Chemin et le Rival	2016		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Grand Chemin et le Rival	2010	Nicheur possible	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		NT	VU	
le Grand Chemin et le Rival	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Grand Chemin et le Rival	2017		Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
le Grand Chemin et le Rival	2017		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur probable	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Grand Chemin et le Rival	2011		Goéland indéterminé	<i>Larus sp.</i>				

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
le Grand Chemin et le Rival	2017		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
le Grand Chemin et le Rival	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
le Grand Chemin et le Rival	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
le Grand Chemin et le Rival	2017		Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	X			
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
le Grand Chemin et le Rival	2012		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
le Grand Chemin et le Rival	2002		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
le Grand Chemin et le Rival	1999		Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
le Grand Chemin et le Rival	2002		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Rougegorge familier	<i>Eriothacus rubecula</i>	X	LC		
le Grand Chemin et le Rival	2017	Nicheur possible	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Rafour	2010		Grenxlle rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	X	NA		
le Rafour	2012		Chiroptère indéterminé	<i>Chiroptera sp.</i>				
le Rafour	2017		Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC		
le Rafour	2017		Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X	NT	LC	
le Rafour	2013	Nicheur probable	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
le Rafour	2010	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Rafour	2010	Nicheur probable	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
le Rafour	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Rafour	2012		Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>			CR	
le Rafour	2012	Nicheur certain	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		
le Rafour	2013	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
le Rafour	2013	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Rafour	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Rafour	2017		Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Rafour	2012	Nicheur certain	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		LC		
le Rafour	2017	Nicheur certain	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>				
le Rafour	2011	Nicheur certain	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X	LC		
le Rafour	2013	Nicheur possible	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
le Rafour	2013	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X	LC		
le Rafour	2017		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
le Rafour	2013	Nicheur possible	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
le Rafour	2013	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Rafour	2017		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
le Rafour	2017		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
le Rafour	2013	Nicheur possible	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
le Rafour	2017		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
le Rafour	2010	Nicheur possible	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
le Rafour	2012	Nicheur possible	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		VU	VU	
le Rafour	2010	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
le Rafour	2017		Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X	NT		
le Rafour	2013	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
le Rafour	2010	Nicheur certain	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
le Rafour	2013	Nicheur possible	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X	LC	NT	
le Rafour	2017		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	VU	VU	VU
le Rafour	2017	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
le Rafour	2013	Nicheur possible	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
le Rafour	2012	Nicheur possible	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
le Rival	2015		Martre / Fxne	<i>Martes martes / foina</i>				
le Rival	2015		Martre ou Fxne	<i>Martes sp.</i>				
le Rival	2017	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
le Rival	2015	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
le Rival	2007	Nicheur probable	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Rival	2002		Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Rival	2016		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
le Rival	2015	Nicheur possible	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		
le Rival	2007		Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X	NA	VU	
le Rival	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
le Rival	2013	Nicheur possible	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
le Rival	2017		Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X	LC		
le Rival	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Rival	2015	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
le Rival	2006		Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	EN	VU	
le Rival	2002		Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		LC		
le Rival	2013		Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	X	NA	NA	
le Rival	2013		Goéland leucopée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
le Rival	2016		Goéland leucopée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
le Rival	2013		Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i>	X			
le Rival	2016		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
le Rival	2017		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
le Rival	2015	Nicheur possible	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
le Rival	2017		Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
le Rival	2016	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
le Rival	2016	Nicheur possible	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
le Rival	2015		Oedicnème criard	<i>Burhinus oedichnemus</i>	X	EN	VU	NT
le Rival	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Rival	2016	Nicheur possible	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	LC		
le Rival	2015		Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
le Rival	2017	Nicheur possible	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
le Rival	2015	Nicheur possible	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Rival	2017		Couleuvre indéterminée	<i>Colubroidea sp.</i>				
le Rival	2003		Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	X	LC		
le Rival (SE)	2017	Nicheur possible	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	1996	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2016		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2005	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017		Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	X	VU	VU	
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017		Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2013		Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	X			CR
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur probable	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2017	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
le Rival Torrent (les Blaches du Rival, SO)	2011		Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
le Saget	2002		Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
le Saget	2010	Nicheur possible	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
le Saget	2002		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2016	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Blaches de la Vie du Mulet	2017		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Blaches de la Vie du Mulet	2016	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Blaches de la Vie du Mulet	2017	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Blaches de la Vie du Mulet	2013		Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Blaches de la Vie du Mulet	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2016		Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2016		Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2017		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2016		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Blaches de la Vie du Mulet	2013	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2017	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2017		Rougegorge familier	<i>Eriothacus rubecula</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet	2013		Tarier pâte	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2012		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2012	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2012	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2017	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2017	Nicheur probable	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2010	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2012		Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	X			
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2012	Nicheur possible	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2017		Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2012	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2011		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016	Nicheur probable	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Pxllet véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	NT		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2017	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016	Nicheur possible	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
les Blaches de la Vie du Mulet (E)	2016		Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
les Constantinières	2012	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Constantinières	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Constantinières	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Constantinières	2015		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Constantinières	2012		Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X		RE	
les Constantinières	2015		Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	X	NA	NA	NAb
les Constantinières	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Constantinières	2013		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
les Constantinières (E)	2005		Martre des pins	<i>Martes martes</i>		LC		
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Constantinières (E)	2016		Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Constantinières (E)	2010		Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2017		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2017	Nicheur certain	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2016		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X	LC		
les Constantinières (E)	2017	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
les Contamines	2005		Grenxle verte indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>				
les Contamines	2017		Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Contamines	2017	Nicheur possible	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Contamines	2005	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Contamines ((SE))	2010	Nicheur possible	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		
les Contamines ((SE))	2010		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Contamines ((SE))	2010	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Contamines ((SE))	2005		Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
les Contamines ((SE))	2010	Nicheur possible	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		
les Contamines ((SE))	2005		Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Crés	2011		Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>		LC		
les Crés	2017		Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC		
les Crés	2011		Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>		LC		
les Crés	2004		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
les Crés	2011		Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>		LC		
les Crés	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Crés	2017	Nicheur probable	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
les Crés	2017		Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X	CR	VU	EN
les Crés	2013	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
les Crés	2015	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Crés	2017		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Crés	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Crés	2013	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Crés	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Crés	2012	Nicheur possible	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
les Crés	2013		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Crés	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Crés	2012		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
les Crés	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
les Crés	2017	Nicheur possible	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Crés	2017		Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	X	EN	EN	
les Crés	2017	Nicheur possible	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
les Crés	2017	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Crés	2017		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
les Crés	2013	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Crés	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Crés	2017		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
les Crés	2017	Nicheur probable	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Crés	2012		Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	X			NT
les Crés	2012		Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	EN	VU	NT
les Crés	2013	Nicheur certain	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
les Crés	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
les Crés	2013		Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
les Crés	2017		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	NA		VU
les Crés	2017		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	VU	VU	VU
les Crés	2017		Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Crés	2013	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Crés	2017		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
les Crés	2013		Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X	LC		NT
les Essarts	2006		Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X	NT	NT	
les Essarts	2008		Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC		
les Essarts	2016	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Essarts	2011		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Essarts	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Essarts	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Essarts	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Essarts	2015		Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X		RE	
les Essarts	1996	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
les Essarts	1996	Nicheur possible	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		
les Essarts	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Essarts	2017		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
les Essarts	1996	Nicheur possible	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
les Essarts	1996	Nicheur possible	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
les Essarts	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
les Essarts	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
les Essarts	1996	Nicheur probable	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X	NT		
les Essarts	1996	Nicheur possible	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X	LC		
les Essarts	2013		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
les Essarts	1996	Nicheur probable	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
les Feugères	2011		Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Feugères	2013	Nicheur possible	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
les Feugères	2013	Nicheur possible	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X	EN	EN	
les Feugères (O)	2016		Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X	NT	LC	
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2014	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
les Feugères (O)	2016		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Feugères (O)	2015	Nicheur possible	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Feugères (O)	2017	Nicheur certain	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Feugères (O)	2016		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Feugères (O)	2016		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2016		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2017	Nicheur probable	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Feugères (O)	2016		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	NT	
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2016		Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2013	Nicheur probable	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
les Feugères (O)	2017	Nicheur probable	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Feugères (O)	2016		Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2017	Nicheur possible	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
les Feugères (O)	2012		Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2012		Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	X	LC		
les Feugères (O)	2012		Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	X	LC		
les Moutinières	2016		Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X	NT	NT	
les Moutinières	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Moutinières	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Moutinières	2017		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Moutinières	2017		Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
les Moutinières	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Moutinières	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Moutinières	2017		Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>		NA	NA	
les Petites Chassagnes	2017		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2017		Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X	CR	VU	EN
les Petites Chassagnes	2017		Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
les Petites Chassagnes	2011	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Petites Chassagnes	2011	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Petites Chassagnes	2010	Nicheur possible	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		NT	VU	
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2017		Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>				
les Petites Chassagnes	2013		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur probable	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
les Petites Chassagnes	2017		Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	NA		VU
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Pxllet véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	NT		
les Petites Chassagnes	2017		Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		NT	VU	NT
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	LC		
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
les Petites Chassagnes	2017		Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Petites Chassagnes	2016	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
les Petites Chassagnes	2017	Nicheur possible	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	LC		
les Rivaux	2005		Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		LC	VU	NT

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Rivaux	2016	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Rivaux	2017		Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
les Rivaux	2010	Nicheur possible	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Rivaux	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Rivaux	2017		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Rivaux	2005		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Rivaux	2017		Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
les Rivaux	2017	Nicheur possible	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Rivaux	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Rivaux	2011		Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X		RE	
les Rivaux	2003	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Rivaux	2015		Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X	EN	VU	VU
les Rivaux	2016		Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	X	NA	NA	
les Rivaux	2016		Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	X	EN		
les Rivaux	2013		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
les Rivaux	2013		Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		EN		
les Rivaux	2005	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Rivaux	2017		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
les Rivaux	2003	Nicheur possible	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		NT
les Rivaux	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Rivaux	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Rivaux	2017	Nicheur probable	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Rivaux	2005		Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
les Rivaux	2005	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Rivaux	2005		Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		
les Rivaux	2017	Nicheur possible	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
les Rivaux	2005	Nicheur possible	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
les Rivaux (E)	1993		Fxne	<i>Martes foina</i>		LC		
les Rivaux (E)	2005		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
les Rivaux (E)	1993		Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC		
les Rivaux (E)	2017	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Rivaux (E)	2011		Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Rivaux (E)	2005	Nicheur possible	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		NT	VU	
les Rivaux (E)	2005	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Rivaux (E)	2011	Nicheur possible	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	X	VU	VU	
les Rivaux (E)	2015		Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X	NA	VU	
les Rivaux (E)	2005		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Rivaux (E)	1993		Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2017		Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
les Rivaux (E)	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Rivaux (E)	2005	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2016		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2017		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Rivaux (E)	2005	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2005	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Rivaux (E)	2010	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2005		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2017		Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	CR	CR	VU
les Rivaux (E)	2010	Nicheur possible	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2005	Nicheur probable	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
les Rivaux (E)	2013		Pxllet véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	NT		
les Rivaux (E)	2005	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Rivaux (E)	2016	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Rivaux (E)	2013		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
les Rivaux (O)	2005	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Rivaux (O)	2005	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Rivaux (O)	2016		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Rivaux (O)	2005		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Rivaux (O)	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Rivaux (O)	2017	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Rivaux (O)	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Rivaux (O)	2016	Nicheur possible	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		
les Rivaux (O)	2017	Nicheur possible	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Rivaux (O)	2005		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
les Rivaux (O)	2017	Nicheur possible	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Rivaux (O)	2016	Nicheur possible	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		
les Rivaux (O)	2005	Nicheur possible	Serín cini	<i>Serinus serinus</i>	X	LC		VU
les Rivaux (O)	2016	Nicheur possible	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
les Rivaux (SO)	2011		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		LC		
les Rivaux (SO)	2012	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Rivaux (SO)	2017	Nicheur possible	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		
les Rivaux (SO)	2017		Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Rivaux (SO)	2005	Nicheur possible	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	X	VU	VU	
les Rivaux (SO)	2015		Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X	NA	VU	
les Rivaux (SO)	2017		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Rivaux (SO)	2012		Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X	LC		
les Rivaux (SO)	2015		Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC		
les Rivaux (SO)	2012	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Rivaux (SO)	2011		Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	X		RE	
les Rivaux (SO)	2016	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Rivaux (SO)	2016		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X	NT	EN	NT
les Rivaux (SO)	2017	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Rivaux (SO)	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Rivaux (SO)	2016		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	LC	NT	
les Rivaux (SO)	2017	Nicheur probable	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	EN	VU	NT
les Rivaux (SO)	2017		Rougequeue indéterminé	<i>Phoenicurus sp.</i>				
les Rivaux (SO)	2017	Nicheur possible	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		

Lieu-dit	Dernière obs	Statut nicheur	Nom commun	Nom latin	Protection	LR38	LR RA	LR France
les Rivaux (SO)	2016		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
les Rivaux (SO)	2017		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		
les Rivaux (SO)	2017	Nicheur possible	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		VU
les Souffrières	2012		Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	X	NT	NT	
les Souffrières	2015	Nicheur possible	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC	VU	NT
les Souffrières	2015	Nicheur possible	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	X	VU	EN	NT
les Souffrières	2016	Nicheur certain	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	CR	EN	NT
les Souffrières	2017		Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	CR	VU	NT
les Souffrières	2013	Nicheur possible	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	EN	VU	
les Souffrières	2017	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
les Souffrières	2015	Nicheur possible	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	LC		VU
les Souffrières	2017	Nicheur probable	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC		
les Souffrières	2013	Nicheur possible	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		NA	NA	
les Souffrières	2017	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
les Souffrières	2013	Nicheur possible	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		
les Souffrières	2012	Nicheur possible	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X	LC	NT	NT
les Souffrières	2017		Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X			NT
les Souffrières	2017		Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		
les Souffrières	2012	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
les Souffrières	2013		Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X	LC		VU
les Souffrières	2008		Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X	LC		
les Souffrières	2010	Nicheur possible	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		
les Souffrières	2017		Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	LC		
les Souffrières	2008		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>		NA	RE	
les Souffrières	2012	Nicheur possible	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	LC		
les Souffrières	2015	Nicheur possible	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	NT		NT
les Souffrières	2015		Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	X	RE	CR	EN
les Souffrières	2017	Nicheur possible	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		
les Souffrières	2013	Nicheur possible	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		
les Souffrières	2012	Nicheur possible	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X	LC		
les Souffrières	2008		Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	VU	VU	VU
les Souffrières	2013	Nicheur possible	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X	NT		NT
les Souffrières	2012	Nicheur possible	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		NT	NT	VU
les Souffrières	2015	Nicheur possible	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		CR	EN	NT
Marcilloles (E)	2017	Nicheur possible	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X	LC		
Nivollon (NO)	2010	Nicheur possible	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	LC	NT	
Nivollon (NO)	2005	Nicheur possible	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Saint-Didier	2014	Nicheur possible	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X	VU	VU	
Saint-Didier	2017		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	LC		NT
Saint-Didier	2017		Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X	EN	VU	VU

PROPOSITION METHODOLOGIQUE DETAILLEE POUR LES INVENTAIRES FAUNE-FLORE

En croisant les niveaux d'enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude avec l'emprise du projet, il est possible d'estimer les secteurs et les groupes d'espèces devant faire l'objet d'investigations plus poussées. La méthodologie des inventaires faune-flore est ainsi détaillée ci-dessous pour chaque groupe d'espèces. L'objectif est d'échantillonner les secteurs à enjeu sur lesquels le projet pourra avoir un impact direct ou indirect.

1 . HABITATS NATURELS

L'analyse réalisée au cours des phases 1 et 2 par interprétation des photographies aériennes et analyse de la bibliographie permet une première approche de la répartition des différents habitats, leur représentativité au voisinage du projet et leur potentiel d'accueil de la faune et de la flore. La cartographie « Les grands types de biotopes » permet une visualisation globale des unités écologiques du site d'étude.

Les investigations de terrain, par le parcours de l'ensemble du site, permettront d'affiner la répartition de ces unités écologiques et leur fonctionnement en relation avec leur environnement. Certains secteurs seront particulièrement ciblés afin d'analyser les possibilités de franchissement de la RD519 par la faune.

La description précise des habitats sera effectuée d'après des relevés floristiques réalisés en printemps-été, sur la base de la nomenclature EUNIS.

Seront qualifiés l'état de conservation et le degré d'artificialisation de ces habitats. L'analyse se conclura par la qualification des enjeux des différents habitats.

2 . INVENTAIRE FLORISTIQUE

L'inventaire floristique sera effectué du début du printemps à la fin de l'été, de manière à couvrir toute la période de floraison, depuis la floraison des espèces précoces (mars) jusqu'à la floraison des espèces les plus tardives (juillet-août, notamment pour plusieurs espèces invasives).

Relevés floristiques par échantillonnage

L'objectif est d'obtenir une image la plus représentative possible (tendant vers l'exhaustivité) de la composition floristique d'un habitat considéré.

Chaque unité homogène de végétation est échantillonnée et délimitée (1 unité par habitat). Cette surface échantillon présentera obligatoirement une forte homogénéité des facteurs liés aux milieux (même substrat, même pente, même exposition). Les zones de transition entre deux habitats seront évitées.

La surface d'échantillonnage de chaque habitat correspond au moins à l'aire minimale phytosociologique. Elle correspond à l'aire sur laquelle la quasi-totalité des espèces de la

communauté végétale est représentée. Cet échantillon est considéré comme représentatif s'il renferme au moins 80 % des espèces de son ensemble spécifique maximal. L'aire minimale d'échantillonnage dépend de plusieurs facteurs : le nombre, la densité spatiale des espèces.

Voici les aires minimales empiriques classiquement retenues en phytosociologie en Europe (Mueller-Dombois D. et H. Ellenberg, 1974 ; Gorenflot et De Foucault 2005 ; Delpech, 2006) :

- 0.1- 1 m² pour les communautés de lichens
- 1-4 m² pour les communautés muscinales
- 5-10 m² pour les pâturages amendés
- 10-20 m² pour les pelouses maigres ou de montagne, les végétations aquatiques, les roselières, les mégaphorbiaies, les prairies amendées et de fauche, formations arbustives
- 20-50m² pour les ourlets
- 25-100 m² pour les communautés de « mauvaises herbes » des cultures, les végétations rudérales, des éboulis, des coupes forestières
- 50-100 m² pour les landes et les prairies sèches
- 300-1000 m² pour les forêts

Pour les formations à caractère plus ou moins linéaire (Delpech, 2006) :

- 10 à 20 m pour les ourlets et lisières herbacées
- 10 à 50 m pour les végétations herbacées ripuaires
- 30 à 50 m pour les haies
- 30 à 100 m pour les végétations des eaux courantes

L'aire minimale d'échantillonnage retenue sera la plus petite valeur de l'aire minimale empirique pour le milieu donné. La surface d'échantillonnage sera ajustée si besoin en fonction du type d'habitat rencontré.

Une fois l'emplacement du relevé délimité, l'ensemble des espèces floristiques (hors mousses et lichens) est inventorié. Le recouvrement de chaque strate (sol nu, litière, strate muscinale, herbacée, arbustive et arborée) et de chaque espèce est relevé. Ce recouvrement est exprimé par un pourcentage entre la surface occupée par le taxon comparée à la surface totale de la station.

Relevés floristiques au parcours

En complément de l'échantillonnage, un parcours pédestre sera réalisé de manière à couvrir l'ensemble du site et tous les habitats naturels. Durant ce parcours, les espèces floristiques protégées et patrimoniales seront recherchées spécifiquement en parcourant méthodiquement les milieux qui leur sont favorables et seront localisées au GPS.

Une attention particulière est portée aux espèces invasives (robinier faux acacia, ambroisie...).

3 . INVENTAIRES FAUNISTIQUES

Les méthodes d'inventaires sont adaptées à chaque type de faune.

Les inventaires de certains groupes d'espèces (oiseaux, amphibiens) nécessitent des prospections ponctuelles telles que des points d'écoutes. Toutefois, l'ensemble du site sera parcouru à chaque passage et pour tous les groupes.

L'écologie des espèces détectées, leurs statuts (protection nationale, Directive Oiseau, Directive Habitat, listes rouges...), leur utilisation des habitats, le nombre d'individus contactés et la représentativité dans les milieux voisins du site sont pris en compte.

3.1 . Oiseaux

Les **oiseaux migrateurs et hivernants** sont identifiés à vue à l'aide de jumelles (10x42) et d'une longue vue en période favorable. Les grandes cultures de la zone d'étude seront observées depuis les points d'écoutes diurnes et lors du parcours pédestre (cf. carte méthodologie des inventaires)

L'inventaire des **oiseaux nicheurs** est effectué au chant par 7 points d'écoute de 10 minutes (méthode des IPA), et à vue (jumelles), en plusieurs passages durant la période de reproduction (de mars à mi-juin).

L'étalement des inventaires permet de détecter les chanteurs précoces et les nicheurs plus tardifs, et également de cibler au mieux le statut des espèces sur le site selon les codes de nidification utilisés dans les protocoles de réalisation d'atlas des oiseaux nicheurs (nicheur possible, nicheur probable...).

La méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) implique une écoute débutant 30 minutes à 1h après le lever du soleil et s'achevant au plus tard à 10 heures du matin. Les points d'écoutes sont répartis de manière à couvrir l'ensemble du site d'étude et à représenter tous les types d'habitats naturels présents. Les secteurs proches de la RD519 seront évités car les nuisances sonores liées à la voirie masquent les chants d'oiseaux.

Les contacts visuels et auditifs entre les points d'écoute et lors du parcours pédestre de l'ensemble du site pour les inventaires des autres groupes de faune et de la flore sont également notés.

Les indices de nidifications, les comportements territoriaux, le nombre de couples sont également pris en compte. Ces données permettent de statuer sur l'utilisation du site pour chacune des espèces (nicheur, de passage, en chasse, en migration, en hivernage...).

Les inventaires seront particulièrement ciblés sur la présence d'espèces patrimoniales nicheuses au niveau des cultures :

- Les zones de labours seront observées au mois de mars et avril afin de détecter la présence de l'œdicnème criard.
- Les secteurs présentant une faible strate herbacée au mois d'avril (blé, orge, prairies) seront observés afin de détecter la présence du busard cendré.

Des écoutes nocturnes aux mois de mars et début mai réparties en 4 points d'écoute avec protocole de repasse, complètent les investigations diurnes pour la détection des rapaces nocturnes. Le protocole de repasse est basé sur le comportement territorial des rapaces nocturnes : lorsqu'un mâle proche entend le chant enregistré d'un mâle rival, il répond pour signifier sa présence à l'intrus. Afin de perturber le moins possible les espèces recherchées, une écoute spontanée de 10 minutes précède la série de 3 repasses/écoutes. Le protocole de repasse est interrompu dès l'obtention d'une réponse.

Les écoutes nocturnes pour la détection des rapaces permettent également de détecter les amphibiens et les chauves-souris.

3.2 . Amphibiens

La majorité des amphibiens est plus facilement observable dans les zones humides en période de reproduction. Les habitats de reproduction des amphibiens (pièces d'eau, zones humides, cours d'eau...) ont été repérés lors des premières visites de terrain et seront complétés si besoin lors du passage hivernal. Les adultes, pontes et larves seront recherchés dans les milieux favorables à la reproduction, par détection visuelle (avec une époussette si besoin).

Deux écoutes nocturnes réparties en 4 points aux mois de mars et début mai complètent ces investigations afin d'identifier au chant les éventuelles espèces plus tardives ou moins facilement détectables à vue (alyte accoucheur, pelodyte, calamite).

La période de prospection s'étale de mars (espèces précoces) à juillet pour les espèces les plus tardives.

3.3 . Reptiles

Les reptiles sont relativement difficiles à déceler et s'observent plus facilement en phase d'héliothermie ou abrités dans des caches (murets, pierres, souches...).

La pose de plaques carrées d'une cinquantaine de cm de côté pour environ 1 cm d'épaisseur est une technique d'inventaires efficace. En effet, les reptiles affectionnent ces plaques qui chauffent au soleil. Dix plaques à reptiles en contreplaqué seront posées en décembre 2017 dans les habitats les plus favorables (haies, lisières, ronciers, milieux pierreux...). Il ne sera pas posé de plaques dans les habitats purement forestiers, les zones urbanisées et les grandes cultures, car ces milieux ne sont pas favorables aux reptiles.

Les inventaires seront ensuite réalisés au printemps et en été, par prospection :

- des espèces abritées sous ces plaques
- des abris naturels (pierres, souches...) et anthropiques (déchets divers).

Ces relevés seront concentrés sur les périodes de la journée les plus propices à l'observation des espèces (fin de matinée).

Les conditions météorologiques ont une influence prépondérante sur la détection de ces espèces compte tenu qu'il s'agit d'animaux à sang froid. Par temps trop froid ou trop chaud, ces espèces ne peuvent réguler leur température et deviennent inactives. Les conditions optimales à privilégier pour la détection des reptiles sont un temps où se succèdent nuages et éclaircies ou les premiers jours ensoleillés après une période de mauvais temps.

3.4 . Mammifères

Mammifères autres que chauve-souris

Les mammifères sont en général discrets et de mœurs plutôt nocturnes ; aussi les traces qu'ils laissent sont les meilleures chances de détection. Des indices de présence sont recherchés lors de chaque parcours de terrain tout au long de l'année :

Type d'Indices de présence pouvant être détectés

fèces, laissés, épreinte, moquettes
empreintes
poils
terriers, nids
indices de nourrissage (écorces arrachées par les ongulés,
terrains retournés par les sangliers, noisettes mangées...)

Les petits mammifères ne seront pas inventoriés de façon exhaustive (pas de campagne de piégeage).

Chiroptères

Dans un premier temps, la recherche de gîtes (ponts, bâtiments, cavités arboricoles,...) sur la zone d'étude s'effectue lors des passages automnaux ou hivernaux permettant d'évaluer les gîtes potentiels des chiroptères.

Dans un second temps, 3 séances de détection seront réalisées en 2018, à 2 périodes du cycle biologique des chiroptères :

- la période de parturition et d'élevage des jeunes (2 séances en juin et juillet)
- la période de transit automnal (pour la détection des espèces migratrices) et des accouplements (1 séance en septembre-octobre).

Dans la mesure du possible, les sessions d'écoutes nocturnes sont réalisées hors période de pleine lune, en l'absence de pluie, de vent fort ou de température inférieure à 10°C. Les écoutes débutent au crépuscule et sont effectuées sur des points d'écoutes.

Le plan d'échantillonnage est déterminé après l'analyse des sensibilités écologiques du site. Les points d'écoute sont répartis dans les différents milieux de la zone d'étude en privilégiant les zones de chasse et les routes de vol théoriques identifiées par l'analyse paysagère en phases 1 et 2.

Les inventaires sont réalisés à l'aide d'un détecteur d'ultrasons D 240 X de Petterssons Elektronik.

3.5 . Insectes

Parmi les insectes, les groupes les plus sensibles (quelques espèces protégées) sont les libellules et les papillons rhopalocères. Quelques coléoptères saproxylophages sont également patrimoniaux (Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes). L'inventaire insectes sera donc été ciblé spécifiquement sur ces groupes.

Coléoptères saproxylophages :

Ce groupe sera inventorié par le biais de son habitat pour les espèces à enjeu. Les bois morts, habitats des coléoptères saproxylophages seront recherchés, ainsi que des indices de présence potentielle (trous et galeries dans le bois pourrissant).

Rhopalocères (papillons de jour) et libellules :

La technique d'inventaire est la « chasse à vue », avec un filet à papillons : les individus passants à proximité ou observés au loin sont identifiés à vue ou suite à capture au filet (les individus sont ensuite relâchés). La méthode est définie à partir des transects linéaires décrite par Moore (1975). Ces itinéraires couvrent l'ensemble des unités écologiques caractérisant les milieux du site d'étude (habitats ouverts à semi-ouverts et lisières pour les papillons ; zones humides, cours d'eau, mares temporaires pour les odonates). Toutes les espèces observées sur le site lors de chaque passage seront notées

Les inventaires sont réalisés durant la période de vol des adultes, qui s'étend globalement de mai (voire avril) à septembre, lorsque les conditions météorologiques sont favorables, à savoir :

- ciel dégagé (couverture nuageuse au maximum de 75 %, sans pluie), vent inférieur à 30 km/h
- température supérieure à 15°C,
- entre 10 et 16h (en juin-juillet par temps chaud, la durée d'inventaire peut-être rallongée)

Le comportement des adultes volants (parades, pontes), la présence de larves ou de chenilles, ou la présence d'exuvies indiquent que l'espèce est reproductrice.

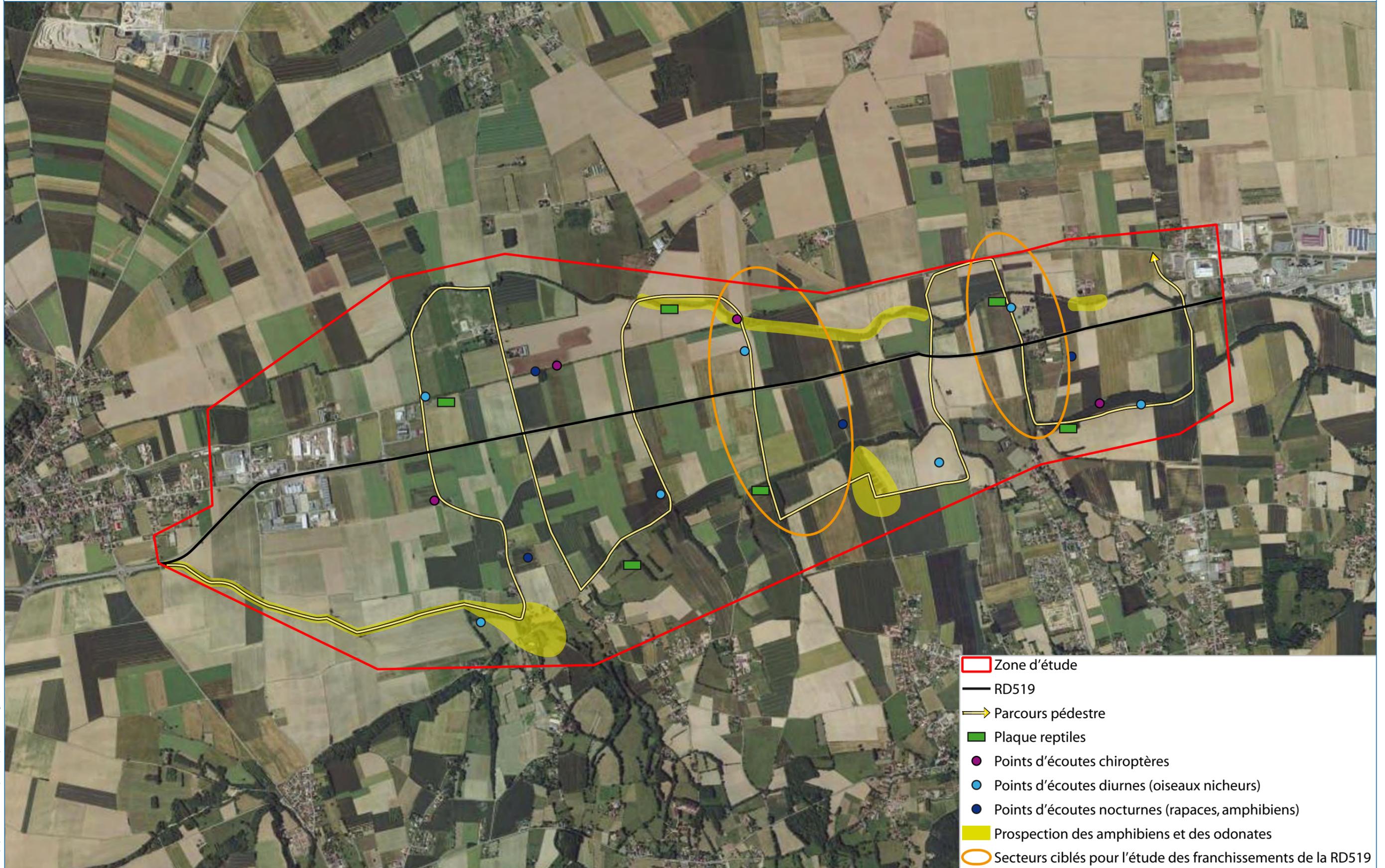
La recherche des chenilles ou d'exuvies sera faite au passage. Elles seront photographiées, la plante-hôte identifiée. La détermination des chenilles et exuvies sera ensuite réalisée au bureau à l'aide des photographies prises sur le terrain et des clefs d'identifications.

Planning d'investigations de terrain

Planning d'inventaire															
	2017			2018											
	26 oct	nov	déc	janv	fév	mar	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Flore							X	X	X	X		X			
Habitats naturels et corridors	X							X			X				
Recherche d'habitat des insectes saproxylophages et des chiroptères				D											
Oiseaux	D			D			D+N	D	D						
Reptiles							D	D	D			D			
Amphibiens						D	D	D+N	D						
Mammifères terrestres	Observations des traces lors de chaque passage diurne														
Chiroptères détection acoustique										N	N		N		
Rhopalocères, Odonates								D	D	D					



MÉTHODOLOGIE DES INVENTAIRES



Ce document est la propriété de SETIS. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



